

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Le mandat écoulé depuis le congrès de Lille a été marqué par plusieurs événements importants qui laissent et laisseront des traces.

Quelques semaines après notre congrès éclatait aux États-Unis la crise dite des « subprimes » qui a conduit à une crise profonde, systémique comme disent les experts, du capitalisme. Les trois raisons profondes liées à cette crise (répartition des richesses, déréglementation, modalités de la construction européenne) n'ayant pas été résolues, la crise menace toujours.

Surpris et interpellés, les gouvernements ont d'abord appelé à changer les choses, à « moraliser » le capitalisme et ont injecté des sommes astronomiques pour sauver le système. La première vague passée, ils en sont revenus à la même logique qu'avant la crise.

Pire, pour diminuer l'endettement public, des plans d'austérité pénalisant les travailleurs et la majorité des populations ont été mis en place. En quelque sorte, les capitalistes prennent les risques, les États les couvrent et les peuples remboursent.

Cela signifie également dans notre pays que le mouvement de libéralisation/déréglementation/privatisation, la dérive de la République vers le système dit anglo-saxon, s'est poursuivi. Depuis plus de dix ans nous avons marqué dans nos congrès et notre action quotidienne notre attachement viscéral aux valeurs républicaines de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité.

Ces trois dernières années n'y ont pas échappé tant la république sociale et ses valeurs ont été battues en brèche.

Ce fut aussi le cas avec la loi portant sur la représentativité syndicale. En calculant la représentativité sur la base des résultats dans les entreprises et administrations, on accentue un mouvement initié il y a plus de dix ans, donnant la priorité à la négociation au niveau de l'entreprise, au détriment de la branche et de l'interprofessionnel dans le privé et des statuts nationaux dans le public. C'est une atteinte directe à l'articulation des niveaux de négociation et au principe de faveur intrinsèquement lié au principe d'égalité de droits.

C'est aussi une remise en cause de la liberté pour le syndicat de désigner ses délégués, longtemps réclamée, obtenue en 1968, et remise en cause en 2008. Ce sont là deux des raisons de fond à notre opposition à la position dite commune et à la loi qui l'a reprise.

Nous avons toujours indiqué que ce débat était le « bal des hypocrites » tant les signataires syndicaux avaient une idée principale : suppression des organisations syndicales. Le fait que nous ne soyons pas menacés sur le plan national n'a d'ailleurs fait que renforcer notre liberté et notre détermination, tout en mettant en priorité de nos objectifs, le développement, partout, de Force Ouvrière.

Il n'en reste pas moins qu'avec cette loi l'électoratisme gagne le syndicalisme, avec tout ce qu'il en découle.

Troisième événement, la modification du mode de fonctionnement de nos institutions, dans la mesure où la concomitance des élections présidentielles et législatives et l'arrivée d'un « hyperprésident » ont tendu à effacer le rôle de tampon et de fusible du Premier ministre.

Tout ou presque se décide à l'Élysée, se discute à l'Élysée, dans un mouvement de concentration du pouvoir qui éloigne inévitablement des réalités du terrain.

Ces trois événements parmi d'autres ont jalonné les trois dernières années.

Pour ne pas être pris dans un tourbillon d'annonces et d'actualités, tout en travaillant les dossiers, il a fallu raison garder et, surtout, rester fidèle à nos principes, nos conceptions, nos positions, en prenant, quand il le fallait, le recul nécessaire.

C'est en restant nous-mêmes, sur nos fondamentaux, que nous réussissons. La liberté et l'indépendance ne se négocient pas.

Nous avons également tenté et réalisé des améliorations dans notre fonctionnement, qu'il s'agisse de la gestion quotidienne ou des relations entre structures, ce qui fut traité, débattu et voté au CCN de Metz (les 25, 26 et 27 mars 2009) dans la continuité de notre résolution sur la syndicalisation du congrès de Lille.

À nouveau, lors du congrès à Montpellier, le développement devra être au centre des travaux.

Comment enfin, dans cette introduction, ne pas souligner et saluer l'arrivée à Force Ouvrière de syndicats autonomes.

Ce fut notamment le cas dans la police où nous sommes maintenant, et de loin, la première organisation, chez les hôtesse et stewards ou chez les professeurs de lycées professionnels.

Pour en avoir discuté avec eux, Force Ouvrière constitue un vrai bol d'air où la liberté n'est pas un vain mot.

► **CRISE ÉCONOMIQUE, CRISE SYSTÉMIQUE**

L'irruption d'une crise économique mondiale dont les conséquences économiques et sociales se feront sentir encore longtemps a marqué ces trois dernières années. L'Organisation internationale du travail parle ainsi d'une « génération perdue ». Le taux de chômage des jeunes dans le monde à bondi, de 2007 à 2009, de 11 à 13 %. Près de 85 millions de jeunes de 15 à 24 ans étaient sans emploi fin 2009. En France, hors cursus scolaire, ce taux est de 23 %.

La crise des « subprimes » est née de la spéculation scandaleuse des banques et institutions financières sur des prêts hypothécaires à risque. Elle a révélé la perversité d'un système capitaliste qui a poussé à l'extrême ce que l'on a appelé une économie de casino, fondée sur la prise de risque, le développement d'outils financiers de plus en plus sophistiqués et opaques. Cela les a conduits à « titriser » les créances des banques sur les familles américaines incapables de rembourser leurs emprunts. La diffusion de ces « titres infectés » s'est opérée à l'échelle mondiale et pas uniquement américaine, semant le doute sur l'ensemble du système financier international.

La réaction des gouvernements, à travers les rencontres organisées dans le cadre des G8 et des G20, a souligné que la protection des intérêts nationaux restait la règle. Si la dénonciation des failles et des tares du système capitaliste, de la spéculation financière, des traders et des agences de notation est parfois allée très loin dans la bouche des responsables politiques, la coordination a vite montré ses limites. Chaque pays a mis en place son plan de sauvetage du système bancaire. Mais le contrôle des banques impliquées dans la crise des « subprimes » est très variable. D'une quasi-nationalisation des banques défailtantes comme en Grande-Bretagne à un laxisme avoué comme en France où aucune contrainte réelle n'a été imposée aux banques secourues, l'éventail est large.

En Europe, la BCE a, certes, dû momentanément abandonner le Pacte de stabilité et de croissance, mais elle a fait la preuve de sa quasi-impuissance dans la crise économique grecque, amenant les États, France, Allemagne, Royaume-Uni, à intervenir en coordination avec le FMI.

En France, le président de la République développait un double discours. Très « social » à l'international, il venait à la tribune de l'OIT à Genève défendre, ce que nous souhaitions, la présence du BIT dans les G20 et la prise en compte des normes fondamentales dans les accords commerciaux. Mais en interne, malgré deux manifestations monstres au premier trimestre 2009, il se refusait, après le plan de secours aux banques et institutions financières, à mettre en place un véritable plan de relance de la consommation.

De fait, au moment où ce rapport est écrit, la croissance est anémique dans la plupart des pays européens après une phase violente de récession. Et les ratés du redémarrage des États-Unis font craindre une phase de « stagflation » voire de rechute, car les causes de la crise ne sont pas éradiquées.

Après s'être félicité du système social français comme amortisseur de crise, il est maintenant, comme nous l'avions redouté, montré du doigt comme responsable du retard au démarrage. Pourtant, les profits du CAC 40 sont toujours substantiels, les traders encaissent de nouveau des bonus juteux et les dirigeants des stock-options confortables.

Afin de doper malgré tout la reprise, le gouvernement a lancé un « grand emprunt » de... 35 milliards, bien loin de ce qu'on pu faire les États-Unis bien sûr, mais aussi l'Allemagne fédérale.

Le capitalisme, malgré les dénégations des économistes officiels, traverse une crise systémique profonde.

L'endettement colossal des États-Unis est financé par des obligations d'État acquises par les pays émergents, au premier rang la Chine, qui y voient un moyen de se prémunir contre l'écroulement possible de la demande des pays occidentaux et du Japon. Ce binôme pays riches/pays émergents bouleverse les équilibres mondiaux. Il rend surtout évident qu'en Chine, aux États-Unis, en Europe ou ailleurs, ce sont les peuples qui paient l'addition d'une crise dont ils ne sont pas responsables.

► INTERNATIONAL

Dans cette crise, la CSI devait se faire entendre et c'est dans ce cadre que la présence du BIT au G20 de Pittsburgh a pu être imposée et qu'une réunion du G20 spécifique aux questions d'emploi a pu se tenir à Washington en avril 2010. FO y était présente et a pu y dénoncer les politiques libérales de dérégulation et appeler à des politiques publiques qui soient mises au service de l'emploi.

Nous avons, comme représentants des travailleurs français à l'OIT, défendu la prise en compte des normes fondamentales de l'OIT et participé au sommet de cette organisation en juin 2009 en présence de nombreux chefs d'État. Là, le Secrétaire général de FO a pu réaffirmer que nous avons fondamentalement affaire à une crise de système née d'une répartition de plus en plus inégalitaire des richesses.

L'action de FO est reconnue, même si cela ne plaît pas toujours, à telle enseigne qu'Yves Veyrier a été élu au conseil d'administration du BIT comme candidat des travailleurs. Le BIT est essentiel dans le combat que nous menons pour l'application des conventions internationales du travail dans le monde, y compris en France, à travers nos actions contre le service minimum, le travail du dimanche et le dossier de la représentativité (loi du 20 août 2008), comme expliqué plus loin.

L'arrivée au pouvoir du nouveau gouvernement en mai 2007 a marqué une accélération dans la succession des dossiers sociaux, correspondant à une tactique de saturation volontaire. La Confédération a rencontré le président de la République et le Premier ministre à de nombreuses reprises afin de faire connaître les positions de la Confédération à ses interlocuteurs.

► EMPLOI

Le bilan établi en août 2010 fait état de la plus grande destruction d'emplois depuis la dernière guerre. Ce sont plus de 255 000 postes qui ont disparu en quelques mois. C'est bien sûr relié au contexte économique, mais les employeurs n'ont pas hésité à saisir l'opportunité de la crise pour justifier des licenciements qui accompagnaient en fait des restructurations. En nous appuyant sur des études économiques étrangères, nous avons mesuré l'impact de la crise en 2009 à 764 000 emplois.

La Confédération, ses unions départementales et ses fédérations se sont démenées sur tous les fronts à mesure que tombaient les plans de licenciement. Nous sommes intervenus auprès des ministères pour bloquer ce qui était possible, sauver les entreprises ou préserver les droits et améliorer la situation des salariés licenciés. Les travailleurs n'ont pas subi : ils se sont battus, entreprise par entreprise,

pour médiatiser leurs luttes. La Confédération les a soutenus, expliquant que les patrons retenus dans les entreprises devaient négocier, que c'était en quelque sorte un piquet de négociation.

Devant l'explosion du chômage, le gouvernement a maintenu comme priorité la fusion de l'UNEDIC et de l'ANPE. Il s'agissait de faire croire que cette opération allait mettre à la disposition des demandeurs d'emploi un plus grand nombre d'agents en oubliant que la recherche d'emploi et l'indemnisation sont deux métiers différents. Nous avons expliqué cela à la ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi et fait valoir que des rapprochements entre ANPE et UNEDIC avaient déjà eu lieu. Mais il était clair qu'il s'agissait d'une commande politique. Au sein du conseil d'administration de l'UNEDIC, FO fut la seule à s'opposer jusqu'au bout à la fusion des deux systèmes. Si les textes organisant la fusion ANPE/ASSEDIC ont finalement été publiés, les « synergies » espérées se font attendre : les personnels sont sous le stress d'une réorganisation difficile et coûteuse.

Afin de protéger le personnel mais aussi de garantir l'avenir du régime d'assurance-chômage, la Confédération a appuyé ses fédérations compétentes dans la défense des personnels des ANPE et des ASSEDIC, en particulier dans la négociation d'une convention collective du nouvel organisme, dénommé Pôle emploi, l'UNEDIC subsistant pour les négociations et le financement de l'indemnisation des chômeurs.

Au final, les droits des agents de l'État comme ceux des ASSEDIC et de l'UNEDIC ont pu être globalement préservés, sachant que les agents publics peuvent conserver leur statut.

Dans ce dossier, FO a été pratiquement seule à se battre contre une fusion que nous avons condamnée dès le début, ce qui a fait apparaître que le Medef, comme d'autres organisations syndicales, ne tenait plus au paritarisme que du bout des lèvres, situation qui est sans doute aussi liée à la crise entre Medef et UIMM.

Dans ce contexte, FO n'a pas oublié qu'avec près de millions de chômeurs en fin de droits fin 2010, la priorité était de prolonger les indemnisations qui leur sont versées. FO a poussé les pouvoirs publics et le patronat à la négociation d'un accord de cofinancement d'une allocation temporaire de crise et la prise en charge de formations rémunérées. De même, FO a obtenu la prolongation de l'allocation équivalent retraite (AER) en 2009 et 2010 et continue de revendiquer une allocation d'insertion pour les jeunes.

D'une certaine façon, les efforts de FO dans ce domaine ont été reconnus par les personnels puisqu'aux premières élections à Pôle emploi, nos camarades ont décroché la deuxième place, juste derrière la FSU.

Force Ouvrière a négocié et signé l'accord sur le marché du travail du 11 janvier 2008 qui apporte des droits supplémentaires aux salariés et qui, surtout, rappelle que le CDI est la forme normale et générale du contrat de travail et que tout licenciement doit être fondé sur une cause réelle et sérieuse. Cet accord, enfin, est normatif et encadre juridiquement la rupture conventionnelle.

► SALAIRES ET POUVOIR D'ACHAT

La Confédération a constamment souligné la perte du pouvoir d'achat des salariés. Elle est vérifiée sur une longue période, la part des salaires (directs ou différés) ayant continuellement baissé au regard des dividendes. Dans les entreprises cotées les plus riches, on en arrive aujourd'hui à une répartition 50/50 des richesses entre masse salariale et dividendes. En 1982, 72 % de la valeur ajoutée des sociétés non financières allaient aux salaires, 25 % aux profits. La répartition actuelle est de l'ordre de 60/40 : à force d'austérité salariale, dans le privé comme dans le public, à force d'exonérations de cotisations sociales, de mesures fiscales favorables, les salaires recueillent une part de moins en moins importante de la richesse produite dans ce pays. En moyenne, depuis quinze ans, c'est quatre points de richesse nationale qui sont ainsi détournés vers le capital.

La Confédération revendiquait depuis très longtemps la fixation du SMIC au 1^{er} janvier de l'année afin de permettre aux branches de négocier plus rapidement pour l'année en cours. Cela a été finalement obtenu, mais le gouvernement a mis en place une commission chargée de fixer les données d'indexation du SMIC, ce qui va servir – et a déjà servi – de prétexte pour refuser tout coup de pouce.

Nous avons réclamé la mise en œuvre, à la suite de la crise, d'un véritable plan de soutien au pouvoir d'achat. Mais malgré les journées d'action du 29 janvier 2009, du 19 mars (3 millions de personnes), l'État s'est contenté d'annoncer un plan de 2,6 milliards d'aides diverses, à rapprocher des 26 milliards reçus auparavant par les entreprises financières en difficulté.

Au cours de la mobilisation, la Confédération a fait valoir, à travers les déclarations de sa CE et du Bureau confédéral, la nécessité d'associer une journée de grève franche aux appels des journées d'action, faisant valoir que leur répétition entraînait une démobilisation des salariés. Cela s'est confirmé par la suite : si le 1^{er} Mai 2009 a mobilisé (1,2 million), les journées du 26 mai et du 13 juin ont été un échec.

Sur le plan salarial, nous avons demandé la mise en place d'une prime de transport pour tous les salariés, du public et du privé, sous la forme d'une ligne sur la feuille de paie. Le dispositif adopté par le gouvernement, s'il créait finalement une prime de transport, ne prévoyait pas de caractère obligatoire pour les employeurs et renvoyait à des accords négociés, ce qui a diminué l'impact de cette mesure et laisse également de côté tous les salariés qui n'ont que la voiture pour mode de déplacement.

La situation des jeunes est particulièrement inquiétante, qu'ils aient un emploi, soient au chômage ou fassent des études. La Confédération a formulé une revendication de création de l'allocation d'insertion pour les jeunes de moins de 25 ans et une allocation de jeune salarié (AJS) pour permettre aux jeunes de faire face aux frais d'installation, de logement, etc.

La Confédération a poursuivi son action en faveur de l'égalité homme/femme qui passe, dans les services et les entreprises, par la reconnaissance salariale et la disparition des discriminations.

► SERVICES PUBLICS ET FONCTION PUBLIQUE

Le gouvernement a voulu immédiatement traduire son credo libéral dans les faits. En juin, le ministre du Budget annonçait que 30 à 40 000 fonctionnaires ne seraient pas remplacés dans le budget 2008 et, au mois d'août, le Parlement votait la loi du 21 août 2007 sur le service minimum dans les transports publics, dans l'intention de limiter désormais les capacités de réaction des salariés. Considérant que ce texte contrevenait aux conventions 87 et 98 de l'OIT, la Confédération a saisi la commission des experts de l'OIT. Il est intéressant de noter que le gouvernement, en répondant à la commission, a indiqué que la loi ne conduisait pas à l'instauration d'un service minimum proprement dit.

Cette loi n'empêchait cependant pas les salariés de se mobiliser en octobre 2007 après que le Premier ministre a annoncé une nouvelle attaque contre les régimes spéciaux en osant les qualifier d'« indignes ». Il s'agissait d'en finir avec les derniers régimes faisant référence à une durée de 37,5 années de cotisation.

Le 18 octobre, il y a eu 75 % de grévistes à la SNCF, 80 % à EDF/GDF et 60 % à la RATP, la grève se prolongeant sur quatre jours. Le 14 novembre, nouvelle grève reconductible avec plus de 60 % de grévistes à la SNCF et 44 % à la RATP et se poursuivant jusqu'au 20 novembre, journée de grève des fonctionnaires pour les salaires, l'emploi et la défense du service public. Le gouvernement avait demandé l'arrêt de la grève comme préalable à la réouverture des négociations mais dut renoncer. Celles-ci se sont tenues pour limiter l'impact financier de l'allongement de la durée de cotisation mais n'ont pu empêcher la dégradation importante des rendements de ces régimes. La présidence du « travailler plus pour gagner plus » démontrait qu'en fait il faudrait travailler plus pour avoir moins !

La réforme de l'État combattue par nos camarades fonctionnaires a pris la forme de la Révision générale des politiques publiques, la RGPP. De fait, c'est l'instrument d'une transformation radicale du rôle et des missions de l'État qui met en place une accélération de la régionalisation, la concentration des pouvoirs au niveau des préfets de Région, l'abandon progressif de toute une série de missions et de compétences sans que l'on voie clairement comment elles pourront être assumées. La Confédération a dénoncé les effets désastreux de cette politique et soutenu les initiatives de ses fédérations du public pour combattre cette politique.

Contrairement aux engagements pris à l'été 2007, les pouvoirs publics n'ont jamais organisé de débat sur le rôle et les missions des services publics dans la République. La RGPP qui s'est faite en catimini en associant des cabinets privés constitue un outil minant les valeurs républicaines.

► CONDITIONS DE TRAVAIL

Le slogan électoral du « travailler plus pour gagner plus » s'est traduit par une dégradation des conditions de travail et d'abord par une remise en cause du temps de travail. La loi TEPA, non contente de mettre en place le bouclier fiscal, a augmenté le contingent d'heures supplémentaires pouvant

être réclamées aux salariés, tout en les défiscalisant. Cette mesure que nous avons dénoncée n'a connu qu'un succès mitigé du fait de la crise économique mais a surtout contribué à plomber les embauches, les employeurs préférant recourir aux heures supplémentaires en fonction de leurs besoins, plutôt que d'embaucher un salarié.

Mais il faut rappeler que c'est la « position commune » signée par la CGT et la CFDT, le 10 avril 2008, qui a permis au gouvernement de remettre en cause le temps de travail. En acceptant, à titre « expérimental », par accord majoritaire d'entreprise, de déroger au contingent d'heures supplémentaires, les signataires ouvraient une brèche dans les accords de branche existants et permettaient, dans la foulée, au gouvernement de déreglementer encore plus les 35 heures en prévoyant des accords locaux dérogatoires.

Non content de cela, le gouvernement s'attaquait ensuite au travail du dimanche. Il préconisait de lever les limitations liées à un système de dérogations préfectorales en créant des zones où le travail dominical pourrait être imposé (les Périmètres d'usage de consommation exceptionnel ou PUCE). La loi du 10 août 2009 conditionne le travail du dimanche à l'accord du salarié, au doublement du salaire et à un repos compensateur. Mais ces conditions ne valent que dans les PUCE, de sorte que dans les zones touristiques, les salariés peuvent être contraints de travailler le dimanche sans compensation particulière.

Cela peut donc mener à des inégalités de situation entre les salariés, ce qui a conduit la Confédération à réagir en déposant des observations auprès de la commission des experts de l'OIT, déjà mentionnée, en ce que cette loi contrevient aux dispositions sur le repos hebdomadaire.

► REPRÉSENTATIVITÉ SYNDICALE

La « position commune » d'avril 2008 est intervenue dans la foulée du rapport Hadas-Lebel, paru quelques mois au paravant. La Confédération n'était pas arc-boutée sur les décrets de 1966, mais la « position commune » entraînera un bouleversement du paysage syndical, et surtout une remise en cause radicale du type de relations sociales que nous connaissons de la base au sommet.

Ce dossier, ce fut le « bal des hypocrites », comme nous l'avons dit. Les signataires, Medef, CGPME, CGT et CFDT n'ont pas voulu signer un « accord » afin de ne pas permettre la mise en œuvre d'un droit d'opposition majoritaire, ce qui était juridiquement possible.

La loi du 20 août 2008 est analysée dans ce rapport, mais il faut la caractériser comme le plus important recul structurel des relations sociales que nous ayons connu depuis la Libération. Il s'agit clairement de réduire le nombre de Confédérations syndicales et de permettre, au niveau des entreprises, des accords « majoritaires » qui seraient dérogatoires aux accords nationaux et aux conventions collectives. C'est la conséquence de la volonté patronale de ramener les négociations le plus possible au niveau des entreprises en cohérence avec le virage impulsé par Ernest-Antoine Seillière, ancien président du Medef.

Si CGT et CFDT y voient un moyen de figer leur représentation là où ils sont déjà implantés, cette loi scélérate est dommageable pour le syndicalisme dans son ensemble. Elle met en place des seuils de représentativité : 10 % en entreprise, 8 % au niveau national, et un seuil de validité des accords de 30 %. Cela revient à refuser à des organisations légalement constituées le droit de s'asseoir à la table des négociations. La loi aboutit également à la remise en cause du droit du syndicat à choisir librement ses représentants puisque ceux-ci devront être choisis parmi les élus, ce qui revient, encore une fois, à permettre aux non-syndiqués de participer à la désignation des instances syndicales.

Le système de la loi de 2008 aboutit à la remise en cause du principe de faveur et contredit la hiérarchie des normes qui garantit qu'un accord de rang inférieur ne soit pas contradictoire avec la convention collective ou un accord national.

Il aboutit aussi à permettre un contrôle administratif sur le fonctionnement des syndicats via la présentation des comptes des structures syndicales : Confédération, fédérations, unions départementales, syndicats.

La Confédération s'emploie maintenant à mettre en ordre de bataille ses structures pour assurer sa représentativité dans le maximum de secteurs professionnels. Si nous ne sommes pas inquiets sur la représentativité confédérale, il est cependant essentiel d'être implantés et représentatifs partout. Par ailleurs, la collecte et la remontée des résultats sont indispensables afin de pouvoir disposer des éléments en 2013, quand la première « mesure » de la représentativité prévue par la loi de 2008 sera opérée.

Enfin, Force Ouvrière n'oublie pas que de nombreux salariés travaillent dans une très petite entreprise (TPE) où n'existe aucune structure syndicale. Alors que FO avait suggéré une représentation temporaire mixant les résultats aux prud'hommes de la branche considérée et les résultats effectivement recensés, cela a été refusé, ouvrant la perspective d'une élection nationale sur sigle, risquant de politiser le scrutin.

Pour FO, la loi de 2008 est une loi qui ouvre la voie aux accords dérogatoires, introduit la marche arrière dans le système social et compromet la république sociale. En effet, le système de garanties sociales et de négociation, les services publics, etc., sont directement appuyés sur le principe de l'universalité des droits et de leur mise en œuvre. Cela compromet donc l'égalité des salariés entre eux. C'est la raison pour laquelle FO a porté plainte, cette fois, devant l'OIT, contre certaines dispositions de la loi.

► PROTECTION SOCIALE

Dès son arrivée, le gouvernement a préparé un texte frappant les assurés et les malades avec la mise en place de franchises médicales sur les actes, les examens et les ordonnances. Nous avons dénoncé cette mesure comme augmentant le « reste à charge » des assurés les plus pauvres, la plupart des complémentaires ne les prenant pas en charge.

Mais le plus grave a bien été la mise en place, chaotique et

controversée, des agences régionales de santé (ARS) par la loi Hôpital, patients, santé, territoires (HPST). Sur ce dossier, nous avons fait valoir à la ministre de la Santé que ce dispositif aboutirait à remettre en cause le rôle et les missions de la Sécurité sociale. De même, l'échelon départemental du ministère de la Santé (les DDASS) se trouvait quasi réduit à néant, les ARS récupérant leurs attributions en matière de santé. De même, les caisses régionales d'assurance maladie (CRAM) étaient démantelées en ne leur laissant que leur rôle de prévention en matière d'accidents du travail/maladies professionnelles et, bien sûr, de liquidation des retraites (caisses d'assurance retraite et de santé au travail – CARSAT).

Force Ouvrière, là encore, s'est retrouvée relativement seule à monter au créneau, les autres organisations s'accommodant finalement de cette étatisation rampante, et ce d'autant plus que le législateur semblait vouloir anticiper sur la loi de représentativité en ne prévoyant que trois organisations syndicales au conseil de surveillance avant de revenir à la présence des cinq organisations actuellement représentatives.

FO a dénoncé cette concentration des pouvoirs, le risque de diffusion des fichiers de l'assurance maladie auprès des organismes complémentaires, et donc des assurances privées. Nous avons plaidé auprès du ministre pour que les CPAM ne soient pas directement placées sous la coupe des ARS, recueillant même dans un premier temps l'assentiment du président de la République avant que de revenir en arrière. En fait, les CPAM seront placées sous une tutelle quasi complète en matière de santé, l'État déterminant seul les objectifs en matière de gestion du risque.

La loi HPST a aussi poursuivi la régionalisation de l'organisation hospitalière, déjà mise en œuvre par les agences régionales hospitalières (ARH) dont les compétences ont également été absorbées par les ARS.

S'agissant des caisses d'allocations familiales (CAF), la Confédération a souligné la charge de travail qui allait s'abattre sur elles du fait de la mise en place du Revenu de solidarité active (RSA), ce qui depuis, s'est largement confirmé. Outre le fait que le RSA relève plus d'une action de la politique de l'emploi que de l'action en faveur des familles, il a acculé certaines caisses à la surchauffe. Par ailleurs, l'action sociale familiale, qui fait la spécificité des caisses, est de plus en plus sévèrement encadrée au détriment de leur efficacité.

FO est intervenue dans la négociation des conventions d'objectif de gestion (COG) pour combattre l'application des consignes d'économies budgétaires et de non-remplacement de la moitié des départs en retraite. Cette politique compromet en effet gravement l'exécution des missions des agents de la Sécurité sociale : gestion des dossiers, contrôle, recouvrement, aide, etc.

Force Ouvrière dénonce avec force les conditions de financement de la Sécurité sociale. Les exonérations de cotisations qui représentent pour 2010, par exemple, près de 2,9 milliards d'euros d'exonérations non compensées. Cette plaie compromet depuis des décennies l'équilibre de la Sécurité sociale, contribuant ainsi à établir un déficit qui sert de prétexte à la diminution progressive de la couverture sociale, en matière de maladie, de prestations familiales ou d'assurance vieillesse.

De plus, le financement de la « Sécu » connaît une fiscalisation rampante qui la rend de plus en plus dépendante des recettes fiscales et du choix d'affectation budgétaire qui sont faits par les pouvoirs publics. FO a présenté des pistes pour le financement de l'assurance vieillesse qui valent pour la Sécurité sociale. Par ailleurs, la Confédération réclame une véritable réforme de la fiscalité pour redonner à l'État les moyens de sa politique, mais aussi pour refondre l'impôt républicain. Nous nous sommes en particulier prononcés contre une TVA « sociale » qui risquerait de saper définitivement l'assise du salaire différé, des cotisations sociales ou en transférant le poids sur les ménages et donc les salariés.

Dans le même ordre d'idées, FO s'est prononcée pour le financement de la dépendance sous forme d'une cotisation spécifique et d'une gestion par la Sécurité sociale, avec possibilité de régimes complémentaires.

► RETRAITES

Pour des raisons techniques, les développements sur le dossier des retraites ont été arrêtés au soir du 7 septembre 2010.

Après s'être acharné à saper les bases des régimes spéciaux dès son installation en 2007, le nouveau gouvernement s'est attelé à la contre-réforme des retraites.

FO s'était déjà opposée à l'allongement des cotisations à 41 ans en 2012 en exigeant le blocage des compteurs à 40 ans. Le gouvernement s'est appuyé sur la précédente loi de 2003 en rappelant que c'était acté, et donc que l'allongement à 42 ans était inéluctable.

Selon une procédure habituelle, le gouvernement préparait le terrain à travers différentes études dont les rapports du COR qui suggéraient l'allongement de la durée d'assurance et le recours à l'épargne salariale.

La Confédération, tout en rappelant que sa présence dans le Conseil d'orientation des retraites n'engage pas sa position et son orientation, a mis en avant ses propres exigences dont le maintien à 60 ans du droit au départ en retraite, un taux de remplacement de haut niveau (75 %), une indexation qui soit à nouveau calée sur les salaires, le refus de l'allongement de la durée de cotisation, la prise en considération de la pénibilité, de la défense des régimes spéciaux et du Code des pensions civiles et militaires.

La position de la Confédération s'accompagnait du rappel de nos positions et de propositions concernant le financement en distinguant ce qui relevait du contributif (cotisations sociales) et du non-contributif (impôts). Nos propositions, à la différence du projet gouvernemental, permettent d'assurer l'équilibre financier pour les générations actuelles et à venir.

Sur ces bases, la Confédération a posé la question des modalités d'action, ne voulant pas retomber dans les journées protestataires. Nous avons constamment mis en avant, sans en faire un ultimatum, mais avec la volonté de démontrer et de convaincre, notre proposition d'organisation d'une journée de grève interprofessionnelle pour bloquer le pays et l'activité économique.

Nous avons, sur ces bases, participé à la mobilisation du 23 mars 2010, qui fut un succès avec plus de 800 000 personnes. Nous avons insisté pour mettre en avant la question des retraites et notre mot d'ordre « 40 ans, ça suffit ! », même si d'autres organisations préféraient la reléguer au deuxième plan.

FO a alors expliqué qu'il fallait monter d'un cran, car le programme de la réforme était sur les rails même si le gouvernement préférait attendre que le 1^{er} Mai soit passé pour nous communiquer ses orientations. Il importait désormais de mettre la question des retraites au premier plan et notre mot d'ordre de retrait du projet gouvernemental. Il fallait pour Force Ouvrière démontrer que nous avions la capacité de mobiliser, seuls, sur nos mots d'ordre. Soixante-dix mille personnes ont recouvert la place de la Nation le 15 juin 2010, inscrivant Force Ouvrière dans l'action et lui donnant la liberté de mouvement et de décision qu'elle ne cesse de démontrer par la suite. À ceux qui soulignaient que l'appel à la grève interprofessionnelle n'avait pas eu le succès souhaité, nous pouvions faire remarquer que nous avions toujours dit que seul un appel de toutes les organisations aurait l'impact désiré auprès des salariés, que nous avions invité les autres syndicats à nous rejoindre dans l'appel du 15 juin et que l'objectif du 15 était le nombre de manifestants FO à Paris.

Fin juin, le gouvernement a présenté son plan : recul de l'âge légal à 62 ans et de l'âge de départ à taux plein à 67 ans, convergence des régimes publics et privés, etc. Les organisations de l'intersyndicale appelaient à une nouvelle mobilisation le 24 juin, qui réunissait près de 2 millions de personnes, sans s'appuyer sur un appel à une grève interprofessionnelle.

Pendant l'été, le gouvernement faisait examiner son projet par la commission des Affaires sociales et inscrivait le texte à l'ordre du jour selon une procédure accélérée mise en place à la faveur de la réforme du règlement intérieur de l'Assemblée nationale.

Tous les sondages, une fois le projet connu et disséqué, ont démontré que les salariés en percevaient parfaitement le caractère nocif, malgré le matraquage intensif de la propagande gouvernementale. Les salariés n'acceptaient pas qu'une fois encore, leurs droits, leurs garanties, leurs conditions de vie, leur dignité, soient remis en cause. Sur fond d'affaires politiques et de scandales, la rentrée parlementaire avait lieu et le projet était présenté aux députés le 7 septembre.

Les organisations syndicales ayant appelé à une nouvelle journée d'action, près de 3 millions de personnes défilaient dans près de 200 villes. Les salariés démontraient une fois encore leur détermination.

Pour Force Ouvrière, seules l'exigence du retrait de ce texte injuste et la définition d'une autre réforme peuvent ouvrir la perspective d'une victoire. Les aménagements cosmétiques, les mesurette avancées par le ministre ne feront pas disparaître le côté inamendable du projet. Quand un texte n'est pas bon, on le retire et on en fait un autre.

Comment arracher cette exigence de justice et comment obtenir un nouveau texte qui préserve et améliore les droits

des retraités. C'est la question qui se pose à nous, Force Ouvrière, mais aussi à l'ensemble des syndicats. La Confédération est restée dans l'unité d'action mais a conservé sa capacité d'analyse et de proposition à chaque réunion des syndicats. Elle a refusé de signer des textes que nous considérons inconsistants et qui se défaussaient de l'exigence de retrait ou d'abandon du projet gouvernemental. Elle a maintenu et maintiendra ses propositions et prendra sa place, toute sa place dans le combat contre l'injustice sociale.

Lors de notre dernier congrès confédéral, nous avons placé nos travaux sous le slogan « libres, indépendants, déterminés ». C'est ce à quoi nous nous sommes employés ces trois dernières années. Aux congressistes d'en juger.

Ce rapport d'activité aborde toutes les questions importantes. À n'en pas douter, elles seront encore d'actualité pour nombre d'entre elles dans les années à venir.

Bonne lecture et bons débats.

Discutez-en dans vos syndicats et venez mandatés au congrès : c'est cela la démocratie syndicale.





Rapport de trésorerie du 22^e congrès confédéral

► Une mandature marquée par la loi du 20 août 2008

Le mandat 2007-2010 est marqué par la mise en place de la loi du 20 août 2008 dont le rapport du conseiller d'État Raphaël Hadas-Label de 2006 constituait les prémices. Sous prétexte de rénovation de la démocratie sociale et au nom d'une prétendue nécessité de transparence, cette loi cherche en fait à mettre au pas le syndicalisme confédéré authentique.

La CGT-FO, consciente de ses responsabilités, a toujours été partisane d'un suivi rigoureux de ses comptes. Pour ce faire, elle a mis en place des procédures de suivi et de contrôles internes et externes.

Conformément à l'article 13 de nos statuts, une commission de contrôle élue et indépendante veille à la bonne gestion financière de la Confédération. Elle examine chaque année les pièces comptables afin d'établir un rapport incluant ses recommandations dont la trésorerie confédérale tient le plus grand cas.

Depuis plusieurs décennies, les comptes de la Confédération sont établis selon les règles et procédures des référentiels comptables. Ils sont arrêtés en collaboration avec un cabinet d'expertise comptable et de commissariat aux comptes qui transmet à la Confédération ses conclusions et ses éventuelles préconisations, tant sur le plan de la gestion du personnel, que sur le plan fiscal, légal ou réglementaire.

Estimant appliquer un maximum de rigueur et de transparence à notre gestion, nous avons contesté le bien-fondé de la loi du 20 août 2008, qui est une remise en cause de l'esprit de la loi de 1884, une atteinte à notre indépendance et à notre spécificité d'organisation en charge de la défense des salariés.

Dans le cadre des pseudo-négociations menées au sein du CNC (Conseil national de la comptabilité) mandaté par le ministère du Travail, nous avons essayé de « temporiser » les effets de cette loi.

Nous avons contesté que les organisations syndicales seraient assimilées à des associations loi 1901, qu'elles aient plus de contraintes que certaines structures. Ainsi pourquoi devrions-nous faire certifier nos comptes alors que certaines sociétés n'en ont pas l'obligation ?

Nous avons demandé une réduction des honoraires de commissariat aux comptes, ce qui a été accepté, et avons défendu le principe du fédéralisme auquel la CGT-FO est profondément attachée. Nous avons également sollicité le ministre du Travail afin d'obtenir une aide financière pour la mise en œuvre d'un plan de formation spécifique destiné à nos trésoriers. Cette demande a été rejetée.

Tout en continuant à contester les dispositions visant à mettre en cause la liberté syndicale et la liberté de négociation, nous sommes amenés à nous conformer aux

obligations comptables de la loi du 20 août 2008 sous peine d'une remise en cause de notre représentativité. Cette mise en conformité aura des conséquences à tous les niveaux de l'Organisation.

Rappelons le calendrier et les contraintes qui vont nous impacter et impliquent la mise en place de mesures d'organisation, d'équipement et de formation :

| | Confédérations Fédérations | Unions régionales Unions départementales | Toutes organisations syndicales |
|----------------------------------|-------------------------------|---|---------------------------------------|
| Établissement de comptes annuels | 2009 | 2009 | 2009 |
| Certification des comptes * | 2010 | 2011 | 2012 |
| Publicité des comptes | 2010 | 2011 | 2012 |

* La certification par un commissaire aux comptes s'adresse aux organisations syndicales dont les ressources nettes sont supérieures au seuil fixé par le décret n° 1665 du 28 décembre 2009, soit 230 000 euros.

Les comptes 2010 de la confédération FO devront être certifiés et publiés.

Les comptes annuels consistent en l'établissement d'un bilan, d'un compte de résultat et d'une annexe. Il est admis une simplification de présentation selon certains seuils de ressources :

| | Obligations comptables |
|----------------------------------|--|
| Ressources > 230 000 € | Bilan, CR et annexe |
| 2 000 € < ressources < 230 000 € | Bilan, CR et annexe simplifiés |
| Ressources < 2 000 € | Livre chronologique des dépenses et recettes |

Les premiers impactés par ces dispositions sont les trésoriers. Or, ce sont des militants et, pour la plupart, ils n'ont pas de formation de comptable. Il était donc naturel pour la Confédération d'apporter son soutien tant moral que matériel aux camarades trésoriers et trésoriers adjoints des structures départementales et fédérales. Par conséquent, la trésorerie confédérale a mis en place des formations comptables très complètes, en partenariat avec un cabinet d'expertise comptable et une société de formation spécialisée. Ces formations à la fois théoriques et pratiques (utilisation du logiciel CIEL) avaient pour objectif de familiariser les trésoriers et leurs adjoints aux exigences comptables de la loi. Elles se sont déroulées avec succès tout au long de l'année 2010. Près d'une centaine de camarades ont suivi avec intérêt les sept sessions proposées au siège de la Confédération.

Parallèlement, la Confédération a proposé à chacune des unions départementales et des fédérations de s'équiper du logiciel comptable CIEL, dont elle a pris en charge l'acquisition et la maintenance.

La Confédération continuera à développer cet effort d'accompagnement dans le courant de l'année 2011 en proposant également aux syndicats une aide concrète répondant aux exigences légales : logiciel téléchargeable gratuitement pour les syndicats dont les ressources sont

inférieures à 2 000 €, négociations avec CIEL pour qu'ils puissent s'équiper à moindre coût pour les autres.

► Une mandature placée sous le signe de la consolidation

Dans un contexte difficile aggravé par la loi sur la représentativité, la Confédération maintient sa volonté de préserver son indépendance financière garante de son indépendance d'action.

Renforcer son indépendance financière en confirmant sa force de bon gestionnaire est le signe fort du mandat qui vient de s'écouler.

Nous pouvons nous satisfaire que nos résultats soient excédentaires en 2008 et 2009. Le déficit de l'année 2007 est principalement dû à la tenue du 21^e congrès confédéral.

L'action de la trésorerie confédérale s'est portée sur plusieurs niveaux :

Maîtriser les dépenses, pérenniser l'équilibre financier, renforcer les fonds propres ; en résumé, consolider l'avenir.

► Maîtriser les dépenses

Dans un contexte économique défavorable, la trésorerie confédérale a développé un certain nombre d'actions visant à stabiliser, voire réduire certaines dépenses sans affecter les conditions de travail ou la qualité des interventions syndicales.

Ont été poursuivies la sensibilisation de la structure confédérale dans son ensemble à la nécessité de ne pas gaspiller l'argent des syndiqués et la mutualisation des moyens entre les secteurs de la Confédération.

⇒ Frais de fonctionnement :

- ✓ Mise en concurrence par appels d'offres, renégociation des contrats : reprographie, informatique, téléphonie, imprimerie, véhicules, objets publicitaires...
- ✓ Professionnalisation des procédures : comptabilité analytique permettant un meilleur prévisionnel.
- ✓ Suppression des intermédiaires : billetterie, 22^e congrès confédéral, ce qui permet une meilleure mise en concurrence et la suppression de marges pas toujours justifiées par un véritable service.

⇒ Gestion de l'immobilier :

- ✓ Acquisition du terrain.

La baisse sensible des charges confédérales, qui persiste aujourd'hui, a aussi permis d'entériner la décision du bureau confédéral quant à sa volonté de se porter acquéreur du terrain initialement détenu par la Ville de Paris.

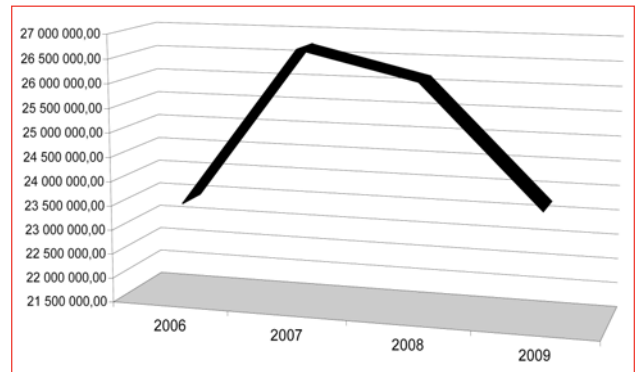
Rappelons que le bail emphytéotique du siège social de la CGT-FO, conclu pour une durée de soixante-quinze ans, comportait des clauses de revalorisation inenvisageables à long terme.

En effet, le niveau des loyers à acquitter devenait inabordable et en l'occurrence supérieur à la charge

financière des emprunts bancaires obtenus.

Après de longs pourparlers, dans un contexte immobilier et bancaire défavorable, la Confédération conclut cette opération en février 2010, apportant ainsi un patrimoine pour les générations futures, ce qui est une garantie d'avenir.

ÉVOLUTION DES CHARGES



La baisse des dépenses de fonctionnement a commencé à faire sentir ses effets à compter des premiers mois de la mandature, et surtout à compter des exercices 2008 et 2009. Les premiers mois de 2010 confirment cette volonté financière de la Confédération et devraient conforter cette tendance à la baisse.

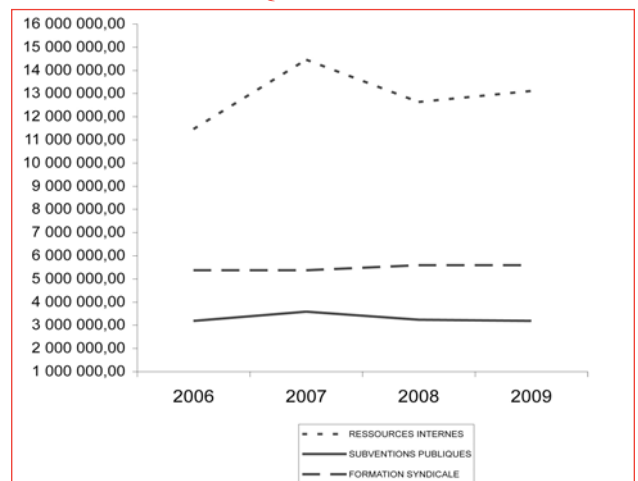
► Pérenniser l'équilibre financier

La confédération Force Ouvrière, qui s'est toujours donné les moyens de son autonomie, a maintenu son niveau de ressources internes, voire l'a augmenté par un développement accru de ses actions de propagande et de ses campagnes d'adhésion.

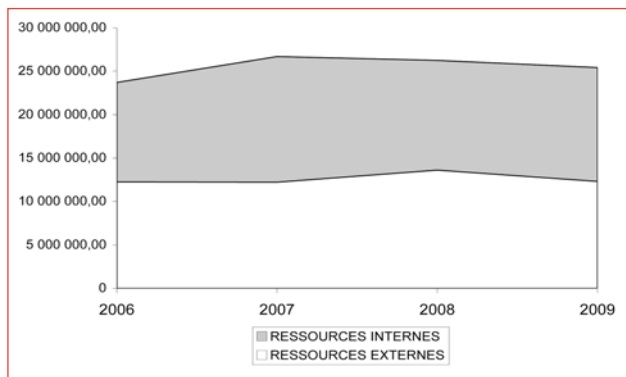
Le fonctionnement syndical de la Confédération est assuré par ses cotisations et son développement dans les entreprises suite à ses actions revendicatives.

Elle signe là son indépendance vis-à-vis des subventions publiques et du partenariat.

ÉVOLUTION RESSOURCES PROPRES SUBVENTIONS PUBLIQUES – FORMATION SYNDICALE



COMPARATIF RESSOURCES



► Les cotisations

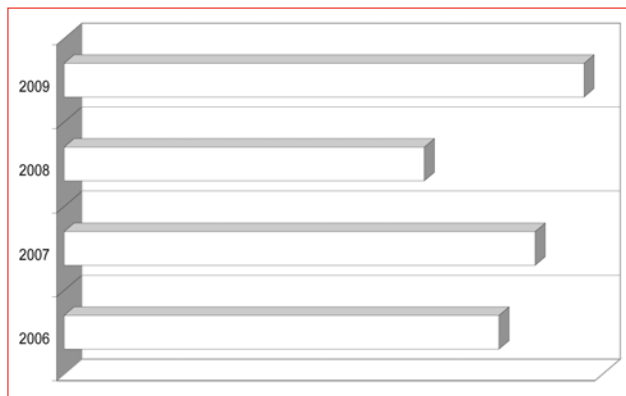
L'augmentation des recettes de cotisations s'est considérablement fait sentir à compter de janvier 2009 et se confirme largement dans les premiers mois de 2010.

Le versement des cotisations revenant à la Confédération s'est régularisé grâce à la passation de conventions de versement automatique entre les UD, les fédérations et la Confédération. Cette pratique traduit la prise de conscience qu'un versement régulier des cotisations à la Confédération est une des matérialisations de notre représentation, ce qui importe particulièrement dans le nouveau contexte ouvert par la loi du 20 août 2008.

Nous souhaitons généraliser cette procédure et encourageons nos structures à en faire de même.

Lorsque nous évoquons les recettes de cotisations, nous parlons bien des cotisations de la Confédération (part confédérale) et non de l'ensemble de la structuration nationale (UD, fédérations, syndicats). Nous ne prenons pas les chiffres de cotisations qui ne nous appartiennent pas ! Rappelons que si la loi de 2008 impose la publication des « recettes nettes de cotisations revenant à la structure », c'est ce que Force Ouvrière a toujours fait !

RECETTES NETTES DE COTISATIONS



Lors du 21^e congrès, mandat avait été donné à la Confédération de mettre en place un groupe de travail afin de réfléchir sur l'optimisation de nos recettes de cotisations. Ce groupe préconise unanimement une simplification des circuits cartes et timbres afin de mieux maîtriser les commandes et les retours. Sur les autres sujets, la réflexion se poursuit.

⇒ Les autres recettes propres :

- *FO Hebdo* : nous travaillons à trouver un équilibre entre l'utilisation de notre hebdomadaire comme vecteur de construction de l'Organisation et les rentrées financières issues de sa vente.
- *Ventes diverses* : dans la même logique, la vente d'objets publicitaires doit rester un support pour faire connaître l'Organisation ; dégager du bénéfice n'est évidemment pas l'objectif.
- *Partenariat et publicité* : depuis le 1^{er} janvier 2009 nous traitons directement et entièrement avec nos partenaires, entreprises, organismes et institutions de prévoyance. Il en est résulté une diminution très sensible des frais d'honoraires. Mais surtout nos partenaires ont manifesté leur satisfaction pour cet échange en direct qui permet de donner du sens à nos relations.

⇒ Les subventions :

Les subventions publiques sont essentiellement des subventions servant à la formation économique, à la formation des adhérents et elles font l'objet de justification auprès des instances ministérielles.

Nous savons que nous ne sommes réellement et entièrement responsables que de nos cotisations. Par définition les autres ressources sont aléatoires et peuvent varier en fonction d'éventuelles réorganisations, changements de politiques, mesures de rigueur budgétaire. Si nous nous battons pour préserver le montant des subventions que nous touchons des ministères, le principe de précaution nous incite à anticiper sur les risques et, en tout état de cause, à renforcer nos fonds propres.

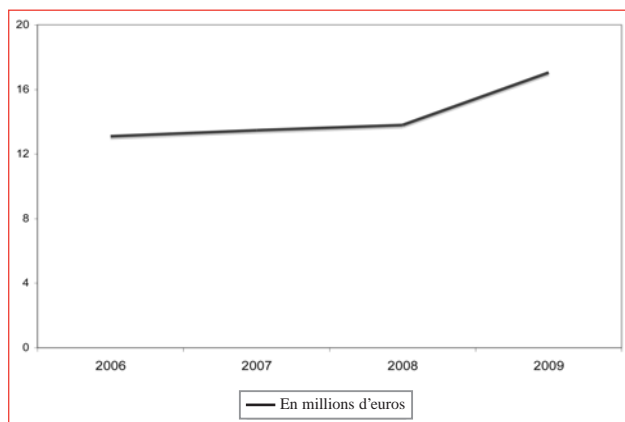
► Renforcer les fonds propres

La maîtrise des charges, l'augmentation des ressources internes ont porté leurs fruits. La trésorerie confédérale se devait de conforter ses fonds propres ; ceux-ci sont en nette augmentation.

En millions d'€

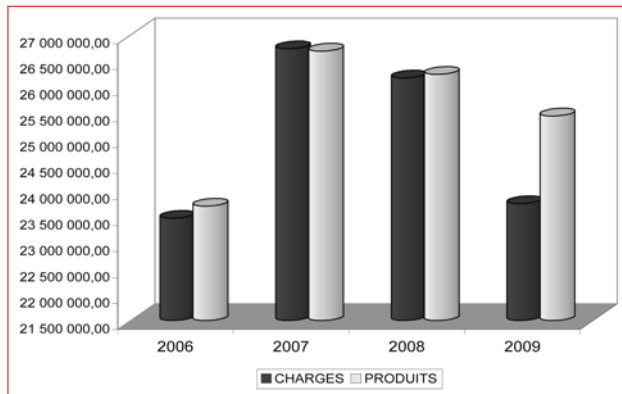
| 2006 | 2007 | 2008 | 2009 |
|--------|--------|--------|--------|
| 13,106 | 13,477 | 13,798 | 17,049 |

ÉVOLUTION DES FONDS PROPRES



Les exercices qui viennent de s'écouler traduisent et confirment ce que la Confédération a toujours déclaré.

ÉVOLUTION DES CHARGES-PRODUITS



Dans un contexte de baisse des recettes globales, mais d'augmentation de ses propres ressources (cartes et timbres, vente presse, vente propagande...) associée à une baisse significative de ses dépenses, la Confédération assoit son indépendance à l'égard des pouvoirs publics et à la faculté de se faire entendre.

► Une mandature placée sous le signe du développement

Gérer étant choisis, il y a lieu de réfléchir à une affectation des moyens tournée résolument vers l'activité militante. La loi sur la représentativité va nous obliger à y porter encore plus d'attention.

⇒ La solidarité

Elle se traduit par une aide concrète

- sur le plan international pour la construction de syndicats libres et indépendants, le soutien de militants en proie à la répression ;
- sur le plan national pour les camarades en grève.

⇒ L'aide aux structures

Notre rigueur budgétaire a eu pour résultat la possibilité de venir plus facilement en aide à nos structures parfois touchées par une baisse de recettes.

Cependant, nous tentons d'appliquer la règle selon laquelle l'attribution d'aide est liée à la visibilité des comptes et à la pertinence des demandes.

- Outre la formation des trésoriers dont nous avons déjà parlé et qui remplacent les anciennes réunions nationales des trésoriers aujourd'hui moins adaptées aux besoins (dernière réunion nationale le 4 décembre 2007), la trésorerie s'est rendue disponible afin de répondre positivement aux demandes des structures pour les aider dans la tenue de leurs comptes et dans leur gestion. Pour ce faire, elle a multiplié les déplacements sur place afin d'assurer des audits précis et de proposer des solutions. Il en ressort un certain nombre de problèmes récurrents tels que la passation de contrats extorqués par des fournisseurs peu scrupuleux.

- Consciente de la nécessité d'aider les structures à se doter d'outils de communication réactifs et modernes, la Confédération a proposé un site internet clés en main, facile à mettre à jour aux UD qui le souhaitent, voire à titre expérimental aux syndicats demandeurs.

⇒ Les campagnes et la propagande

Après le gros investissement en énergie et en moyens financiers qu'a impliqué la campagne des prud'hommes 2008, cette rigueur a permis de soutenir l'activité militante et l'action syndicale en développant notre matériel de propagande (affiches, tracts, cartes postales, essentiellement pour le maintien des acquis sur les retraites, guides et brochures), nos réunions nationales (colloques, journées nationales des délégués des comités d'entreprise, journées nationales et régionales pour l'insertion des personnes handicapées) et nos campagnes (syndicalisation des jeunes, journées développement, travail temporaire, Tour de France).

Notons que le financement de la manifestation nationale du 15 juin contre la réforme des retraites a été pris en charge par l'ensemble de nos structures. Nous étions attendus au tournant, nous avons relevé le défi collectivement avec un grand sens des responsabilités.

C'est bien une mobilisation de tous les niveaux de la Confédération qui nous permet d'avancer. Cette mobilisation générale doit être pérennisée, voire amplifiée, y compris sur le terrain des finances qui est l'affaire de tous.

RAPPORT FINANCIER 2006

| Charges | | Produits | |
|-----------------------------|----------------------|--------------------------------|----------------------|
| • Charges de fonctionnement | 8 646 697,35 | • Ressources propres | 10 742 678,82 |
| • Impôts et taxes | 627 459,24 | • Subventions publiques | 3 179 157,97 |
| • Charges de personnel | 8 780 938,77 | • Formation syndicale | 5 374 048,00 |
| • Dotations et provisions | 1 575 059,56 | • Paritarisme | 3 226 996,26 |
| • Autres charges | 3 838 976,02 | • IRES | 465 896,06 |
| | | • Conseil économique et social | 643 803,36 |
| | | • Reprises sur provisions | 71 068,74 |
| Total des charges | 23 469 130,94 | Total des produits | 23 703 649,21 |
| Solde créditeur = excédent | | Solde débiteur = perte | |
| TOTAL GÉNÉRAL | 23 703 649,21 | TOTAL GÉNÉRAL | 23 703 649,21 |

RAPPORT FINANCIER 2007

| Charges | | Produits | |
|-----------------------------|----------------------|--------------------------------|----------------------|
| • Charges de fonctionnement | 10 814 202,01 | • Ressources propres | 12 044 410,15 |
| • Impôts et taxes | 640 134,95 | • Subventions publiques | 3 582 999,84 |
| • Charges de personnel | 9 281 926,35 | • Formation syndicale | 5 374 048,00 |
| • Dotations et provisions | 1 576 914,68 | • Paritarisme | 2 870 843,09 |
| • Autres charges | 4 420 738,97 | • IRES | 407 115,79 |
| | | • Conseil économique et social | 651 217,63 |
| | | • Reprises sur provisions | 1 755 676,72 |
| Total des charges | 26 733 916,96 | Total des produits | 26 686 311,22 |
| Solde créditeur = excédent | | Solde débiteur = perte | |
| TOTAL GENERAL | 26 733 916,96 | TOTAL GÉNÉRAL | 26 733 916,96 |

RAPPORT FINANCIER 2008

| Charges | | Produits | |
|-----------------------------|----------------------|--------------------------------|----------------------|
| • Charges de fonctionnement | 9 707 397,91 | • Ressources propres | 10 320 382,41 |
| • Impôts et taxes | 675 460,91 | • Subventions publiques | 3 233 873,26 |
| • Charges de personnel | 9 584 981,07 | • Formation syndicale | 5 583 958,00 |
| • Dotations et provisions | 1 423 549,97 | • Paritarisme | 3 140 372,14 |
| • Autres charges | 4 778 942,73 | • IRES | 656 003,48 |
| | | • Conseil économique et social | 659 818,57 |
| | | • Reprises sur provisions | 1 646 026,53 |
| | | • Produits exceptionnels | 997 016,00 |
| Total des charges | 26 170 332,59 | Total des produits | 26 237 450,39 |
| Solde créditeur = excédent | | Solde débiteur = perte | |
| TOTAL GÉNÉRAL | 26 237 450,39 | TOTAL GÉNÉRAL | 26 237 450,39 |

RAPPORT FINANCIER 2009

| Charges | | Produits | |
|-----------------------------|----------------------|--------------------------------|----------------------|
| • Charges de fonctionnement | 7 496 607,43 | • Ressources propres | 12 340 579,98 |
| • Impôts et taxes | 752 709,19 | • Subventions publiques | 3 181 165,28 |
| • Charges de personnel | 10 355 120,53 | • Formation syndicale | 5 583 958,00 |
| • Dotations et provisions | 728 609,02 | • Paritarisme | 3 092 254,16 |
| • Autres charges | 4 419 963,14 | • IRES | 466 905,89 |
| | | • Conseil économique et social | 667 044,40 |
| | | • Reprises sur provisions | 105 657,95 |
| Total des charges | 23 753 009,31 | Total des produits | 25 437 565,66 |
| Solde créditeur = excédent | | Solde débiteur = perte | |
| TOTAL GÉNÉRAL | 25 437 565,66 | TOTAL GÉNÉRAL | 25 437 565,66 |

Rapport de la Commission de contrôle confédérale

En application de l'article 13 des statuts de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière, la Commission de contrôle a procédé aux opérations de contrôle et de surveillance de la gestion financière des services de la CGT-FO.

Le présent rapport présente les observations de la Commission sur la période de 2006 – 2007 – 2008 – 2009.

Conformément aux statuts confédéraux, la Commission s'est réunie les :

- ⇒ 15 juin 2007
- ⇒ 29 mai 2008
- ⇒ 14 mai 2009
- ⇒ 27 mai 2010

Ces réunions ont porté sur l'examen des comptes de résultat et de bilan présentés par la Trésorière confédérale. La Commission a également procédé à des contrôles de pièces comptables, elle a procédé aux rapprochements bancaires et jugé que les procédures comptables sont assurées avec méthode.

Le classement des pièces et leur suivi comptable ont semblé pertinents à la Commission. Elle a notamment posé toutes les questions se rapportant à sa mission et obtenu toutes les réponses qu'elle souhaitait obtenir.

Compte tenu de l'évolution juridique des structures syndicales et de la gestion qui en découle, la Commission a été particulièrement attentive à l'examen des ressources propres de la Confédération. Elle considère que même si les mesures de relance effectuées pour le recouvrement du matériel syndical a produit des effets positifs, elle manifeste à cet égard l'intérêt qu'il y a à la consolidation des processus liés à la perception des cotisations, notamment sur le thème de la régularité des versements. La contractualisation avec les structures fédérales et départementales apparaît à cet égard comme un outil intéressant, parmi d'autres, pour contribuer à cette consolidation. La Commission constate que des efforts et des économies sur la gestion ont été entrepris sur de nombreux postes, efforts qu'il convient de poursuivre, en ayant à l'esprit qu'ils soient menés sans porter préjudice à la qualité de l'action syndicale elle-même.

La Commission note avec satisfaction l'implication et la disponibilité vers les structures de l'Organisation, de la Trésorière et de son service, essentiellement pour l'aide à une bonne compréhension et mise en œuvre sur le terrain des différents processus de gestion.

La Commission prend acte que le siège du 141, avenue du Maine – 75680 Paris Cedex 14, devient désormais propriété de la Confédération pour son foncier bâti et non bâti.

Elle a pris connaissance des éléments de l'appel d'offres réalisé pour le choix du site où se déroulera le prochain congrès confédéral : Parc des Expositions de Montpellier.

La Commission, au vu de l'ensemble des éléments comptables qui ont été portés à sa connaissance, en a constaté l'exactitude et la sincérité.

Aucune anomalie n'a été décelée, comme l'a confirmé chaque année le cabinet d'expertise comptable qui analyse les documents examinés par la Commission.

Les principes du plan comptable général sont rigoureusement respectés et toutes les interrogations de la Commission de contrôle ont trouvé réponse satisfaisante de la Trésorière confédérale.

La Commission souligne qu'elle a trouvé, tant auprès de la Trésorière confédérale que de ses collaborateurs, la plus grande facilité pour l'accomplissement de son mandat.

En conséquence, la Commission de contrôle donne quitus à la Trésorière confédérale pour la gestion des comptes pour les exercices 2006 – 2007 – 2008 et 2009.

Paris, le 13 septembre 2010

Jean-Louis DESTENAY
Louis SEIGNEUR
Denis BASSET



1. De la crise à la récession

► a). La déroute d'un système économique...

Le caractère historique de la crise actuelle que nous traversons fournira sans nul doute dans quelques années un cas d'école de la complexité de la finance et de ses liens avec l'économie réelle.

C'est à la fin de l'été 2008, précisément le 15 septembre, que la banque américaine Lehman Brothers fait faillite. Un des noms les plus prestigieux de la finance mondiale était alors emporté par la crise des « subprimes », débutée un an plus tôt. En effet, l'éclatement de la bulle immobilière aux États-Unis à l'été 2007, provoquée par les défauts de remboursement de prêts hypothécaires à risques distribués largement à des ménages pourtant insolubles, a entraîné des pertes colossales. La crise financière s'est ensuite étendue à l'ensemble du système financier, alimentant pendant de longs mois l'actualité, au gré des faillites de banques historiques, des pertes abyssales annoncées par les sociétés financières et des plans de sauvetage initiés par les pouvoirs publics. Les effets en cascade ont progressivement débordé la sphère immobilière américaine et révélé la folle mécanique des innovations financières et de leur imbrication croissante et mondialisée au travers de la titrisation, cette transformation généralisée des crédits bancaires en titres négociables sur les marchés.

Mais au-delà des fluctuations des différentes places boursières, le mal se révèle bien plus profond. La crise en cours trouve ses principaux ressorts dans les politiques de déréglementations et de libéralisations successives opérées depuis le début des années 1970. Le système capitaliste aujourd'hui est en crise car le système capitaliste libéral est en cause : le courant de pensée néo-libéral a donné la primauté aux marchés en entraînant un désengagement des États (des « puissances publiques ») et des vagues continues et incontrôlées de déréglementations. Déclenchée par les marchés financiers, cette crise trouve d'abord son origine dans l'insuffisance des revenus du travail, qui a conduit à un endettement excessif des ménages. Cette crise, dont le terme et la conclusion demeurent plus que jamais incertains, justifie la remise en question de la financiarisation de l'économie et éclaire la perversion du capitalisme financier.

Plusieurs signes ont précédé l'éclatement de la crise financière. Le ralentissement de la croissance était patent aux États-Unis dès 2006, les menaces de récession se précisant dès la fin 2007. En Europe, le ralentissement de l'activité s'est manifesté mi-2007 tandis que les premiers signes de récession apparaissaient au printemps 2008. De fait, depuis vingt ans les crises se succèdent à un rythme rapproché et de nombreux « signaux » d'alarme étaient perceptibles :

- la crise asiatique en 1997, mais également la chute brutale puis la stagnation durable de l'économie japonaise depuis deux décennies ;
- la crise des valeurs technologiques début 2000 a révélé

le leurre de la « nouvelle économie » et remis en question les « rendements attendus » des nouvelles technologies de l'information et de la communication ;

- les faillites retentissantes d'entreprises comme Enron en 2001 ont déjà mis en lumière des collusions incestueuses entre les acteurs (sociétés, cabinets d'audit/conseil, agences de notation). Inlassablement, l'Histoire se répète et témoigne de l'amnésie permanente propre au fonctionnement du capitalisme et des marchés. Il est vrai que le caractère frauduleux de ces affaires facilitait la mise au ban de quelques brebis galeuses et a pu préserver la communauté financière d'une contestation plus globale ;

- la crise des ressources rares (flambée des cours des matières premières, alimentaires et énergétiques) a confirmé, dès 2006, l'incompatibilité entre la croissance mondiale et les prélèvements sur les ressources. Cette crise, qui a atteint des sommets à l'été 2008, s'est traduite par une montée des difficultés pour financer les biens premiers qui sont par nature des dépenses contraintes car incontournables (alimentation, logement, énergie, transport) et pèsent mécaniquement plus lourd dans les budgets des plus modestes.

► ... construit pour les intérêts du capital et contre les salariés.

Ainsi, au niveau mondial, la finance se nourrit depuis plusieurs décennies de l'évolution déséquilibrée du partage de la valeur ajoutée, c'est-à-dire des richesses produites, entre les revenus du travail et du capital. Si la part des profits s'est sensiblement accrue, elle ne s'est pas traduite par une dynamique soutenue de l'investissement productif mais a gonflé les revenus financiers tout en accentuant la pression exercée sur les entreprises en terme de rentabilité, avec des taux de retour sur placements exigés de 10 à 20 %. Cette pression s'est intégralement reportée sur les salariés : modération salariale, détérioration du pouvoir d'achat, explosion du chômage et de la précarité, dégradation des conditions de travail, remise en cause de la protection sociale collective, recul des services publics...

Parce qu'il n'est pas le premier, cet effondrement du système financier doit être l'occasion de mettre un terme à la fuite en avant de la finance et de démystifier une mondialisation financière heureuse, équilibrée, vertueuse et source de développement économique. La constitution de bulles n'est pas le fruit d'accidents de parcours ou d'anomalies ponctuelles : elle résulte du fonctionnement naturel des marchés financiers, livrés à eux-mêmes pour cause de déréglementation totale, acceptée et organisée au fil des années par les gouvernements.

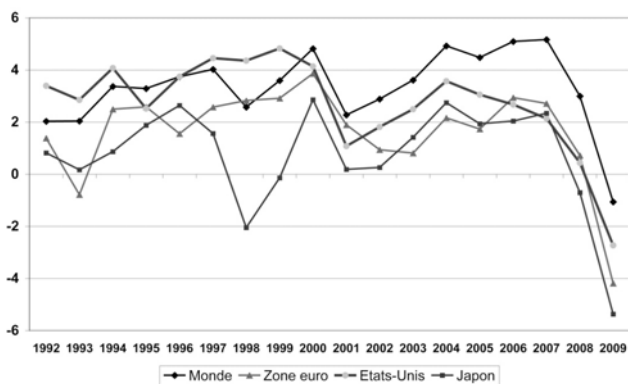
► b). Une récession généralisée

Le spectre des années 30

Le choc subi par les économies a été important et brutal. Quelques grands indicateurs comme le net plongeon du PIB, l'explosion du chômage ou encore la contraction sévère du commerce international (cf. les graphiques suivants), suffisent à montrer combien la crise 2008-2009 restera dans les annales de l'histoire économique.

L'activité est freinée par le rationnement du crédit de la part des banques, ce qui ralentit l'investissement, et par la montée de l'épargne de précaution des ménages qui craignent pour leur emploi. Les entreprises anticipent une baisse de leurs ventes et réduisent leur production et l'emploi, les prix ralentissent, le chômage augmente. La dégradation brutale de la croissance économique est autrement plus inquiétante que les pertes subies par les spéculateurs, car de nombreux emplois sont en jeu, partout dans le monde. Alors que les salariés ne sont en rien responsables de la crise, ils en sont les premières victimes et surtout les plus nombreuses, lorsqu'ils subissent la perte de leur emploi ou la baisse de leur salaire. Les effets concrets de la crise se diffusent à grande vitesse sur l'ensemble des économies.

CROISSANCE DU PIB : LE GRAND PLONGEON (TAUX EN %, VOLUME, DONNÉES FMI)

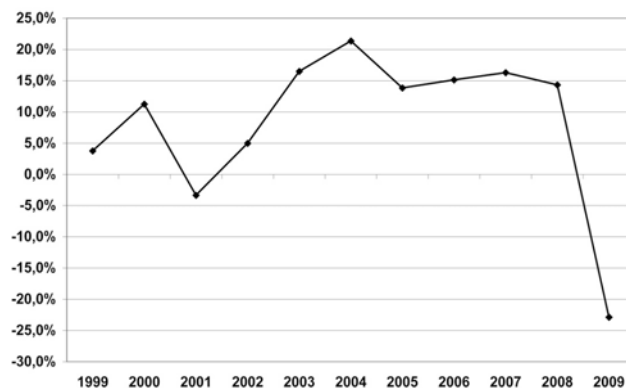


Le PIB mondial après avoir atteint un rythme particulièrement soutenu (près de 5 % annuel) entre 2004 et 2007 a connu une chute vertigineuse en 2008-2009. Pour la première fois depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, l'ensemble de l'économie mondiale est entré en récession. L'économie américaine, après avoir connu un redressement rapide à la suite de l'explosion de la bulle internet en 2001 pour atteindre une croissance proche de 4 % en 2004, avait commencé à ralentir dès 2005. Il faut souligner que cette croissance américaine, tirée par l'endettement « facile » des ménages dans la première moitié de la décennie 2000, n'a jamais retrouvé les niveaux observés dans les années 90 – plus de 4 % entre 1996 et 2000. Proche de zéro en 2008, la croissance du PIB américain a chuté de près de 3 % en 2009.

De son côté, l'économie de la zone euro a connu plus de difficultés pour remonter la pente après la crise des valeurs internet en 2001, en raison d'une politique monétaire peu réactive, d'une appréciation préjudiciable du taux de change

de l'euro et de politiques budgétaires restrictives. Elle avait néanmoins réussi à prendre le dessus sur la croissance américaine en 2006 et 2007, frôlant les 3 % de croissance annuelle, mais la chute a ensuite été particulièrement brutale avec une récession de plus forte ampleur et un repli de l'activité de plus de 4 %. Autre pôle oublié de l'économie mondiale, le Japon connaît une croissance structurellement faible depuis le début des années 90, accentuée par la crise asiatique de 1998. Depuis, l'activité a rarement progressé au-delà de 2 % par an et la crise aura eu, sur l'activité japonaise en 2009, un impact particulièrement brutal – de l'ordre de 6 %.

EXPORTATIONS MONDIALES (ÉVOLUTION ANNUELLE EN %, VOLUME, DONNÉES FMI)



Entraîné par la crise, le commerce mondial a connu un effondrement sans précédent. Les exportations mondiales ont reculé de près de 25 %. Aux États-Unis et dans la zone euro, le repli est de l'ordre de 15 à 20 % en 2009 par rapport à l'année précédente.

En zone euro, l'entrée en récession a été particulièrement brutale. Signe de la cécité provoquée dans les institutions européennes par vingt-cinq ans de positionnements idéologiques issus du consensus de Bruxelles-Francfort-Washington, les autorités européennes avaient dans un premier temps parié sur une meilleure capacité de résistance, grâce aux réformes structurelles visant à poursuivre la déréglementation des marchés des biens et services et à généraliser la flexibilité des marchés du travail ! Au-delà du caractère néfaste de ces réformes, la zone euro s'est révélée particulièrement vulnérable à la propagation de la crise.

Au dernier trimestre 2008, la zone euro voit ainsi son PIB reculer de 1,5 % sous l'effet d'une production industrielle en chute libre dans les derniers mois de l'année. Le cas allemand est exemplaire. L'amplification de la crise traduit l'échec des réformes du marché du travail et de la stratégie de désinflation compétitive. L'économie allemande, dont la croissance ne reposait que sur les exportations a été nettement ralentie. L'activité ne peut plus compter que sur la demande intérieure, fortement déprimée par plusieurs années de compression des salaires, dans une logique agressive de soutien à la compétitivité-prix.

La Grande-Bretagne connaît également une situation économique très tendue, fragilisée par une spécialisation très forte dans la finance de marché. Le système bancaire et le poids du secteur financier avaient largement dopé la croissance au cours des années précédentes. D'où le degré accru d'exposition aux effets de la crise financière. Le PIB du pays était annoncé en recul de 3 % en 2009, situation sans précédent depuis 1946 !

Attardons-nous enfin sur le cas de l'Islande, emblématique de la crise financière. Le pays était considéré comme un pays très riche avec moyenne de 37 000 dollars de revenu par habitant, ce qui le situait au cinquième rang mondial. Mais sa vive croissance s'est accompagnée d'un hyper-endettement, la dette publique représentant jusqu'à cinq fois la richesse nationale. L'euphorie islandaise s'est nourrie d'un afflux massif de capitaux, que les établissements bancaires ont recyclés dans des prêts inconsidérés aux entreprises et aux ménages, provoquant *in fine* une inflation sévère, combattue par la Banque centrale par une hausse des taux directeurs. Étranglés par ces taux prohibitifs, les ménages se sont retrouvés progressivement dans l'incapacité de rembourser leurs emprunts. Face aux menaces de défaillance du système bancaire, les capitaux ont fui précipitamment l'Islande – rappelant un scénario comparable dans les pays d'Asie du Sud-Est à la fin des années 90 – entraînant une dépréciation de la couronne islandaise de 80 % et un plongeon de la Bourse de 90 %.

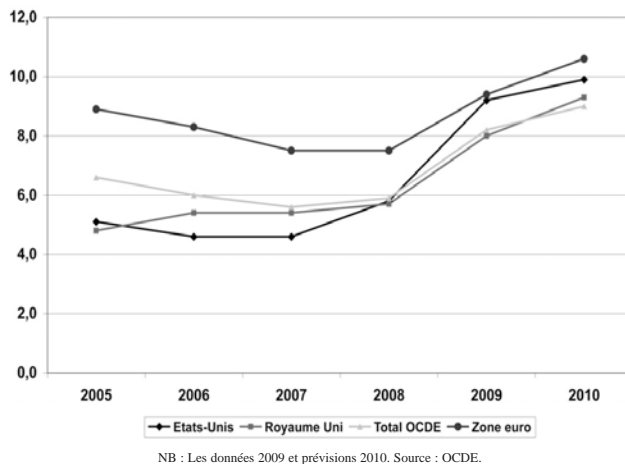
Entre-temps, les trois principales banques islandaises, dont les dettes cumulées représentaient 900 % du PIB, contre 100 % en 2001, ont été nationalisées en octobre 2008, pour un coût de l'ordre de 80 % de la richesse nationale, puis déclarées en faillite ; il faut dire que la dérégulation avait été poussée très loin puisque les pouvoirs publics avaient renoncé à toute supervision bancaire, ouvrant la voie à la suppression des réserves obligatoires.

L'histoire est d'autant plus stupéfiante que la privatisation des banques ne s'est produite qu'au début de la décennie, ce qui en dit long sur la frénésie libérale qui s'est emparée du pays en un temps record ! Paradoxe suprême, les banques en question ne sont que marginalement impliquées sur le segment des « subprimes » ; c'est la dépendance extrême aux capitaux étrangers qui leur a porté un coup fatal dès que la manne des marchés financiers internationaux s'est tarie et que les devises étrangères n'ont plus financé l'endettement.

Une dégradation historique de l'emploi dans le monde

Conséquence de ce repli de l'activité, le chômage a connu une hausse marquée. Fin 2010, la zone OCDE (Organisation de coopération et de développements économiques – regroupe trente des plus riches pays du monde) pourrait compter 21 millions de chômeurs de plus qu'à la fin de 2007, soit un total de plus de 50 millions. Le taux de chômage devrait atteindre 9 % de la population active, contre 8,2 % en 2009. Aux États-Unis et au Royaume-Uni, les taux de chômage passent de 5 % environ en 2005 à près de 9 % en 2010. En zone euro, après une lente décrue, le niveau du chômage s'était stabilisé à un peu moins de 8 % en 2008. Il dépasse 10 % en juin 2010.

TAUX DE CHÔMAGE (EN % DE LA POPULATION ACTIVE, DONNÉES OCDE)



Dans son rapport annuel sur l'emploi et le chômage dans le monde, intitulé « Tendances mondiales de l'emploi », le Bureau international du travail (BIT) observe une hausse faramineuse du nombre de sans-emploi à l'échelle mondiale en 2009 avec une progression de 34 millions de personnes depuis 2007, sous l'effet en particulier du déclenchement de la crise économique née de l'éclatement de la bulle des « subprimes ». Au total, on peut évaluer le nombre global de chômeurs à environ 212 millions en 2009.

Selon les projections du BIT, calées sur les prévisions macro-économiques du Fonds monétaire international (FMI), le chômage devrait rester élevé, avec une relative stabilisation dans la plupart des régions du monde mais avec une forte dégradation de l'emploi dans l'Union européenne où plus de 3 millions de personnes risquent de gonfler les statistiques du chômage en 2010. Parmi les populations les plus touchées, les jeunes en situation de chômage ont vu leur nombre croître de 10,2 millions entre 2007 et 2009, ce qui constitue la plus forte poussée depuis le début des années 90.

Au-delà des chômeurs, le BIT évalue à plus de 1,5 milliard le nombre de travailleurs en situation d'emploi vulnérable dans le monde, soit une part effrayante de la main-d'œuvre mondiale puisque cela en représente plus de la moitié (50,6 %). Et on peut estimer que cette précarisation rampante a concerné plus de 100 millions de personnes supplémentaires en 2009.

L'Organisation constate évidemment des divergences significatives entre les zones en termes d'intensité de la crise et de son impact sur l'emploi, mais son rapport souligne que malgré des politiques de relance qui ont atténué les effets de la crise économique et sociale, la situation de millions de personnes dans le monde s'est encore dégradée en matière d'accès à l'emploi, d'allocation chômage ou de protection sociale. En réponse, l'OIT propose un Pacte mondial pour l'emploi, qui décline une batterie de mesures visant la création accélérée d'emplois, la mise en place de systèmes de protection sociale durables, le respect des droits au travail et le renforcement du dialogue social.

► c). Des plans de relance inégaux

Les États-Unis d'Obama frappent vite et fort

Le plan de relance, proposé par le nouveau président américain au Congrès début 2008, fait suite à un premier plan de relance voté au printemps 2007 et au plan Paulson, également connu sous le nom de plan TARP (*Troubled Asset Relief Program*). Voté en octobre, il prévoyait le déblocage en deux temps de 700 milliards de dollars d'aide au secteur financier. Dotées de plus de 800 milliards de dollars, les mesures proposées par Barack Obama prévoient des baisses d'impôts mais surtout des investissements en infrastructures et dans les domaines de l'énergie et de l'environnement. Ce soutien budgétaire à l'activité se double d'une politique du taux zéro décidée par la FED. En décembre 2008, elle a réduit ses taux directeurs dans une fourchette comprise entre 0 et 0,25 % en vue de les y maintenir « un certain temps ».

Les réponses européennes à la crise, désordonnées et sans boussole

Les réponses européennes à la crise ont été marquées par une politique monétaire hésitante et des plans de relance non coordonnés et annoncés en ordre dispersé. Alors que les États-Unis ont opté pour une politique du taux zéro, la BCE a fait le choix d'une stratégie de baisse des taux beaucoup plus lente. Surtout, la BCE a réagi très tardivement alors que les signes de la crise devenaient évidents. Sur le plan budgétaire, les engagements des pays européens ont porté sur des montants compris entre 1 et 2 % du PIB.

Outre-Atlantique, épice de la crise, on est entré dans une autre dimension avec des sommes supérieures aux 1 000 milliards de dollars, soit 7 à 8 % du produit national ; pour donner une idée du choc économique, cette part représente déjà le double du coût de la Seconde Guerre mondiale pour les États-Unis. Si cette proportion paraît démesurée, la plupart des économistes estiment qu'à l'échelle planétaire, il s'agissait d'un ordre de grandeur minimal pour espérer affronter la crise !

Au niveau européen, le Conseil de décembre 2008 a accouché d'un plan concerté d'un montant de 200 milliards d'euros, soit 1,5 point du PIB de la zone. Mais les plans de relance ont été élaborés par les différents gouvernements sans coordination et selon des stratégies et des priorités différentes. Malgré les discours qui mettent en avant la dimension collective, les États ont fait cavaliers seuls face à la crise.

Dans un premier temps, Angela Merkel a mené le front du refus devant la perspective d'un plan de soutien budgétaire coordonné au niveau européen, arguant de la poursuite de l'assainissement budgétaire et de l'inefficacité des politiques de relance. Après avoir longtemps tergiversé et rejeté la perspective d'un plan de relance, l'Allemagne a pris la tête du peloton européen en la matière, annonçant fin 2008 un plan massif de 50 milliards sur deux ans, soit l'équivalent de 2 % du PIB.

En pratique, les plans de relance élaborés par les pays européens ont reflété les approches divergentes de la crise

à l'œuvre, renvoyant chaque pays à sa situation spécifique, en particulier en matière de finances publiques. Confronté à une brusque remontée du chômage, le gouvernement de Gordon Brown a été l'un des premiers à réagir à l'amplification de la crise. Des mesures de relance, pour un montant de 20 milliards de livres, ont été annoncées dès novembre 2008. Si la priorité est donnée à l'investissement et aux infrastructures, comme tous les plans de relance européens, le plan britannique a fait exception par des mesures articulées autour de la consommation.

► d). L'économie française en franche récession

La fin de l'année 2008 en France est marquée par une franche récession, la plus forte depuis 1974. Le repli de l'activité est brutal, la production industrielle est en net recul tandis que les indicateurs du commerce extérieur apparaissent également très dégradés. L'automobile, dont la production a quasiment été mise à l'arrêt en novembre et décembre, entraîne dans son sillage de nombreux secteurs de biens intermédiaires (chimie, sidérurgie, etc.). Le sévère ralentissement de l'économie allemande, et plus largement de l'ensemble de la zone euro, a également pesé sur l'activité en France.

Dans ce contexte, toutes les composantes de la demande fléchissent. La consommation des ménages est sauvée à la fin de 2008 par les dépenses d'alimentation et les dépenses énergétiques, qui bénéficient du repli de l'inflation. Mais les dépenses de consommation en biens manufacturés sont en baisse en raison d'un net recul des ventes de détail, des achats de vêtements et de biens durables. L'investissement des entreprises recule sous l'effet d'un resserrement des conditions de financement et de sombres perspectives du côté de la demande, intérieure et étrangère. Les exportations, enfin, subissent le fort ralentissement de la demande mondiale.

Les entreprises ont nettement ajusté les volumes d'emploi face à la dégradation de l'environnement économique. Le dernier trimestre est marqué par une forte amplification des pertes d'emplois. L'industrie n'est plus la seule à être touchée, les services connaissent également un recul de l'emploi. Les emplois précaires ont été les premiers à subir les conséquences de la crise.

L'intérim a montré un fort repli dès l'été. Un autre phénomène qui a pu être observé fut l'arbitrage mené par les entreprises entre heures supplémentaires et emplois précaires dans leurs choix d'ajustement de la force de travail. La loi TEPA votée en août 2007, qui prévoit des exonérations fiscales sur les heures supplémentaires, a conduit les entreprises à proposer des heures supplémentaires à certains salariés et à se séparer brutalement des contrats précaires.

Un plan de relance limité et déséquilibré

Le président de la République a effectué les premières annonces relatives à la stratégie de relance des pouvoirs publics face à la crise économique le 4 décembre 2008. La réponse gouvernementale s'est articulée autour de deux leviers : des investissements publics et des mesures visant à soulager la trésorerie des entreprises, en particulier des PME. En complément, les pouvoirs publics se sont engagés

à procurer des aides ciblées aux secteurs en difficulté, à commencer par le BTP et l'industrie automobile.

Sur le papier, le chiffrage des mesures s'est élevé à 26 milliards d'euros, soit 1,3 % de PIB, ce qui situe déjà la France dans le bas de la fourchette en comparaison de ses partenaires, y compris de l'Allemagne (et ce, avant même l'annonce d'un second train de dépenses) pourtant si décriée par l'Élysée pour son peu d'empressement à agir.

Les mesures de soutien à la trésorerie des entreprises ont constitué le principal poste du plan de relance. Le plan gouvernemental a annoncé de nouvelles dépenses d'investissement dans les infrastructures, réparties entre l'État, les entreprises publiques et les collectivités locales. Ce volet du plan constituait en réalité un simple avancement de projets déjà décidés et dont les crédits budgétaires avaient même souvent été votés.

Deux secteurs ont bénéficié d'une attention particulière de la part du gouvernement : le logement et l'automobile. Par ailleurs, plusieurs mesures entraient dans le cadre des aides à l'emploi.

Un soutien coûteux aux banques, sans véritable contrepartie

Chronologiquement, le plan de relance a fait suite au déblocage de plusieurs milliards d'euros pour le secteur bancaire dans le cadre d'une loi de finances rectificative adoptée en quatre jours. Les moyens dégagés – 360 milliards d'euros, 1 % du PIB – ont montré que lorsque le système financier était menacé, la France n'était plus en faillite et que les marges de manœuvre financières existaient.

Ainsi, les mesures de garantie au secteur financier ont permis de refinancer les activités des établissements de crédit par :

- l'apport direct de liquidités par la création d'une caisse de refinancement, mobilisée par un organisme bancaire uniquement en dernier recours, si celui-ci a épuisé les moyens habituels de refinancement (banques centrales et crédit interbancaire). Le montant plafond fixé par la loi à 320 milliards ne sera pas nécessairement atteint ;
- la création d'une structure destinée à lever des financements avec la garantie de l'État pour prendre des participations en fonds propres : la SPPE. L'État a injecté des fonds dans les six plus grands établissements français.

Face aux critiques sur les modalités du soutien public aux banques, principaux fautifs de la crise, le gouvernement a toujours affirmé que, loin d'être excessif, le plan de sauvetage décidé en octobre 2008 avait même constitué une excellente affaire pour les finances publiques. Pourtant, la Cour des comptes n'exprime pas cet avis dans son rapport publié le 20 mai 2010 et indique qu'en prêtant 120 milliards d'euros aux banques, l'État aurait certes gagné de l'argent, mais pas de façon pérenne.

Sur les 360 milliards d'euros de prêts mobilisables à l'origine, l'État en a finalement déboursé le tiers, soit tout de même 120 milliards d'euros (77 milliards d'euros sous

la forme de prêts et 20,75 milliards en apports de fonds propres). Cette enveloppe potentielle était volontairement élargie et, comme on le sait, les banques ont redressé leurs comptes de manière spectaculaire, ce qui explique que le déblocage effectif de fonds publics soit resté loin du plafond annoncé.

Pour ce qui concerne les 20,75 milliards d'euros injectés en fonds propres, quatre des six banques bénéficiaires ont déjà racheté à l'État sa participation. Il ne reste plus que le groupe Dexia et l'ensemble Banque Populaire-Caisse d'épargne qui disposent encore de 6,3 milliards d'euros de participation publique dans leur capital. En revanche, les 77 milliards de prêt, remboursables d'ici à 2014, sont toujours d'actualité.

À court terme, les prêts octroyés aux groupes bancaires ont fait rentrer des intérêts cumulés de l'ordre de 1,3 milliard d'euros sur trois ans dans les caisses de l'État. Ce gain résulte de l'écart entre le taux avantageux auquel l'État a pu souscrire ces montants sur les marchés financiers et le taux du prêt consenti aux banques.

Mais la Cour des comptes pointe dans son rapport une série de « coûts indirects » liés au plan de sauvetage que l'État aurait sous-estimés, à tel point que le gain final pourrait finalement s'avérer nul dans le meilleur des cas : « Des coûts indirects ont commencé à jouer dès 2009 et surtout en 2010 et leur impact, pérenne et différé dans le temps, est susceptible d'amoinrir progressivement ce bénéfice budgétaire à partir de 2011, jusqu'à l'annuler. »

Du côté des prêts, le versement des intérêts inhérents aux emprunts réalisés par l'État va logiquement se traduire par des charges financières supplémentaires. Ensuite, il faut se rappeler que les pouvoirs publics ont instauré une procédure de médiation du crédit afin d'examiner les rejets de demandes de prêts par les banques. La gestion de ce dispositif a été confiée à la Banque de France et il n'est pas indolore financièrement pour l'institution qui a vu baisser ses profits, et donc les dividendes reversés à l'État.

À la suite d'un mouvement social d'ampleur le 29 janvier 2009, auquel Force Ouvrière a pris une part active, le plan de relance a été retouché à la marge en raison d'une conférence sociale réunie le 18 février. Destinée à soutenir la consommation des plus fragiles, une enveloppe de 2,6 milliards d'euros a été « lâchée » aux ménages et aux travailleurs modestes – dont la prime exceptionnelle de 150 euros pour les bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire et de 200 euros aux bénéficiaires des aides au logement et de l'allocation parent isolé (API) dénommée « prime de solidarité active » – ce qui constituait une manière de nier les difficultés en espérant qu'elles allaient disparaître d'elles-mêmes, comme par enchantement.

2. Des politiques économiques dans la continuité

► a). La crise très relative des banques et des actionnaires

La résistance indécente des banques

Dès le début de 2009, les banques ont recommencé à afficher des profits insolents (1,5 milliard d'euros pour BNP Paribas au premier trimestre 2009). L'attitude du secteur bancaire a cristallisé à juste titre toutes les indignations et les sentiments d'injustice. Le secteur bancaire, remis sur pied rapidement grâce à des fonds publics, s'est refait une santé en raison d'une politique monétaire accommodante sans se résoudre, en contrepartie, à desserrer les conditions de crédit faites aux ménages et aux petites entreprises. Jamais le secteur bancaire, par qui la crise est arrivée, n'a été mis face à ses responsabilités. Le G20 aurait dû être l'occasion de porter ce coup de semonce au secteur bancaire et à ses pratiques aberrantes. Il n'en a finalement rien été.

Pour ce faire, les plans de sauvetage bancaire se sont organisés, dans leur diversité, autour de deux grandes modalités : recapitaliser les banques en leur permettant de se reconstituer des fonds propres et mettre fin à leur défiance mutuelle en facilitant, par une garantie publique, leur financement interbancaire afin d'éviter à tout prix qu'elles ne referment le « robinet du crédit » faute de liquidités¹. Conjugée à une intervention elle aussi massive des banques centrales – qui a consisté notamment à abaisser de façon importante ses taux directeurs et à faciliter, de diverses manières, le refinancement des banques sur le marché monétaire –, toutes ces actions ont visé à assurer aux banques un accès à la liquidité qualifiée d'illimité par la Banque de France.

En contrepartie, les banques ont-elles facilité l'accès au crédit de leurs emprunteurs ? Dans le cas français, la réponse est non. Cela était pourtant prévisible. Contrairement à certaines de leurs homologues européennes, les banques françaises se sont uniquement engagées à respecter le code de conduite si peu contraignant proposé par le Medef, et qui fixait alors des garde-fous aux rémunérations des dirigeants. L'actualité récente nous aura permis de juger de l'efficacité de ce type de code associé à la « bonne gouvernance ».

Le gouvernement français aurait pu formuler au moins une exigence : siéger au conseil d'administration des banques qui ont été recapitalisées, ce qui lui aurait permis d'avoir un droit de regard sur sa politique de prêt et sur sa politique de rémunération, qu'il s'agisse de celle des managers ou des traders. Cette option a été choisie par le gouvernement britannique. Des représentants de l'État siègent en effet dans les conseils d'administration des banques nationalisées et le gouvernement a exigé que soit maintenue, à son niveau de 2007, la distribution des crédits aux particuliers et PME.

A aussi été décidé qu'aucun bonus en 2008 et 2009 ne serait versé aux dirigeants comme aucun dividende aux actionnaires tant que l'État serait présent au capital des banques. L'Allemagne, de son côté, a exigé des banques aidées le gel des dividendes et le plafonnement des salaires des managers. Une fois encore, la France se distingue par des discours très offensifs mais qui ne se traduisent pas en actes...

La panne du crédit

Mais au-delà des problèmes d'ordre moral posés par les bonus et autres dividendes, n'avoir rien imposé aux banques en matière d'offre de crédit a fortement exposé l'économie française au danger d'un resserrement du crédit. Bien que le phénomène de rationnement de crédit soit relativement difficile à démontrer par manque d'informations sur les refus opposés par les banques, leurs fondements ou sur les comportements d'autocensure – persuadés d'un refus des banques, des agents économiques sont dissuadés de faire des demandes de crédit –, des travaux de la Banque centrale européenne (BCE), de la Banque de France (BDF) ainsi que des enquêtes menées auprès des entreprises témoignent d'une dégradation de l'offre bancaire et de ses conditions. Plusieurs enquêtes trimestrielles publiées par la BDF ont confirmé ce durcissement, tout particulièrement pour les crédits aux entreprises, et notamment les PME, et pour les crédits immobiliers des ménages.

Outre des demandes de crédit non satisfaites, l'effet de ce durcissement des conditions de crédit est à trouver dans une reconstitution des marges bancaires. Les banques ont pu accroître leur marges sur certains types de prêts comme les prêts aux entreprises qualifiés de « risqués » ou encore certains prêts immobiliers à destination des ménages. La BCE s'est à plusieurs reprises inquiétée de la déconnexion jugée « anormale » entre le coût auquel les banques se refinancent (à court et à long terme) et les taux qu'elles accordent à leur clientèle, ce qui « donne à penser que les marges des banques se sont accrues ».

C'est pourtant du rétablissement de l'activité de prêt que viendra le salut selon les pays du G20. Dans leur déclaration en effet, ceux-ci ont placé la restauration des flux de crédit comme la contrepartie absolument nécessaire à l'efficacité des plans de relance menés et la justification *a posteriori* des centaines de milliards accordés au sauvetage des banques. En reconnaissant ainsi aux banques le pouvoir de rendre possible une potentielle sortie de crise, il est consternant que les États n'aient imposé aucune mesure qui permettait le dégel de l'asphyxie des circuits de financement de l'économie.

Résultats du CAC 40 : les actionnaires choyés comme jamais

1. Par liquidités on entend ici la « monnaie » que les banques commerciales achètent ou empruntent auprès des banques centrales.

La publication des résultats annuels pour les entreprises début 2010 a montré que la crise avait naturellement affecté le volume des profits dégagés par les entreprises du CAC 40 : les 47 milliards cumulés correspondent à une baisse de 21 % en comparaison des résultats de 2008 et une réduction de moitié par rapport à 2007. Pourtant, cette relative décline ne se traduit pas par une accalmie dans le taux de retour des bénéficiaires distribués aux actionnaires sous forme de dividendes. Mieux encore, ce ne sont pas loin de 36 milliards d'euros qui devraient leur revenir au titre de l'exercice 2009, soit les trois quarts des bénéficiaires ! Hormis quatre groupes qui ont fait le choix, la mort dans l'âme, de ne pas verser de dividendes en raison de leurs résultats (EADS, Alcatel-Lucent, Renault et Peugeot), les autres ont décidé de récompenser les détenteurs de leur capital. 63 % chez Total, 77 % chez Lafarge, 71 % chez GDF Suez, 77 % chez France Télécom... Globalement, 25 % des sociétés du CAC ont stabilisé ou accru la part du profit consacré aux dividendes et, parmi elles, 17 affichent pourtant des résultats en baisse...

Et le mot d'ordre commun semble être de « rassurer » à tout prix l'actionnaire, même en cas de pertes, de peur qu'il ne quitte le navire ou que leurs cours de Bourse soient sanctionnés. Tout indique donc que l'actionnaire sort renforcé de la crise et qu'il occupe davantage qu'hier le rôle d'acteur central dans la hiérarchie des préoccupations des directions. Une telle redistribution n'est rendue possible que par arbitrages en défaveur du financement des investissements, pourtant indispensables pour améliorer leur compétitivité. Et ce partage s'inscrit dans une stratégie de réduction des coûts et singulièrement des effectifs, du moins sur le territoire national car les projets de développement à l'international semblent toujours d'actualité, en particulier dans les pays émergents. Les « trois tiers » du chef de l'État ont visiblement influencé les conciliabules des conseils d'administration !

Du côté des banques, la publication de leurs résultats s'est accompagnée de la distribution des bonus, à l'occasion du fameux « Bonus Day ». Au total, la caste des 8 000 traders exerçant leurs « talents » pour le compte des banques françaises se partageront 1,8 milliard d'euros de complément sur les résultats de 2009. Ces bonus, on le sait, peuvent représenter plusieurs fois le montant de leur salaire fixe. Selon les informations disponibles, probablement partielles, ils oscilleraient entre 130 667 euros chez Natixis (groupe Banques Populaires – Crédit agricole) et 250 000 euros en moyenne à BNP Paribas, soit 5 à 10 ans de salaire net annuel moyen pour un salarié français (24 000 euros). Et les bonus le plus important excédant même les 500 000 euros, pour atteindre parfois plusieurs millions d'euros.

La Société générale a ainsi provisionné 550 millions d'euros de bonus dans ses comptes avec un record de 6,5 millions d'euros qui reviendrait à un de ses opérateurs de la City. Pour sa part, BNP Paribas, qui a réalisé des résultats financiers bien meilleurs que la SG, a provisionné de son côté 1 milliard d'euros, dont 500 millions versés dès 2010, et son plus gros bonus avoisinerait les 10 millions d'euros. Comble de l'indécence, ces bonus auraient fondu comparés aux années fastes pré crise ! Et le président du groupe ne craint pas de déclarer qu'« il est vital d'éviter les aberrations »...

► b). Un début de reprise compromis par les plans d'austérité

Une lente reprise se dessine mais tout semble repartir comme avant : pour certains, la crise apparaît de plus en plus comme un « épiphénomène passager » à vite oublier. La réforme du capitalisme n'est plus à l'ordre du jour et la porte est grande ouverte pour un redoublement des excès du tout-financier, la cupidité des financiers continue de pousser les travailleurs à faire des sacrifices. Les banques font des profits, la finance continue de confisquer les richesses produites, la pauvreté s'étend, les inégalités croissent. Les États restent convaincus du nécessaire (mais non démontré) retour à l'équilibre de leurs comptes publics. Les travailleurs sont appelés à faire preuve de modération dans leurs revendications salariales, à subir toujours plus les formes d'emplois précaires, la montée des pressions managériales, à travailler plus longtemps et plus dur pour bénéficier d'une retraite, à se prendre en main pour financer leurs dépenses de santé...

Les économistes rivalisent d'imagination pour définir la forme que pourrait prendre la courbe de la croissance selon le rythme et l'ampleur de la reprise. Pourtant, dans la zone euro, les données du dernier trimestre 2009 ont marqué un coup d'arrêt dans le rebond de l'activité qui se profilait. À en croire les prévisions du FMI publiées au printemps 2010, plusieurs facteurs entretiennent un certain optimisme : le redémarrage du commerce international, la fin du déstockage des entreprises, la stabilisation des marchés de l'immobilier. Mais la prudence reste de mise en raison de l'émergence de nouvelles bulles spéculatives qui constituent les foyers de crise de demain, de la stagnation de l'activité en Allemagne, de la préférence des ménages pour l'épargne et de la perspective d'une remontée des taux d'intérêt à la fin de l'année.

Crise grecque : les spéculateurs à la manœuvre

Surtout, le printemps 2010 est marqué par une crise majeure dans la zone euro déclenchée par des attaques spéculatives sur les emprunts grecs. Les marchés financiers propagent des doutes sur la capacité des États de la zone euro à rembourser leur dette publique. Le rôle de la banque Goldman Sachs notamment est montré du doigt, pour avoir alimenté la spéculation d'une part et lourdement facturé de l'autre des conseils auprès du gouvernement grec sur la gestion de ses dépenses publiques, visant à lui permettre de se qualifier pour l'entrée dans l'euro... Ce type de spéculation sur l'endettement de la Grèce en particulier a fait grimper les taux d'emprunt. Alors que ces taux en zone euro se situent généralement autour de 3 %, taux généralement appliqué aux emprunts allemands, celui des emprunts grecs a grimpé jusqu'à 14 %.

Dans le cadre du plan de sauvetage du secteur financier décidé en octobre 2008, les gouvernements n'ont pas décidé de le placer sous contrôle public. Les États se sont fortement endettés pour le renflouer, l'endettement étant par ailleurs alourdi par les conséquences de la crise, la récession, la montée du chômage, les pertes de recettes fiscales, l'augmentation des dépenses et le financement des mesures de relance.

En 2009, les banques ont restauré leurs profits, grâce aux aides publiques et à des taux d'intérêt quasi nuls. Les investisseurs ont déplacé leurs avoirs des marchés boursiers perçus comme incertains vers les dettes publiques, peu risquées. Toutefois, la faible rémunération versée, du fait de la faiblesse des taux d'intérêt, a pu motiver le déclenchement d'attaques spéculatives sur la dette souveraine des pays perçus comme les plus fragiles de la zone euro. Première victime : la Grèce dont le maquillage des comptes publics a été révélé après l'élection du nouveau gouvernement en octobre, maquillage effectué, on le rappelle, avec l'aide de la banque d'affaires Goldman Sachs.

En l'absence de législations susceptibles de stopper la spéculation et de l'absence de volonté politique au niveau européen pour permettre à la Grèce de se refinancer aux mêmes taux que les autres pays de la zone euro, le cercle vicieux de l'endettement s'enclenche : les taux exigés par les marchés, avec la complicité des agences de notation qui sèment le doute sur la capacité du pays à rembourser ses échéances, alourdissent la charge des intérêts, au détriment des dépenses publiques. Sont également exigées des mesures de limitation des dépenses, destinées à réduire le déficit public afin de « rassurer » les marchés sur la capacité de la Grèce à rembourser. Les ménages, les salariés, les retraités sont les premières victimes de la réduction des salaires et des prestations sociales.

Les pays les plus endettés subissent donc des taux plus élevés, contrepartie de primes de risque élevées exigées par les marchés qui spéculent sur le risque de défaut de la Grèce, mais également du Portugal ou de l'Espagne. Pourtant, toutes les émissions d'obligations ont trouvé preneurs sur les marchés obligataires. Après les avoir sauvés du gouffre, les gouvernements doivent désormais rassurer les marchés financiers en annonçant des politiques d'austérité, des gels ou des réductions de dépenses pour ramener les déficits à des niveaux plus habituels.

Les nouvelles secousses monétaires en zone euro ont rappelé combien la crise était loin d'être terminée. L'hypothèse d'un déclin économique prolongé prend corps pour certains pays comme la Grèce et le Portugal. Les pertes de compétitivité accélèrent la désindustrialisation, entretiennent un chômage persistant et un endettement important, soutenu par l'érosion des recettes fiscales.

Cette situation handicape doublement les gouvernements. Outre que les « inquiétudes » véhiculées par les marchés financiers incitent les gouvernements à « rassurer » les marchés sur leurs politiques budgétaires, autrement dit à réduire les dépenses publiques, cette remontée des taux conduit à alourdir le montant des intérêts d'emprunt versés chaque année par les États à leurs créiteurs. C'est donc autant de ressources qui ne seront pas consacrées aux services publics (des trois versants de la fonction publique), à l'Éducation, à la Santé, à l'Emploi, à la Recherche...

La solidarité européenne durement mise à l'épreuve

Malgré la vigueur des attaques perpétrées par les marchés financiers, il aura fallu plusieurs mois de tergiversations avant qu'une forme de solidarité européenne se mette en place pour venir en aide à la Grèce attaquée par la

spéculation financière et contrainte de refinancer sa dette à des taux supérieurs à 12 % à la fin du mois d'avril, alors que la France et l'Allemagne empruntent en moyenne à 3 %.

Ces tergiversations ont retardé de plusieurs semaines l'obtention d'un accord au niveau international et l'intervention du FMI pour permettre à la Grèce d'emprunter à des taux moins élevés que ceux du marché. Contrepartie : un sévère plan d'austérité visant à réduire de 5 à 6 points un déficit budgétaire proche de 14 % du PIB. Malgré l'accord du 2 mai sur le plan d'aide à la Grèce, la crise de la dette en zone euro s'est propagée, alimentée par des rumeurs visant les finances publiques de l'Espagne et du Portugal, et plus largement les risques d'éclatement de la zone euro.

Toutefois, les mesures décidées le 2 mai n'ont pas endigué les attaques spéculatives contre la zone euro, au contraire, d'autres pays de la zone ont été visés dans la semaine qui a suivi. Il a fallu attendre l'annonce du plan d'urgence décidé le 10 mai et la monétisation de la dette des pays du Sud par la BCE pour tempérer les appétits des spéculateurs. Visant à rassurer les marchés, l'annonce de ce plan s'accompagne d'un retour drastique à la discipline budgétaire dans l'ensemble de la zone euro.

Le plan d'urgence du 10 mai établit un fonds de stabilisation européen. Les ministres européens se sont dits prêts à mobiliser 600 milliards d'euros avec l'aide du FMI. La BCE, rompant enfin avec des principes jusqu'ici inamovibles, est intervenue massivement sur les marchés en rachetant de la dette souveraine des pays du sud de l'Europe, ramenant les taux d'emprunt de ces pays de 12 à 4 %... Pour mémoire, la banque centrale américaine avait procédé à ce type d'opération un an plus tôt pour un montant de 300 milliards de dollars. Ce revirement s'appuie officiellement sur le traité de Lisbonne, qui prévoit dans son article 122-2 des circonstances exceptionnelles. Il n'en reste pas moins que le recours à des modes alternatifs de financement des dettes dites souveraines est quasi inespéré : miracle de la crise qui rend possibles les choses réputées impossibles... Il est vrai que le pacte de stabilité et de croissance n'était plus respecté par aucun pays européen...

Potion amère pour les salariés de l'Union européenne

Ce plan est arrivé bien tard, en raison des dysfonctionnements internes à la zone euro et de la prédominance des logiques du chacun pour soi. Comme l'a indiqué Jean-Paul Fitoussi de l'OFCE, « si l'on avait dit d'emblée que l'on garantissait les dettes publiques de la zone euro, il n'y aurait pas eu de crise ». Cette crise n'aura pas été inutile pour tout le monde. Largement provoquée par la spéculation financière alimentée par l'indécision des dirigeants européens, la crise sert désormais à justifier la mise en œuvre de politiques d'austérité. Le risque est grand que les gouvernements s'en saisissent comme d'une aubaine pour faire passer avec un zèle appuyé les plans de rigueur qui jusqu'à présent étaient restés dans les cartons.

C'est évidemment dans ce contexte lourd que se profile la contre-réforme des retraites. Si l'on en croit un personnage de la sphère politico-économique, l'omniprésent Alain Minc², le dossier des retraites constitue un test fondamental comme « signe envoyé aux marchés financiers » en matière de

rigueur sur les finances publiques : « *La politique économique française est aujourd'hui accrochée à un principe : ne pas perdre le triple A que nous donnent les agences de notation et, de ce point de vue, la réforme des retraites est clé, plus clé encore que les affaires budgétaires.* »

S'il fallait encore une preuve de l'instrumentalisation facile de la crise grecque et de son importation dans le débat national, il suffisait de lire la ministre de l'Économie³ après l'adoption du plan de soutien à la Grèce début mai à Bruxelles. Elle considère ainsi cette crise comme « un rappel à l'impératif de restaurer les équilibres budgétaires en diminuant la dépense et en augmentant la recette ». Elle saisit également cette occasion pour réaffirmer la nécessité de poursuivre des « *réformes structurelles de fond. Comme la retraite. Voyez ce qu'ont décidé les Grecs : 40 années de cotisation, un âge de 65 ans révisable et le calcul de la pension sur l'intégralité de la vie professionnelle* ».

Alors que les prévisionnistes misaient sur un raffermissement de la croissance en 2011, les programmes d'austérité que tous les gouvernements européens s'approprient à imposer vont probablement provoquer un nouveau ralentissement de l'activité, reportant les perspectives d'une véritable reprise... aux calendes grecques.

Les mesures envisagées dans les différents pays européens donnent toutes les priorités à la réduction des dépenses et font supporter tous les efforts par les salariés, notamment dans la fonction publique, et sur les ménages. Les gouvernements qui recherchent de nouvelles recettes sont plus rares, excepté le Portugal et la Grèce qui relèvent la TVA. Seul le Portugal prévoit une hausse de la fiscalité des profits des banques et des grandes entreprises. En Allemagne, la chancelière a annoncé en juin 2010 le budget allemand le plus rigoureux depuis un demi-siècle, afin d'économiser 11 milliards d'euros. Au Royaume-Uni, la coalition issue des élections du 6 mai dirigée par les conservateurs a déjà annoncé des coupes franches dans les dépenses publiques, notamment sociales⁴.

Le scénario qui se dessine en juin 2010 est donc le suivant :

- une reprise économique limitée aux États-Unis et aux grands pays émergents ;
- un rebond des prix des matières premières, porté par la demande des pays en croissance et par la spéculation, qui tend à nouveau à se déplacer vers ces valeurs, comme c'était le cas en 2008, au fur et à mesure que le terrain de jeu européen aura perdu de son intérêt ;
- l'inflation qui en découlera provoquera une remontée des taux d'intérêt
- et tout cela pèsera sur le pouvoir d'achat des salariés européens, déjà comprimé par la modération salariale et qui risque encore de s'accroître pour satisfaire les exigences de compétitivité des entreprises et les stratégies d'assainissement des déficits publics.

L'Europe est donc partie pour se retrouver dans l'étau de ces différentes variables sur lesquelles elle n'a pas de prise

mais dont les répercussions risquent d'être importantes pour toutes les économies qui la composent. La seule lueur d'espoir peut venir de la baisse du taux de change de l'euro par rapport au dollar, dont la dépréciation redonne une bouffée d'oxygène à la compétitivité externe de l'Union.

Le seul effet positif de ce psychodrame européen aura en effet été le repli du taux de change de l'euro, qui s'échangeait à moins de 1,20 \$ le 7 juin contre 1,50 \$ fin 2009. Ce niveau reste encore élevé, supérieur à la parité lors de la création de la monnaie unique⁵, mais il offre de l'air à la compétitivité des exportations européennes après plusieurs années de surévaluation manifeste. La correction à l'œuvre pourrait donc permettre au commerce extérieur extra-européen de booster l'activité de la zone, mais comme le souligne l'économiste Michel Aglietta⁶, « *une course à la dévaluation compétitive avec le dollar* » présente des risques, dès lors que les autorités américaines décideraient de piloter leur monnaie à la baisse en cas de menaces sur les conditions de financement de leur dette publique.

Concernant l'économie française, l'examen détaillé de son commerce extérieur montre que durant la dernière décennie la compétitivité vis-à-vis de pays extérieurs à la zone euro (États-Unis, Japon, Royaume-Uni, zones émergentes...) s'est significativement dégradée, concomitamment à l'appréciation de l'euro. En revanche, la compétitivité relative vis-à-vis de ses partenaires de la zone euro s'est améliorée régulièrement depuis la fin des années 1990. Contrairement aux idées reçues qui pointent les coûts salariaux et les prélèvements obligatoires comme responsables des pertes de marché à l'export de nos entreprises, les causes essentielles sont ailleurs. Autrement dit, les fluctuations de l'euro sont un facteur autrement plus déterminant et évident des performances françaises. Et malgré ce boulet monétaire, l'industrie française a conservé sur la décennie écoulée la moitié des gains de compétitivité obtenus entre 1997 et 2001.

Du côté de l'emploi, il n'y a pas d'amélioration en vue avant 2011, selon la Commission. Les destructions nettes d'emplois se poursuivent, la progression du chômage également. En avril 2010, le taux de chômage s'établit à 10,1 % dans la zone euro contre 9,2 % en avril 2009 (9,7 % dans l'UE-27 contre 8,7 % un an plus tôt). 23,3 millions de personnes sont au chômage en Europe. En seulement un an, le chômage a touché 2,4 millions de personnes supplémentaires. Un rapport de la Commission sur la situation sociale en Europe indique que les conséquences sociales de la crise vont aller *crescendo* dans les mois et les années qui viennent, compte tenu de la montée du chômage, mais également de la faiblesse de la demande et de la réduction à venir des dépenses sociales.

Les libéraux gardent la main en Europe

Par un étrange et subtil hasard du calendrier, Mario Monti, ancien commissaire européen au Marché intérieur (1995-1999) puis à la Concurrence (2000-2004), a remis mi-mai, au président de la Commission européenne, un rapport intitulé

5. Le cours officiel de lancement de l'euro était de 1,6665 dollar en janvier 1999.
6. *La Croix* du 1/6/2010 : « Si les marchés commencent à s'inquiéter du remboursement de la dette publique américaine, il faudra réagir, et les Américains tenteront tout pour éviter une politique d'austérité. La baisse du dollar peut alors devenir une arme, ce qui renchérirait d'autant la monnaie européenne. »

« Une nouvelle stratégie pour le marché unique au service de l'économie et de la société européenne ». Il y défend bec et ongles les bienfaits du marché unique et de la concurrence et estime qu'ils n'ont jamais été aussi nécessaires. Pour cela, il s'appuie sur la situation de la Grèce, dont l'économie serait un modèle de pays récalcitrant aux vertus de la concurrence et qui en paierait aujourd'hui logiquement le prix en termes de déficit de compétitivité, de croissance et, *in fine*, d'endettement public. La solution aux maux européens serait donc simple : accélérer la mobilité du travail et des autres facteurs de production, renforcer la concurrence et accroître la flexibilité pour profiter à plein des vertus du marché unique !

Comme la crise est passée par là, M. Monti préconise⁷ un « nouveau départ » et un « désarmement mutuel » entre les pays attachés à l'économie sociale de marché, comme la France et l'Allemagne, et ceux de tendance plus libérale, comme le Royaume-Uni, l'Europe du Nord et les « pays de l'élargissement ». Pour cela, l'achèvement du marché unique devrait être contrebalancé par des progrès en matière de coordination fiscale afin de préserver l'État social, le tout dans le cadre d'un « donnant-donnant ». Ce rapport confirme si besoin était que, malgré la crise financière, les apôtres du libéralisme n'ont pas rendu les armes et qu'ils continuent de veiller de très près à façonner la construction européenne...

► c). L'impossible réforme du système financier

Ce qui est frappant avec le sommet du G20 de Londres en avril 2009, c'est le hiatus existant entre l'accueil extrêmement favorable que lui a réservé la presse dans son ensemble, saluant son caractère « historique », et le scepticisme de nombre d'économistes qui, s'ils y ont vu quelques décisions symboliques, se montrent très dubitatifs quant à sa capacité à réformer en profondeur le système économique mondial, car tel était son véritable dessein. C'est notamment l'avis de plusieurs prix Nobel, dont Joseph Stiglitz pour lequel les principales avancées du G20 sont « purement cosmétiques », et de préciser que « les résultats du G20 ont encore été bridés par l'influence de Wall Street⁸ ».

Des G20 pour rien ?

Schématiquement, il ressort de ce G20 deux types de mesures :

Celles de court terme qui portent principalement sur l'aide aux pays en développement et sur le soutien au commerce mondial, sans effet direct et immédiat sur la baisse de l'activité et la hausse du chômage qui frappent durement toutes les économies. Elles visent le renforcement des institutions financières internationales, parmi lesquelles le dopage du FMI et des banques de développement. Concrètement, il faudra donc que les bailleurs de fonds (les États) confirment leurs engagements. Le FMI apparaît

7. Entretien au journal *Le Monde* du 10 mai 2010.

8. Entretien donné au journal *Les Échos*, le 9 avril.

9. Le droit de tirage spécial (DTS) est une sorte d'instrument monétaire international. Il s'agit plus exactement d'un instrument de réserve international créé pour compléter les réserves officielles de devises des pays membres. En échange de DTS, les pays peuvent acquérir n'importe quelle devise internationale. Le DTS sert aussi d'unité de compte au FMI et à certains autres organismes internationaux.

ainsi comme le grand gagnant de ce sommet en voyant son rôle de prêteur en dernier ressort de l'économie mondiale réaffirmé – via un abondement de 750 milliards et de 250 milliards accordés en droits de tirage spéciaux⁹ sans que soit assouplie sa grille d'analyse et la nature de ses préconisations : ajustements structurels, rentabilisation, privatisation. Il obtient le mandat d'une surveillance des risques financiers et macro-économiques supportés par les économies nationales, alors que la fragilité et les errements du système financier n'ont pas été traités. Le refus du protectionnisme, qui limiterait davantage l'investissement et le commerce mondial, a été réaffirmé, ce qui renvoie à la reprise du cycle de Doha organisé par l'OMC, et à la priorité accordée à la concurrence.

Sur le plan intérieur, il n'a jamais été fait mention d'efforts budgétaires supplémentaires, ceux-ci devant se limiter à ce qui est « nécessaire », compte tenu notamment de la nécessité réaffirmée de ne pas aggraver les déficits publics. Aussi, les politiques budgétaires et monétaires menées à l'échelle nationale ont globalement fait l'objet d'un satisfecit général !

Sur le long terme, les principaux chantiers du G20 ont porté sur les dossiers de la stabilité et de la régulation de la finance. De quoi s'agissait-il ? Éviter de la part des banques des prises de risque excessives, renforcer, de diverses manières, la supervision des acteurs, des institutions et des produits qui présentent un « risque systémique » et améliorer enfin, en activant différents leviers, la qualité de cette supervision, telles étaient, brièvement résumées, les principaux souhaits exprimés par nos gouvernants.

Pour atteindre ces objectifs, certains points symboliques de la crise financière actuelle ont été abordés. Parmi ceux-ci, la rémunération des bonus, la régulation des fonds spéculatifs (*hedge funds*) et des paradis fiscaux. Si l'on acte le fait que le G20 s'est emparé de ces questions, on constate en y regardant de plus près que les avancées restent abstraites et ne brideront en rien la course aux profits et les excès des marchés financiers.

En matière de rémunération et de bonus tout d'abord. La décision de mettre en adéquation leurs niveaux et leurs fréquences d'attribution avec le niveau et l'horizon temporel des risques pris par les dirigeants des banques relève du simple principe. Car si une meilleure transparence de la politique de rémunération est souhaitée, l'absence d'obligation faite aux banques de communiquer aux autorités leur politique de rémunération relativise largement la portée de ces mesures.

Il en est de même pour ces « trous noirs de la finance » que sont les fonds spéculatifs et les paradis fiscaux, très médiatisés ces derniers mois. Pourquoi s'être limité, pour ce qui concerne les *hedge funds*, à ne contrôler que les plus gros ? S'agissant des paradis fiscaux, des pays ont pu échapper à la liste noire – aujourd'hui vide de contenu – en s'engageant à plus de transparence en matière fiscale, mais cette brèche dans le secret bancaire est bien insignifiante. Ces pays, vite relégués sur une liste grise politiquement plus correcte – et qui comprend trente-sept pays dont notamment Monaco, le Lichtenstein, la Suisse, la Belgique et le Luxembourg... –, se sont simplement engagés à,

certes échanger des informations, mais seulement en cas de preuves établies par les autorités requérantes de fraude ou d'évasion fiscale. En d'autres termes, une simple suspicion se verra toujours opposer le secret bancaire ! Que l'Union européenne se rassure donc, son leadership en matière de paradis fiscaux n'est en rien entamé. Elle demeurera toujours, par le truchement de certains pays membres, un refuge fiscal où il fait bon vivre et y installer ses sièges sociaux. Si l'on rajoute à cela que des places financières de taille plus ou moins importante comme certaines îles britanniques, l'État du Delaware aux États-Unis ou encore Hong Kong ou la City de Londres ne sont pas qualifiés comme paradis fiscaux et que les banques, comme les banques françaises, se sont simplement engagées à « prendre des initiatives pour ce qui relève des paradis fiscaux », gageons que subsisteront encore pour longtemps ces petits coins de paradis où, en toute opacité et au mépris des lois, certains continueront de jouer à cette économie de casino ouverte à toutes les concurrences et au blanchiment d'argent.

Les leçons de la crise financière n'ont pas été tirées

En vertu du caractère historique de la crise, on était en droit d'attendre que des propositions fermes en termes de justice et d'équité soient formulées et mises en œuvre, en premier lieu à l'endroit des banques dont la cupidité est à la source de cette crise. Car le scandale des prêts « subprimes » par lesquels la crise est arrivée n'est pas seulement ce cocktail explosif fait d'innovations financières, d'opérations financières opaques ou encore de manque de réglementations. La crise des subprimes, c'est aussi et surtout une idée, celle de « marchéiser » les pauvres, d'en faire un marché à part, et au bout du compte un marché très lucratif. Le marché des « subprimes » c'est en effet un marché économiquement et sociologiquement ciblé et dont tout le cynisme de la finance a consisté à lui refuser un crédit traditionnel pour lui en consentir un à des conditions scandaleuses¹⁰. Emblématique des pires dérives du capitalisme anglo-saxon, ce marché des « subprimes » aura aussi été l'occasion de rappeler combien le système capitaliste et ses excès se payent par d'énormes désordres sociaux et des drames humains.

Or, le vrai défi, celui de la réorientation des politiques économiques, de la juste redistribution des richesses qui sous-tend la consolidation des régimes de protection sociale et des services publics, n'a pas été relevé. Il n'y a pas dans les conclusions du G20 la moindre volonté de réglementer, ni davantage celle de contrôler la libre circulation des capitaux et, pire encore, les responsables de la crise actuelle restent aujourd'hui plus que jamais aux commandes de l'économie mondiale et sont même confortés dans leur rôle avec des responsabilités renforcées.

10. Aussi, dans son communiqué final sur le bilan du G20, la Commission syndicale consultative auprès de l'OCDE (TUAC) a regretté que pas une ligne de la déclaration finale du G20 n'ait été consacrée aux conditions d'accès au crédit des ménages et à leur protection. Signalons en effet que les prêts « subprimes » ne constituent, dans les pays anglo-saxons surtout, qu'une partie de l'offre de crédit alternative spécifiquement destinée aux catégories les plus modestes.





ACTIVITÉS INTERNATIONALES

1. International

L'activité syndicale internationale, au cours du mandat écoulé, a bien sûr été dominée par la réaction et la réponse à la crise financière, devenue économique et sociale, et qui a éclaté au cours de l'été 2008.

À la tribune du meeting syndical international, organisé par les confédérations syndicales françaises à Paris, place du Trocadéro, le 7 octobre 2008, auquel prenaient part le Secrétaire général de la Confédération syndicale internationale (CSI), Guy Ryder, et le Secrétaire général de la Confédération européenne des syndicats (CES), John Monks, Jean-Claude Mailly, pour la CGT-FO, affirmait clairement que la crise à laquelle nous étions confrontés n'était pas seulement une crise financière, mais que cette dernière était bel et bien l'expression d'une crise de système, d'une crise du système capitaliste, « système que nous dénonçons depuis toujours ». Et d'en appeler à « ce qu'on ne laisse plus entrer à l'OMC (Organisation mondiale du commerce) » des pays comme la Chine qui ne respectent pas les normes fondamentales du travail, telles que la liberté syndicale et la liberté de négociation ». Contestant au niveau européen le rôle de la BCE (Banque centrale européenne) et du Pacte de stabilité et de croissance, face à la nécessité de relancer l'activité économique, l'emploi et la consommation, il concluait : « On sait trouver des milliards pour les banques, il est du rôle des pouvoirs publics de trouver aussi des milliards pour répondre aux revendications des travailleurs. »

Profonde réforme du modèle économique dominant la mondialisation afin de donner la primauté au respect des normes internationales du travail de l'OIT (Organisation internationale du travail) et d'assurer une redistribution globale des richesses dans le sens de la justice sociale, solidarité syndicale internationale et défense du syndicalisme libre et indépendant comme interlocuteur des gouvernements et du patronat, et comme force de mobilisation des travailleurs, telle a été la politique conduite par la CGT-FO dans le cadre de son action sur le plan international et européen.

► FO et le syndicalisme international face à la crise

Le 7 octobre 2008, à l'occasion de la première organisation à Paris de la journée mondiale de mobilisation de la CSI, appelée Journée mondiale pour le travail décent, le Secrétaire général de FO suggérait à Guy Ryder, Secrétaire général de la CSI, que, face à la crise financière qui venait d'éclater, soit organisée une réunion syndicale internationale d'urgence au même niveau que ce qui allait être le G20 des chefs d'État et de gouvernement.

Quelques jours plus tard, à Bruxelles, cette décision était entérinée à l'occasion d'une réunion entre Jean-Claude Mailly et Yves Veyrier pour FO, Guy Ryder pour la CSI¹ et John Evans pour le TUAC².

Elle allait conduire à la réunion à Washington, le 14 novembre, des principaux responsables des confédérations syndicales des pays du G20 en parallèle à la réunion des chefs d'État et de gouvernement qui se tenait le 15 novembre. De la même façon, à Londres en avril 2009 puis à Pittsburgh (États-Unis) en octobre 2009, la CSI a organisé une réunion syndicale internationale au même moment et au même endroit que celle du G20 gouvernemental. FO y était systématiquement représentée.

Ces réunions permirent de rencontrer à chaque fois le président en exercice du G20 ainsi que certains chefs d'État et de gouvernement (Allemagne, Japon, États-Unis à partir de la présidence de B. Obama, Royaume-Uni, Brésil, Afrique du Sud, Argentine, Australie, etc.) et les responsables du FMI, de la Banque mondiale, de l'OMC et bien sûr du BIT. À noter qu'en France se sont tenues des rencontres préparatoires à chaque G20 entre le président de la République et les confédérations syndicales et représentants des employeurs. Des réunions spécifiques du G8 avaient lieu auparavant, qui donnaient lieu à des rencontres entre les ministres de l'Emploi des pays concernés et les interlocuteurs sociaux. Ces réunions se sont déroulées en 2008 au Japon, puis en 2009 en Italie, où, là encore, FO était représentée. En juin 2010, la réunion du G8 fut accolée à celle du G20 au Canada.

Comme l'a souligné FO lors du congrès de la CSI en juin 2010, la CSI fut la seule organisation internationale indépendante à être en capacité à la fois d'être présente et de s'imposer aux gouvernements du G20. Face à un débat qui porta longtemps sur la pertinence du mouvement syndical opposé à certaines ONG et au Forum social mondial, cela mérite d'être souligné.

D'autant plus que, ce faisant, la CSI a pu faire entendre sa voix : c'est ainsi que la pression exercée par le mouvement syndical international, en particulier par FO au niveau français, a conduit à ce que le BIT, en la personne de son directeur général, Juan Somavia, soit formellement invité aux réunions du G20 à partir de celle de Pittsburgh en octobre 2009, alors que pour les deux sessions précédentes, hormis les chefs d'État et de gouvernement concernés, seuls le FMI, la Banque mondiale et l'OMC siégeaient ; en parallèle du mandat relatif à l'évaluation des effets sociaux de la crise dans le monde, confié au BIT par le G20 lors de sa réunion à Londres en avril 2009, là encore sous pression des syndicats, une réunion spécifique du G20 sur l'emploi entre les ministres de l'Emploi et les interlocuteurs sociaux fut organisée en avril 2010 à Washington. Si, au dernier moment, les délégations françaises ne purent s'y rendre du fait du blocage du trafic

1. La CSI est le produit de l'unification en novembre 2006 entre la CISL (Confédération internationale des syndicats libres) – dont la CGT-FO était cofondatrice en 1949, et la CMT (Confédération mondiale du travail)

2. TUAC : Trade Union Advisory Council – Commission syndicale consultative à l'OCDE, qui regroupe les principales confédérations syndicales internationales des pays membres de l'OCDE.

aérien à la suite de l'éruption d'un volcan en Islande, FO a pris part à une réunion préparatoire organisée sous la présidence de la représentante du gouvernement des États-Unis, en présence des représentants des ministres de l'Emploi des pays du G20, en marge du Conseil d'administration de l'OIT à Genève le 26 mars.

Intervenant au nom des travailleurs d'Europe, à la demande de la CSI, FO insistait « pour que le G20 Emploi ne soit pas une réunion accessoire », indiquant que « l'emploi, les droits des travailleurs ne peuvent être effectivement pris en compte que dans le cadre des politiques économiques, budgétaires, monétaires et fiscales » et revendiquant que la consultation soit poursuivie avec les représentants des travailleurs lors du sommet des chefs d'État et de gouvernement. Ainsi, une consultation de la CSI par le Premier ministre canadien eut lieu le 18 juin à Toronto en préalable au sommet du G8/G20 les 26 et 27 juin 2010.

Crise d'un système inégalitaire

Lors de la réunion entre les ministres de l'Emploi et les interlocuteurs sociaux, à l'occasion du G8 à Niigata au Japon en mai 2008, la délégation syndicale mettait en garde, « alors que les conséquences de la crise financière sur l'économie mondiale, déclenchée par le marché américain des prêts hypothécaires, ne se faisaient pas encore pleinement sentir » : « Il est pourtant manifeste que l'économie des États-Unis est confrontée à la crise la plus grave depuis la dépression des années 1930 et que la croissance et l'emploi sont d'ores et déjà touchés dans le monde entier. » La délégation syndicale mettait en cause « le manque de transparence et d'efficacité de la réglementation des marchés mondiaux », mais aussi « l'insuffisance du pouvoir d'achat des ménages salariés » comme étant « à la fois une conséquence de politiques antérieures néfastes et une cause de l'instabilité actuelle et de la situation de surendettement qui a déclenché la crise du crédit hypothécaire ».

La délégation syndicale internationale, s'appuyant sur des études de l'OCDE et de l'OIT, montrait en effet que « la croissance mondiale se caractérisait désormais par la baisse durable de la part des salaires dans le revenu national et le creusement des disparités salariales ». Dans son intervention face aux ministres et aux représentants des employeurs, FO, contestant le concept dit de « flexicurité », ajoutait que, « trop souvent, les politiques de l'emploi consistent à demander aux travailleurs de s'adapter aux aléas et à la précarité d'économies elles-mêmes gouvernées par la spéculation financière ». FO en appelait alors à « la réhabilitation du rôle des États du point de vue de la coordination des politiques économiques, afin que celles-ci soient mises au service de l'emploi, et non l'inverse ».

Le 7 octobre 2008 à Paris, Guy Ryder, Secrétaire général de la CSI, répondant à une interview de *FO Hebdo* dans le cadre de la Journée mondiale pour le travail décent, évoquait « une crise plus généralisée, la première du genre, une crise du modèle actuel de mondialisation [...] fondé sur des politiques de déréglementation du commerce et des investissements » et concluait que « c'est la structure même de ce système qui est en cause ».

Le 14 novembre à Washington, veille du premier G20 des chefs d'État et de gouvernement, la délégation syndicale internationale publiait une déclaration, préparée dans le cadre du TUAC, qui alertait : « L'économie mondiale fait face à une grave récession, voire une déflation. » Elle mettait l'accent sur la nécessité d'une relance économique coordonnée fondée sur des investissements productifs, sur une réglementation des marchés financiers, considérant qu'il serait « inacceptable que les gouvernements nationalisent les pertes du capital financier en laissant les institutions financières privatiser les profits ».

Les syndicats s'inquiétaient déjà du risque – qui allait devenir réalité au printemps 2010 avec l'imposition de plans de rigueur en Europe (Grèce, Portugal, Espagne, France...) – que soient répétées « les erreurs fatales des années 30 en adoptant la rigueur budgétaire et salariale ». Au nom de la justice sociale, la délégation syndicale en appelait à ce que les normes de l'OIT, notamment les normes fondamentales du travail, prévalent désormais dans la nouvelle « gouvernance internationale » et plaidait en faveur du principe d'une fiscalité progressive.

Le 17 novembre 2008 à Genève, de retour de la réunion syndicale à Washington, FO intervenait dans le cadre de la réunion du groupe de travail du Conseil d'administration de l'OIT sur la dimension sociale de la mondialisation. Affirmant « que la crise financière et économique est l'expression de la crise du système capitaliste fondé sur le consensus de Washington, dont on mesure l'échec et les conséquences dramatiques en termes d'accroissement des inégalités, de pauvreté et de précarité », FO mettait en garde également contre le risque de faire peser sur les travailleurs et leur protection sociale, déjà victimes de la crise, les efforts consentis par les États pour venir au secours du système bancaire et financier.

Confirmant l'analyse syndicale qu'à l'origine de la crise était « la baisse de la part des salaires et plus largement du coût du travail dans le PIB, qui a favorisé l'explosion parallèle de l'économie financière et de la spéculation », FO mettait l'accent sur la nécessité de « renverser les critères de conditionnalité des politiques du système économique et des échanges commerciaux internationaux qui voyaient dans les protections des travailleurs autant d'entraves ».

Normes et cohérence

Tout au long du processus d'intervention syndicale au niveau international, FO n'a eu de cesse de mettre l'accent sur le sens à donner à l'appel à la cohérence du système multilatéral, devant conduire à ce que, dans le contexte de la mondialisation de l'économie et des échanges, la priorité soit enfin donnée au respect des normes internationales du travail.

Mais cohérence doit signifier cohérence sociale, comme cela fut proclamé publiquement dans l'intervention de FO lors du deuxième congrès de la CSI en juin 2010 à Vancouver (Canada). Cette intervention, se situant après une table ronde organisée entre les directeurs du FMI, Dominique Strauss-Kahn, et de l'OMC, Pascal Lamy, amena, à leur intention, cette réponse de FO : « La cohérence, ce n'est

pas l'ajustement des politiques sociales nationales aux conditions du marché, ce n'est pas l'ajustement des politiques de l'OIT à celles de l'OMC ou du FMI. Au contraire : renversons les conditionnalités financières et commerciales. Le respect des normes internationales du travail, à commencer par la liberté syndicale et le droit de négociation collective, doit être la condition première. » Le journaliste du *Monde*, présent au Congrès de la CSI, n'a d'ailleurs pas manqué de souligner la contradiction apportée par les congressistes à ces deux représentants d'institutions multilatérales aux politiques particulièrement contestées.

Développant la notion de « clause sociale », revendication opposée au développement des accords commerciaux dits « de libre-échange », en particulier par la CISL (Confédération internationale des syndicats libres) dans les années 1990, la cohérence sociale pose la responsabilité et la légitimité de gouvernements qui approuvent, ratifient – malheureusement pas systématiquement – les conventions internationales du travail de l'OIT, mais n'en font pas une priorité tant au niveau de leurs politiques nationales qu'*a fortiori* de leurs politiques internationales.

Ainsi, lors de la Conférence régionale européenne de l'OIT, qui réunissait l'ensemble des gouvernements, la région Europe de l'OIT avec les représentants des travailleurs et employeurs de chaque pays, à Lisbonne en février 2009, FO intervenait en plénière, expliquant : « La crise économique, au centre de nos débats, n'est pas seulement une crise financière [...] avant que n'éclate sa dimension financière, l'absence de dimension sociale de la mondialisation avait été soulevée dans le rapport en 2004 de la commission mise en place à l'initiative de l'OIT », mais « depuis de trop nombreuses années, dans d'autres enceintes, le discours dominant voyait les réglementations comme autant d'entraves au libre marché. Au nom de la flexibilité, les normes sociales ont été, de fait, systématiquement mises sous condition des contraintes économiques, monétaires et financières. Là est l'origine de la baisse de la part des salaires dans le PIB, de la baisse du coût du travail plus largement une conséquence des réformes « structurelles » qui ont affaibli les législations et protections sociales.

Depuis trop longtemps la balance de la répartition des richesses a privilégié le capital au détriment du travail et des travailleurs, au détriment de la protection sociale et du service public. Là est l'origine de l'explosion de l'économie financière et de la spéculation [...] n'oublions jamais que les travailleurs ne sont pas une marchandise, et que les normes du travail sont autant de droits. La cohérence et la coordination des politiques nationales et multilatérales sont essentielles, tant sur l'analyse des causes que sur les mesures à prendre. L'OIT doit agir et veiller pour que les politiques mises en œuvre dans le cadre du système multilatéral et de ses institutions, du G20 à l'UE, se conforment aux conventions que nous avons adoptées. Ce que nous appelons cohérence et coordination doit conduire à établir une hiérarchie des normes donnant la primauté au développement du « travail décent ».

Cette position était reprise par le Secrétaire général de FO dans son intervention lors du sommet de l'OIT sur la crise mondiale de l'emploi du 15 au 17 juin 2009 à Genève, qui

a vu par ailleurs l'intervention de plusieurs chefs d'État et de gouvernement (France : Nicolas Sarkozy, Brésil : Luiz Inácio Lula da Silva, Argentine : Cristina Fernández de Kirchner, Pologne : M. Zdzislaw Rapacki, Finlande : Tarja Halonen, Mozambique : Armando Guebuza, Togo : Essozimna Gnassingbé, Burkina Faso : Tertius Zongo, Jamaïque : Bruce Golding, Bangladesh : Sheikh Hasina) : « L'OIT doit être un acteur majeur de la cohérence sociale des politiques nationales et internationales [...] les normes doivent être consolidées, ce qui exclut la *soft law* ou la norme flexible [...] il est donc plus que temps que l'OIT ait la primauté dans l'organisation de l'économie, que les normes internationales du travail deviennent des conditionnalités aux interventions économiques, financières ou monétaires [...] au titre des normes fondamentales, figurent le respect de la liberté syndicale et du droit à la négociation collective, elles imprègnent les travaux de l'OIT [...] elles doivent le plus rapidement possible avoir une valeur et une application universelles ([...] conventions n^{os} 87 et 98) [...] il faut donner force aux conventions concernant les salaires, la politique et la sécurité de l'emploi, la Sécurité sociale, le temps de travail et le contrat de travail. »

Conditionnalité sociale

Incontestablement, l'intervention des confédérations syndicales, en particulier de FO sur la question de l'OIT et des normes du travail, amena le président de la République française à faire, lors du sommet mondial de l'OIT en juin 2009, un véritable plaidoyer en faveur de l'OIT, appelant « à ce que les interventions du FMI, de la Banque mondiale, des banques de développement, du PNUD soient soumises à une conditionnalité environnementale et à une conditionnalité sociale » et allant jusqu'à proposer la mise en œuvre de « questions préjudicielles » consistant à ce « que l'OIT soit obligatoirement saisie chaque fois que dans un contentieux impliquant des États une question relative au respect des droits fondamentaux du travail serait posée » ! Cette prise de position publique a amené FO au niveau national à revendiquer la mise en œuvre d'une politique effective en ce sens.

Ainsi, dans le cadre du CDSEI (Comité de dialogue social sur les questions européennes et internationales), composé de représentants du gouvernement (sous la présidence du ministre du Travail), des confédérations syndicales et des représentants des employeurs (Medef, CGPME, UPA, ...), un groupe de travail a été mis en place fin 2009. FO proposait plusieurs actions concrètes consistant à s'assurer que le gouvernement agisse effectivement dans le sens de la cohérence sociale, tant au niveau de ses propres politiques nationales (or, la déréglementation du travail du dimanche, qui a fait l'objet de procédures de contestation de la part de FO au niveau de l'OIT, comme auparavant la mise en œuvre du CNE ou la mise en œuvre de restrictions au droit de grève dans les transports allaient dans le sens opposé) qu'au sein du système multilatéral. FO proposait à ce niveau que l'ensemble des représentants du gouvernement au sein des institutions multilatérales – FMI, Banque mondiale, OCDE, ... –, avec leurs ministres de tutelle, soient confrontés régulièrement aux interlocuteurs sociaux (confédérations syndicales et employeurs) agissant dans le cadre de l'OIT.

Combattre le maintien du système économique à l'origine de la crise

Lors d'une consultation préalable à la 99^e Conférence internationale du travail de l'OIT de juin 2010, FO, dans le cadre de la délégation syndicale de la CSI/CES qui était invitée à une consultation avec les représentants des ministres de l'Emploi des pays de l'UE (Union européenne) à Bruxelles le 5 mai 2010, mettait en garde contre le sentiment des syndicats et des travailleurs d'avoir été trompés sur les promesses faites par les gouvernements au moment du sauvetage public des banques et des marchés financiers avec le retour aux politiques de rigueur sociale, en Europe notamment.

Déjà, lors de la consultation préalable au G20 Emploi avec les représentants des ministres du Travail, en marge du Conseil d'administration de l'OIT en mars 2010, FO, au nom des travailleurs d'Europe, alertait : « Lorsque la crise financière a éclaté, des centaines de milliards de dollars de fonds publics ont été débloqués pour soutenir le système bancaire, des promesses ont été faites pour réglementer les marchés financiers, [mais] aujourd'hui la tourmente frappe de plein fouet les travailleurs, leurs emplois, les systèmes de protection sociale et le service public. »

Ainsi, dans la déclaration portée aux dirigeants gouvernementaux du G20 à Toronto en juin 2010, la CSI rappelait que, depuis le début de la crise, le chômage mondial a augmenté de 34 millions de personnes, tandis que des millions d'autres travailleurs ne trouvent pas d'emploi régulier, sans être pour autant comptabilisés comme chômeurs.

Le BIT estime que le nombre officiel de travailleurs au chômage dans le monde atteignait 210 millions, ce qui est le chiffre le plus élevé jamais constaté. Dans cette même déclaration, la CSI rappelait elle aussi que « la crise a entraîné un transfert massif d'argent public au bénéfice du secteur financier privé » et dénonçait que « réduire les dépenses publiques pour financer ces transferts serait injuste d'un point de vue moral, inefficace d'un point de vue économique », affirmant son « hostilité aux coupes dans les dépenses publiques qui affectent les salaires, les retraites et les programmes sociaux » et qui « contribuent à l'augmentation du chômage et à la diminution des budgets consacrés à la santé, à l'éducation et aux autres prestations sociales » et « accentueront les inégalités [...] qui sont à l'origine de la crise ». La CSI en appelait à « tourner le dos à cette orthodoxie stérile ».

Tel était déjà l'avertissement donné par le Secrétaire général de la confédération FO lors du sommet de l'OIT sur la crise mondiale de l'emploi de juin 2009 : « Cette crise est fondamentalement une crise de système : système qui a provoqué une répartition de plus en plus inégalitaire des richesses, que soulignait en 2004 la commission sur la dimension sociale de la mondialisation. L'accroissement important des inégalités a généré une exploitation accrue des travailleurs. Au chômage et à l'exclusion se sont ajoutés l'endettement et le surendettement. Il est donc essentiel, pour ne pas dire vital, de modifier structurellement les conditions de production et de répartition des richesses afin que les turpitudes d'hier et aujourd'hui n'aient plus cours demain.

Répondre à l'urgence sociale de la crise et changer le système en profondeur sont pour nous la même exigence. »

Faisons un rêve

Force est malheureusement de constater que cette exigence demeure pleinement d'actualité. En juin 2010 lors du congrès de la CSI, FO alertait encore : alors que « la crise financière se transforme en véritable tempête pour nos droits sociaux et nos services publics [...] les travailleurs dans le monde ont le sentiment d'avoir été trompés.

L'abstention record lors des élections politiques en Europe en est un signe. Que reste-t-il des discours de gouvernements en faveur du droit à un travail décent et du respect des normes internationales du travail ? Que reste-t-il des engagements à la réglementation des marchés financiers et au changement de modèle économique ? Les mêmes politiques capitalistes libérales reprennent le dessus. Les profits et les bonus de la finance se portent d'autant mieux que nos droits sociaux sont réduits ! L'économie productive demeure en berne ».

Et FO concluait alors devant les 1 400 délégués du congrès : « La CSI doit aussi afficher plus nettement encore sa détermination. Faisons un rêve : celui qu'un jour nous parvenions à organiser une grève au même moment à l'appel de l'ensemble de nos syndicats dans le monde. Nous ferions alors trembler le capital et les marchés financiers. Il est facile à une tribune de lancer de telles phrases, je le sais. Mais, mes chers camarades, il nous faut rêver et commencer à en parler pour que le rêve devienne réalité ».

CSI

En juin 2010 avait lieu le deuxième congrès de la CSI (Confédération syndicale internationale) à Vancouver. Celui-ci fut dominé, d'une part, par le bilan et les perspectives de l'action de la CSI face à la crise économique et financière et ses conséquences sociales dans le monde (cf. ci-dessus) et, d'autre part, par l'élection de Sharan Burrows (auparavant présidente de la CISL puis de la CSI) comme Secrétaire générale alors que Guy Ryder, Secrétaire général depuis le congrès de 2000, avait fait connaître qu'il n'était pas candidat au renouvellement de son mandat. FO fut parmi les organisations syndicales membres de la CSI (la seule française) à soutenir formellement la candidature de Sharan Burrows. Cette décision fut prise notamment après une rencontre organisée à Paris en juin 2009 entre Sharan Burrows et Jean-Claude Mailly, Secrétaire général de FO. Au cours de cette rencontre, FO faisait connaître l'importance déterminante qu'elle mettrait à s'assurer que la CSI défende avant tout la liberté syndicale et le droit de négociation collective dans le monde, et ce sans concession aucune.

Lors du congrès de la CSI, FO a soutenu les projets de résolutions qui ont été adoptés, se félicitant notamment de la position exprimée dans la résolution principale appelant « la CSI à faire preuve d'intransigeance dans son attachement aux principes du syndicalisme démocratique et indépendant ». FO a également soutenu le rejet d'une proposition de résolution qui aurait pu conduire, au prétexte de la prise en compte des travailleurs de l'informel, à

admettre l'adhésion d'ONG et autres associations de travailleurs indépendants. Pour FO, la défense des intérêts des travailleurs de l'informel, qui constituent jusqu'à 80 % de la main-d'œuvre dans de nombreux pays en voie de développement, doit au contraire passer par la formalisation de ce secteur qui demande une action plus large contre le travail des enfants et l'appui à leur scolarisation, en faveur de la réglementation du travail, et plus largement l'instauration de l'État de droit et de système de protection sociale.

Chine

Le dossier plus particulier de l'ACFTU (Fédération des syndicats de Chine), structure officielle et soumise au Parti communiste chinois, fut évoqué tant lors de la rencontre avec Sharan Burrows qu'à plusieurs reprises au sein de la CSI, notamment lors du Conseil général de la CSI en décembre 2007 à Washington où la décision fut prise de permettre l'élection en 2008 d'un représentant des travailleurs chinois au Conseil d'administration de l'OIT.

Bien que des conditions aient été posées, dont celle du respect et du soutien des positions du groupe des travailleurs très largement dominé par les syndicats de la CSI, FO fut l'un des affiliés de la CSI (avec l'AFL CIO / États-Unis, Solidarnosc / Pologne, HKFTU / Hong Kong, CISL / Italie) à faire connaître son désaccord (alors que cette position était défendue par le DGB / Allemagne, la CGT et la CFDT en France, entre autres).

FO dans le même temps à continué d'apporter son entier et concret soutien au *China Labour Bulletin*, organisation fondée par Han Dongfang et située à Hong Kong, qui milite pour l'instauration du syndicalisme libre en Chine. Lors du congrès de la CSI, FO a ainsi participé à une réunion avec Han Dongfang consacrée à l'évolution de la situation sociale en Chine, en lien avec le développement de grèves pour l'augmentation des salaires.

Le 4 août 2008, à la veille de l'ouverture des jeux Olympiques de Pékin, le Secrétaire général de FO s'était formellement adressé à l'ambassade de Chine en France, faisant part de cette démarche au président de la République française, pour dénoncer le fait que la Chine faisait toujours partie des pays qui n'ont pas ratifié l'ensemble des huit conventions fondamentales de l'OIT, dont les conventions 87 et 98 relatives à la liberté syndicale et au droit d'organisation et de négociation collective, et les conventions 29 et 105 concernant l'abolition du travail forcé. En outre, rappelait FO, la législation et la pratique interdisent de fait aux travailleurs le droit d'adhérer aux syndicats de leur choix, alors que le droit de grève a été supprimé de la Constitution en 1982.

Si la Chine n'est pas le seul pays dans cette situation, son poids économique aujourd'hui comme son poids historique et démographique en font un symbole, non seulement pour les travailleurs en Chine et en Asie, mais pour l'ensemble des travailleurs dans le monde. Aussi, FO s'affirmait convaincue que tout progrès des droits des travailleurs chinois serait un progrès des droits de l'ensemble des travailleurs dans le monde.

Proche-Orient

La situation au Proche-Orient, en Israël et en Palestine, a cristallisé pendant plusieurs mois les débats au sein de la CSI et du TUAC, en lien avec l'adhésion d'Israël à l'OCDE, qui a été décidée finalement en mai 2010. Là encore, FO a tenu une place importante du fait des liens entretenus tant avec le syndicat Histadrut (Israël) qu'avec le syndicat PGFTU (Palestine). FO faisait partie de la délégation restreinte du TUAC, composée du Secrétaire général du TUAC et des deux représentants français du Conseil d'administration du TUAC (FO et CFDT), qui s'est rendue en octobre 2009 en Palestine et en Israël, où des rencontres ont été organisées avec les syndicalistes comme avec les autorités politiques concernées. Un rapport de mission a ainsi été soumis à l'approbation du TUAC, rapport dans lequel FO fit inscrire la nécessité d'une approche politique qui conduise à la reconnaissance de l'Autorité palestinienne en tant que telle par l'OCDE, au même titre qu'Israël.

Ce rapport dénonçait la situation inacceptable, notamment pour les travailleurs palestiniens, conséquence du mur de séparation instauré par le gouvernement israélien et de la politique de colonisation des territoires palestiniens. Il mettait aussi l'accent sur l'importance de soutenir la coopération entre Histadrut et PGFTU, impulsée en son temps par la CISL et poursuivie avec l'appui de la CSI et de certaines fédérations syndicales internationales comme l'ITF (Fédération internationale des ouvriers du Transport).

Solidarité syndicale internationale

Avec la CSI, FO s'est investie directement dans plusieurs actions et missions de solidarité pour la défense des principes de la liberté syndicale et des syndicalistes faisant l'objet de répression violente. Ce fut notamment le cas avec la FTUB de Birmanie (dont FO a rencontré à plusieurs reprises les responsables contraints à l'exil et encore accusés par le gouvernement lors de la dernière conférence de l'OIT en juin 2010 de « terroristes ») et la réunion spéciale de la CSI organisée à Tokyo en février 2010. FO a conduit une délégation de la FIDH (Fédération internationale des droits de l'homme) au Cambodge en mars 2010 et avait auparavant pris part, au Guatemala, en janvier 2008, à une conférence syndicale à la suite de l'assassinat dans ce pays d'un responsable syndical et à la montée en puissance de la violence et du non-respect des droits syndicaux.

FO a poursuivi son action en lien avec la CSI contre la répression du mouvement syndical libre en Iran, où Mansour Osanloo, responsable d'un syndicat de transports, demeure emprisonné avec d'autres de ses camarades. Plus récemment, le 5 mai 2010, FO était représentée à l'une des grandes manifestations de ces derniers mois à l'appel de la GSEE (Grèce) à Athènes, associée à la journée de grève générale, protestant contre les mesures d'austérité imposées sous le diktat des marchés financiers en Grèce.

Outre la réponse à de nombreuses invitations à assister aux congrès d'organisations syndicales du monde entier (Rengo / Japon, CUT et Força Sindical / Brésil, AFL CIO / États-Unis, CTC et FTQ / Canada, DGB / Allemagne, LO /

Suède, LO / Norvège, OGB / Autriche, OGB / Luxembourg, FGTV / Belgique, CISL, UIL et CGIL / Italie, FNV / Pays-Bas, Solidarnosc et OPZZ / Pologne, GTUC / Géorgie, UGT et CCOO / Espagne, UGT et CGT / Portugal, GSEE / Grèce, LIGA et MSZOSZ / Hongrie, CMKOS / République tchèque, TURK-IS et DISK / Turquie, ZSSS / Slovaquie, Cartel Alpha / Roumanie...), le Secrétaire général de FO a conduit une délégation en Algérie à l'invitation de l'UGTA et en Tunisie à l'invitation de la UGTT. Dans le cadre d'une action de coopération sur le thème de la formation professionnelle, FO a noué des contacts avec les syndicats des pays baltes et de Croatie notamment.

FO était également représentée lors des congrès constitutifs des structures régionales de la CSI en Afrique (Ghana, octobre 2007) et en Amérique (Panama, mars 2008) ainsi qu'à la réunion des syndicats de la région EUROMED (UE et Bassin méditerranéen) en Mauritanie (mai 2009). FO a aussi pris part aux réunions de coordination des syndicats de la CSI des pays arabes et du Moyen-Orient.

JMTD – Journée mondiale pour le travail décent

Conformément à la résolution prise lors de son congrès fondateur en novembre 2006, la CSI organisait le 7 octobre 2008 la première Journée mondiale pour le travail décent¹ (ou JMTD).

Plus de deux cents organisations syndicales membres de la CSI ont, à cette occasion, organisé des actions (manifestations, meetings, colloques et conférences de presse, etc.) dans plus d'une centaine de pays dans le monde. Cette journée de mobilisation fut, sous la même forme, organisée le 7 octobre 2009 (La CGT-FO a pour sa part tenu une conférence internationale de son Comité confédéral avec la présence du représentant du *China Labour Bulletin* qui milite à Hong Kong pour l'instauration du syndicalisme libre en Chine, un représentant de l'AFL CIO, principale et historique confédération syndicale aux États-Unis, le directeur du Bureau des activités pour les travailleurs de l'OIT et un militant FO de Groupe de solidarité avec les travailleurs migrants.)

Elle devait être renouvelée le 7 octobre 2010, en lien avec la mobilisation syndicale européenne décidée pour le 29 septembre 2010, jour de la réunion du Conseil des ministres des finances de l'UE (Union européenne). Lors des débats au sein de la CISL puis de la CSI à nouveau, lors du Conseil général en décembre 2007 à propos du renouvellement de la JMTD en 2008, FO a toujours soutenu qu'en terme de mobilisation la priorité soit donnée au 1^{er} Mai afin que sur le plan international le mouvement syndical libre se réapproprie cette journée historique de solidarité et de revendication. FO avait pris position afin que, face à la crise économique et à ses conséquences sociales, la CSI se saisisse du 1^{er} Mai 2009 pour engager une mobilisation syndicale déterminée sur les revendications portées tant au plan national qu'international.

OIT

CIT 2009 et Pacte mondial pour l'emploi

L'Organisation internationale du travail a elle-même consacré une grande part de son action à la réponse à apporter à la crise économique et financière. Elle fut notamment au centre de la Conférence régionale Europe en février 2009 à Lisbonne, à laquelle FO était déléguée des travailleurs pour la France, ainsi que de la 98^e Conférence internationale du travail (CIT) en juin 2009 à Genève, à laquelle FO était également déléguée des travailleurs pour la France. Dans ces deux réunions, le représentant de FO fit partie du comité tripartite de rédaction des conclusions soumises à l'approbation de la réunion plénière.

Ces conclusions prirent la forme, lors de la CIT de juin 2009, du Pacte mondial pour l'emploi adopté par la plénière de la conférence à l'unanimité. Tant dans les réunions du Comité plénier de la conférence, comité tripartite consacré au débat sur la réponse de l'OIT à la crise, qu'au sein du comité de rédaction (composé de 5 représentants des travailleurs dont la présidente de la CSI et le représentant FO, de 5 représentants des employeurs et des 5 représentants des gouvernements), FO est intervenue en particulier sur la question du respect effectif des normes internationales du travail, posée de manière d'autant plus aiguë par la crise. Sur les douze débats organisés dans le cadre du comité plénier de la CIT, FO a été porte-parole du groupe des travailleurs sur deux tables rondes, dont celle portant sur « le rôle des normes internationales du travail dans la riposte à la crise : mesures normatives ». FO est aussi intervenue au nom des travailleurs de la région Europe dans le premier débat de ce comité : « La reprise est-elle en vue ? Les perspectives d'emploi s'améliorent-elles ? ».

Certaines formules du Pacte mondial pour l'emploi apparaissent insuffisantes pour les syndicalistes, mais ce texte a été négocié pour être adopté par l'ensemble des 183 pays, par les gouvernements et les employeurs à côté des travailleurs. Nous avons été attentifs à éviter que la notion de « pacte » ne conduise à associer les syndicats à une forme de cogestion ou de gouvernance mondiale comme on pouvait le craindre. Les gouvernements comme les employeurs souhaitent surtout éviter d'être engagés par de nouvelles contraintes concernant le respect des droits des travailleurs.

Les points clés à retenir pour FO avec le groupe des travailleurs étaient que le Pacte mette en avant « l'exigence de cohérence au niveau des politiques et de la coordination internationale » ; l'affirmation que « la liberté d'association, le droit d'organisation et la reconnaissance effective du droit à la négociation collective » conditionnent le dialogue social ; l'accent mis sur les salaires et la demande intérieure ainsi que sur l'objectif « d'une protection sociale adéquate universelle fondée sur un socle de protection sociale » ; l'affirmation de la pertinence des conventions relatives notamment à la politique de l'emploi (la convention 122 s'appuie sur le droit au « plein emploi productif et librement choisi », « aux salaires », « à la cessation d'emploi » (convention 158 sur laquelle nous avons obtenu l'annulation du CNE), « aux travailleurs migrants », « aux clauses de travail prévues dans les contrats publics » (convention 94

¹ Le Travail Décent est défini par l'OIT comme étant le droit à un plein emploi productif, respectueux des normes du travail à commencer par les droits fondamentaux, dans le cadre du dialogue social et d'une protection sociale des travailleurs et de leur famille.

dont le principe s'oppose à celui qui a conduit aux arrêts de la Cour de justice européenne contre le droit syndical et de négociation collective mis en balance au sein de l'UE avec les libertés économiques), « à la durée du travail » (alors qu'au niveau de l'UE le projet de révision de la directive Temps de travail s'oppose à la convention n° 1 de l'OIT qui instaure la durée maximale hebdomadaire de 48 heures de travail) (une telle mention était loin d'être acquise tant les employeurs mènent un débat centré sur la nécessité de réviser ces conventions de l'OIT, notamment la 158, pour répondre aux besoins de productivité et de compétitivité).

Conseil d'administration

En juin 2008, Yves Veyrier a été présenté et élu comme candidat des travailleurs (dans le cadre de l'accord entre les confédérations syndicales françaises sur les représentations internationales) au Conseil d'administration. Il prenait ainsi le relais de Marc Blondel qui eut l'importante responsabilité, au nom du groupe des travailleurs, d'occuper la vice-présidence de la 96^e session de la CIT (juin 2007). Comme membre du Conseil d'administration, et à la demande du groupe des travailleurs, Yves Veyrier est devenu membre titulaire du Comité de la liberté syndicale de l'OIT et, depuis mars 2010, vice-président Travailleurs et, à ce titre, porte-parole du groupe des travailleurs de ce comité, qui est en quelque sorte le « tribunal » tripartite de l'OIT pour le contrôle de l'application des conventions 87 et 98 sur la liberté syndicale et le droit de négociation collective.

Application des conventions internationales du travail en France

En novembre 2007, après deux ans de procédures au niveau du Conseil d'administration, ce dernier confirmait le bien-fondé de la plainte déposée par FO en août 2005 contre le CNE (Contrat Nouvelles Embauches) pour infraction à la convention 158 (concernant la cessation de la relation de travail à l'initiative de l'employeur). Le CNE avait été créé au prétexte de favoriser l'embauche dans les petites entreprises en permettant à l'employeur de pouvoir licencier un salarié sans avoir à motiver le licenciement durant les deux premières années de l'emploi. Pour FO, cette conclusion – adoptée de manière tripartite (gouvernements, employeurs et travailleurs) au sein de l'OIT – est importante pour le combat syndical international en ce qui concerne la défense des normes internationales du travail et de l'OIT dans le contexte de la mondialisation.

Dans sa plainte, FO soulignait en effet que l'ensemble de cette législation autour du CNE aboutissait à opposer les normes du travail, définies par les conventions de l'OIT, à l'emploi, en s'inscrivant dans une logique de baisse du coût du travail fondée sur le dumping social, à l'opposé des principes fondateurs de l'OIT.

En août 2007, FO transmettait à la Commission des experts pour l'application des conventions et recommandations (CEACR) de l'OIT, dans le cadre de la procédure de contrôle de l'application des normes, ses observations sur la loi sur « le dialogue social et la continuité du service public dans les transports terrestres réguliers de voyageurs » du 21 août 2007. FO estimait en effet que, renforçant les restrictions en matière d'exercice du droit de grève dans

les entreprises de transports au prétexte d'instaurer un service minimal, plusieurs dispositions de cette loi n'étaient pas conformes aux conventions n° 87 et 98 de l'Organisation internationale du travail, ratifiées par la France.

À noter que dans le cadre de la procédure de suivi des observations de FO, le gouvernement dut répondre à la Commission, en contradiction avec ses affirmations publiques, en indiquant que la loi ne conduisait pas à l'instauration d'un service minimal proprement dit et qu'elle ne mettait pas en cause le droit de la négociation collective, notamment du point de vue de la liberté de négociation des conditions du paiement ou de la suspension du paiement de salaire en cas de grève.

En août 2009, FO réagit aux nouvelles dispositions législatives relatives au travail du dimanche en déposant là encore des observations à la CEACR, contestant la conformité de ces dispositions avec la convention 106 (repos hebdomadaire commerces et services). La procédure devait être suivie en perspective de la CIT de juin 2011.

Enfin, FO a déposé une plainte contre les dispositions de la loi du 20 août 2008 portant rénovation de la démocratie sociale et réforme du temps de travail, qui enfreignent les conventions n° 87, 98, 135 et 154 de l'OIT sur la liberté syndicale et le droit de négociation collective. La procédure était également en cours d'instruction par l'OIT au moment où ce rapport était écrit.



ACTIVITÉS INTERNATIONALES

2. Europe

L'action syndicale au niveau européen a été marquée par la résistance à la déréglementation.

Tel était d'ailleurs le mot d'ordre mis en avant par FO lors des manifestations syndicales européennes les 14, 15 et 16 mai à Bruxelles, Madrid, Berlin et Prague, organisées par la CES (Confédération européenne des syndicats), et où FO était systématiquement représentée, le Secrétaire général conduisant la délégation importante à Bruxelles.

Pour FO, après avoir obtenu l'abandon du projet de la Commission et du Conseil européens d'une révision de la directive européenne sur le temps de travail, il s'agissait d'affirmer que les travailleurs avec leurs syndicats refusaient une Europe de la déréglementation qui a trop longtemps prévalu.

Plus encore, face à la crise et à ses graves conséquences sociales, FO entendait manifester la solidarité syndicale en Europe pour exiger des gouvernements des dispositions en matière de protection de l'emploi, d'augmentation des salaires, de protection des services publics et de la protection sociale collective (santé, chômage, retraite), *a contrario* notamment de la déréglementation du contrat de travail encore appelée « flexicurité ».

Mettre fin à la spéculation financière passe par une redistribution plus juste des richesses et par la relance d'une économie productive : cela impose au niveau européen une révision radicale des politiques budgétaires et monétaires donnant la faveur à la croissance, au progrès social et à la protection de l'environnement, expliquait alors FO en réaffirmant son soutien à l'adoption d'un protocole de progrès social donnant la primauté aux droits fondamentaux des travailleurs (droit syndical et négociation collective) sur les libertés du marché.

► Temps de travail

Engagé durant la précédente mandature, ce combat, qui a abouti au rejet du projet de traité de « constitution » et du projet initial de directive « services » (appelée Bolkestein), s'est poursuivi, en particulier, sur le dossier de la directive « temps de travail » avec une nouvelle fois la démonstration de la capacité de mobilisation du syndicalisme au niveau européen, qui a abouti au rejet du projet de révision de cette directive.

Sur ce dossier, comme déjà sur le dossier du projet de « constitution » européenne comme sur le projet de directive « services », FO a occupé une position clé en exprimant à la fois clairement ses analyses et positions et sa détermination et sa conviction en la capacité de mobilisation du syndicalisme. Dès 2004, FO était systématiquement intervenue pour que la CES s'exprime nettement contre le projet de révision de la directive temps de travail proposé

par la Commission européenne, rappelant que cette révision, en ouvrant la voie à une déréglementation généralisée du temps de travail hebdomadaire, allait à l'encontre de la convention n° 1 de l'OIT qui édicte la limite maximale du temps de travail hebdomadaire (heures supplémentaires incluses) à 48 heures. FO s'est toujours clairement positionnée contre une démarche de « donnant-donnant » qui aurait consisté à échanger une apparente réforme du système existant dans la directive actuelle dit d'*opt out* (permettant à l'entreprise de négocier des dérogations individuelles avec les salariés) avec un assouplissement de l'annualisation du temps de travail hebdomadaire (qui conduisait dans la proposition de la Commission à autoriser des semaines de travail allant très largement au-delà des 48 heures).

Alors que la position du gouvernement français, sous pression de FO en particulier, étaient demeurée déterminante pour maintenir une minorité de blocage du Conseil des ministres de l'UE sur cette révision, un revirement de cette position dans le cadre de la présidence française de l'UE en 2008 avait ouvert la voie à une révision sous réserve d'un accord du Parlement européen.

FO faisait d'ailleurs part publiquement de son « étonnement que le gouvernement français ait finalement fléchi et accepté un tel recul social », qualifiant le jour du vote du Conseil des ministres (10 juin 2008) de « jour sombre pour le droit social européen ». C'est dans ce contexte que FO fit partie des organisations syndicales militant pour une manifestation importante à Strasbourg, devant le Parlement européen, au moment du vote de ce dernier, action qui vit la participation de 15 000 syndicalistes venant de nombreux pays de l'UE. Le lendemain, le Parlement européen, auquel FO s'était adressée directement en parallèle des actions de la CES, rejetait finalement le compromis voté par le Conseil, ce qui aboutit au blocage de la directive.

► Cour de justice européenne

Mais un autre coup de tonnerre s'était déclenché entretiens encore une fois contre le droit social en Europe avec la décision de la Cour de justice européenne, dite arrêt Laval, en date du 18 décembre 2007.

Cet arrêt concerne un recours d'une entreprise lettonne, opérant sur un chantier public (construction d'une école) en Suède où elle embauchait des travailleurs d'un pays tiers sans se soumettre aux dispositions des conventions collectives suédoises. La Cour de justice européenne donnait gain de cause à l'entreprise contre le syndicat suédois qui avait engagé une action de blocage du chantier, conformément au droit du travail suédois afin de contraindre l'employeur à la négociation.

La Cour de justice européenne justifiait sa position en

s'appuyant sur les traités européens et en concluant que ceux-ci mettent sur un même plan la libre circulation des marchandises, des personnes, des services et des capitaux, d'une part, et les objectifs de la politique sociale d'autre part. Elle juge alors du bien-fondé de telle ou telle action en fonction du principe de proportionnalité et concluait en l'espèce que l'action des syndicats suédois était disproportionnée en regard de la liberté d'établissement et de prestation de services pour les entreprises concernées.

Pour FO, cet arrêt, celui qui l'avait précédé et ceux qui allaient suivre (dits Viking au Royaume-Uni, Ruffert en Allemagne, puis Luxembourg, où la Commission elle-même portait plainte contre le droit souverain d'un État de définir son ordre social public) confortaient le doute sur le réel progrès que pouvait constituer l'intégration de la Charte des droits fondamentaux dans les traités. À noter que nous avons été seuls à soulever cette question au moment où tout le monde plaidait en faveur du projet de traité de « constitution » sur cet aspect notamment. En effet, sans qu'il y ait besoin d'une intégration formelle dans les traités, force est de constater que la Charte des droits fondamentaux était de fait déjà prise en compte par la Cour de justice européenne, *a fortiori* depuis le traité de Nice et la déclaration la concernant.

Mais cette compétence sociale attribuée à la Cour de justice européenne dans ces conditions conduit à mettre en balance les droits fondamentaux avec le droit communautaire qui énonce les «libertés économiques» définies par les traités de l'UE (libre circulation des marchandises, capitaux et services. Ces arrêts conduisent ainsi à mettre en cause l'exercice du droit de grève et de négociation collective dans les pays de l'Union européenne lorsque celui-ci contrarie lesdites «libertés économiques».

Face à cette situation, FO s'est alors félicitée que la CES finisse par se positionner en faveur d'un protocole de progrès social du même niveau que les traités européens établissant une hiérarchie des normes en faveur des principes et des droits sociaux fondamentaux, notamment tels que définis par l'OIT. Cette position ambitieuse qui conduit de fait à une révision fondamentale des traités a donné et donne toujours lieu à débat au sein de la CES, mais est aujourd'hui devenue une position formelle de celle-ci qu'il faudra sans doute soutenir et défendre lors du prochain congrès de la CES en mai 2011.

En parallèle, la CES a coordonné une intervention auprès de l'OIT, considérant que la jurisprudence de la CJE, en tant qu'elle entre dans l'ordre social national, conduit à poser la responsabilité des États quant à la conformité de cette jurisprudence avec les conventions internationales du travail qu'ils ont ratifiées. Sur l'un des cas portés à sa connaissance, la Commission des experts pour l'application des conventions et recommandations de l'OIT a rendu des conclusions très importantes¹.

Elles conduisent en effet à rétablir une double hiérarchie des normes : d'une part, en affirmant sa compétence quant à l'impact du droit de l'Union européenne sur le plan

national en regard du respect des conventions de l'OIT, elle rétablit la prééminence du droit de l'OIT sur le droit de l'UE dans le domaine du travail ; d'autre part, en contestant aussi le principe de «proportionnalité», elle affirme la primauté au droit social international (droits des conventions de l'OIT) sur les «droits» économiques (commerce et concurrence en l'occurrence).

Enfin, la commission d'experts souligne l'actualité des questions posées et leur généralité en liant directement celles-ci aux conséquences et au modèle de la mondialisation : « La commission observe à cet égard que, dans le contexte de la mondialisation, de telles affaires risquent de devenir plus courantes... »

Elle donne donc une portée générale à l'examen de ce cas, tout en soulignant les conséquences « dévastatrices » sur la possibilité pour les travailleurs de négocier réellement avec leurs employeurs les questions affectant leurs conditions d'emploi, résultant d'un effet « restrictif » quant à l'exercice du droit de grève.

► **Traité de Lisbonne**

Le 4 février 2008, le Parlement était réuni en congrès afin de modifier, une fois de plus dans le cadre de la construction européenne, la Constitution française pour la rendre compatible avec la ratification du traité de Lisbonne, élaboré au cours de l'été 2007 afin de remplacer le projet de « constitution » qui avait été, en France notamment, rejeté par référendum en 2005.

Contrairement au projet de « constitution », le traité de Lisbonne ne consiste pas en la réécriture en un seul texte des traités existants mais en une modification de ces traités : ainsi le traité instituant l'Union européenne porte le même intitulé, tandis que le Traité instituant la Communauté européenne devient le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne.

FO notait à cette occasion que la première des modifications de la Constitution consistait à revenir sur la référence à l'adhésion au « traité établissant une constitution pour l'Europe », qui avait été adoptée par le Parlement, déjà réuni en Congrès en mars 2005, et donc inscrite dans la Constitution, avant que le peuple ne la rejette lors du référendum le 29 mai suivant !

Lors du processus de débat et d'adoption du projet de traité de Lisbonne, FO rappelait que le rejet du projet de traité de « constitution », en 2005, exprimait selon elle le rejet d'une Union européenne essentiellement fondée sur une logique économique de marché où la concurrence, la déréglementation et les contraintes budgétaires et monétaires l'emportent sur toute autre considération, notamment sociale.

Or, FO soulignait que, par son contenu comme par la procédure accélérée pour sa ratification, le projet de traité de Lisbonne (signé le 13 décembre 2007 au niveau européen et dont la ratification devait être soumise au Parlement dès les lendemains de la modification de la Constitution) ne répondait pas aux questions alors posées sur les modalités de la construction européenne.

1. « Application des normes internationales du travail, 2010 (I) » Rapport de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations – rapport III (Partie I A).

FO notait que si le projet de traité de Lisbonne abandonnait toute référence formelle à une procédure de type « constitutionnel » au niveau européen, il maintenait en l'état les traités en vigueur sur les aspects économiques, monétaires et budgétaires.

FO indiquait aussi que si, à la différence du projet de traité de « Constitution », la « concurrence libre et non faussée » n'apparaissait plus en tête des traités au titre des objectifs, elle demeurerait cependant assignée explicitement comme objectif, dans les mêmes termes exactement à plusieurs endroits, dans le projet de traité « sur le fonctionnement de l'UE » (amené à remplacer le traité en vigueur « instituant la Communauté européenne »).

L'objectif de « stabilité des prix », introduit dans le projet de « Constitution », demeurait au même endroit que ce qu'il prévoyait, en tête du traité modifié instituant l'Union européenne. Or, l'assignation d'un tel objectif comme politique générale pose la question de sa compatibilité avec celui « d'une économie sociale de marché », quand on sait qu'il sert systématiquement de justification à la BCE pour imposer la modération des salaires et les réformes dites structurelles du marché du travail et de la protection sociale.

Concernant les services publics, FO constatait que le projet de traité de Lisbonne s'en tenait toujours à la terminologie ambiguë de SIG (Services d'intérêt général) ou SIEG (Services d'intérêt économique général). FO notait en outre que la Commission s'est empressée dans une communication (20 novembre 2007) de fermer la porte à toute réglementation européenne générale protégeant les services publics, dont FO rappelait qu'elle nécessiterait en parallèle une réforme des traités existants concernant les politiques budgétaires et de concurrence.

Concernant les droits fondamentaux, FO considérait que les arrêts récents de la Cour européenne de justice confirmaient les interrogations que soulevait l'élévation de la Charte des droits fondamentaux adoptée à Nice au même niveau juridique que les traités. En donnant compétence à la Cour de justice européenne, en concurrence avec la Cour européenne des droits de l'homme et les juridictions nationales, cela, expliquait FO, pouvait conduire à contrebalancer ces droits avec les libertés dites fondamentales des traités de l'UE (circulation des marchandises, capitaux, services et concurrence).

FO constatait aussi que les mêmes formules, introduites dans le projet de « Constitution », relatives à la référence à l'héritage religieux, à la liberté de manifester sa religion collectivement en public, ou encore au statut des Églises, qui posent la question de la laïcité, étaient reprises.

FO estimait que renforcer la dimension sociale de la construction européenne, qui demeure une urgence, exige avant tout une réforme importante des traités existants, à commencer par les articles donnant la priorité à la concurrence (principe de la concurrence libre, interdiction des aides publiques), définissant les contraintes budgétaires (Pacte de stabilité et de croissance) et le rôle et l'indépendance de la BCE (Banque centrale européenne).

Ces réformes sont indispensables à une mise en œuvre effective de la notion de service public et à la préservation des régimes de protection sociale, à la capacité, tant au niveau des États que de façon coordonnée et solidaire au niveau européen, de mise en œuvre de politiques économiques et industrielles favorisant la croissance et l'emploi.

IV ÉCONOMIE ET SALAIRES

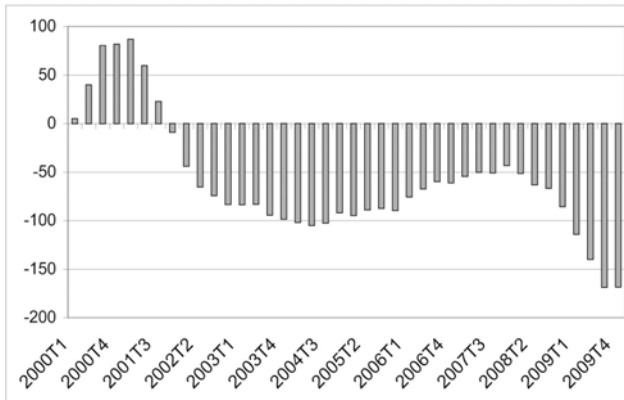
1. Politique industrielle

► a). Accélération de la désindustrialisation et évolution dramatique de l'emploi industriel

Les pertes d'emplois industriels suivent un mouvement continu depuis la fin de l'année 2001 et, à la suite du déclenchement de la crise, elles se sont encore fortement accélérées depuis le début de l'année 2008. Cet ajustement brutal de l'emploi industriel s'explique en particulier par un lourd retard d'investissement des entreprises françaises, qui trahit l'absence de visions publiques et privées à long terme et l'impact des stratégies financières des investisseurs guidées par des exigences excessives de rendement à court terme.

En toute logique, la baisse de l'emploi industriel s'accélère à mesure que la conjoncture se dégrade. Dans les périodes plus favorables (2005-2007), l'emploi total s'est nettement redressé, à la faveur du secteur tertiaire. Dans l'industrie, en revanche, le rythme des destructions d'emplois s'est ralenti durant cette phase de rebond économique mais son évolution est demeurée négative. Cette situation contraste avec la période de croissance observée à la fin des années 1990 (qui par ailleurs correspond à la mise en place des 35 heures si décriées et toujours érigées en mal absolu par le gouvernement...) où l'emploi industriel avait accompagné positivement la conjoncture. Du point de vue de l'emploi, la crise de 2008-2009 a très nettement impacté l'industrie française. Mais sur le plan de l'emploi industriel, il ne s'agit pas d'une exception française. La décline a été particulièrement sévère au Royaume-Uni dès 1998 et en Allemagne, la tendance s'avère semblable à l'évolution française jusqu'en 2007 avant un léger redressement.

ÉVOLUTION DE L'EMPLOI INDUSTRIEL, EN MILLIERS, GLISSEMENT ANNUEL (2000-2009)



Source : DARES, ministère du Travail

Un examen plus détaillé des données sectorielles montre que de nombreux secteurs ont particulièrement souffert en matière d'emploi depuis 2001 : fabrication d'équipements électriques, de produits électroniques et informatiques, textile, bois-papiers, chimie, métallurgie.

► b). Une perte de compétitivité à relativiser

On observe effectivement une perte de compétitivité des entreprises françaises depuis 2000-2001, mais il convient d'en relativiser la portée en matière de coûts.

La compétitivité est par nature multidimensionnelle et sa dimension hors-coût est primordiale : innovation et qualité des produits, positionnement de gamme, adéquation avec la demande mondiale, part de l'immatériel, promotion du *made in France* en sont des facteurs déterminants. Pour la CGT-FO, la perte de compétitivité est surtout le résultat d'un déclin prolongé de l'investissement et d'un net retard accumulé en matière de recherche et d'innovation. Ces carences pèsent lourdement sur l'évolution de la compétitivité, mais aussi sur l'emploi.

Les indicateurs de compétitivité-coût n'expliquent pas tout

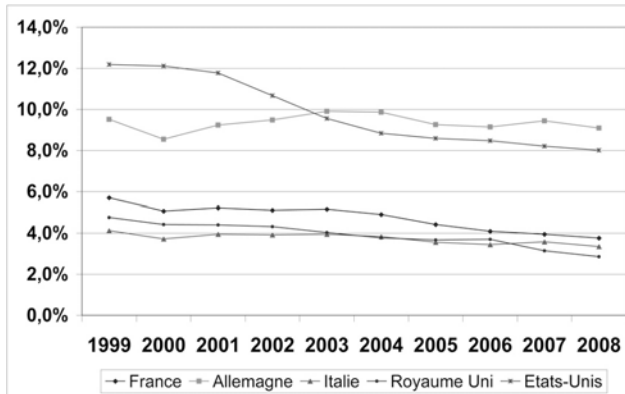
En matière de compétitivité, ce sont les coûts salariaux unitaires, c'est-à-dire corrigés, de la productivité qui importent. L'INSEE, dans un rapport consacré à l'industrie (INSEE, 2008), montre que depuis 2000 les coûts salariaux unitaires (CSU) ont baissé de 2 à 3 % en France, alors qu'ils ont stagné dans la zone euro. Ce résultat traduit le fait que la hausse des coûts salariaux horaires a été plus que compensée par celle de la productivité horaire du travail. En 2006 et 2007, les coûts salariaux unitaires sont restés stables.

La France se situe de ce point de vue dans une situation intermédiaire par rapport à ses voisins. D'un côté, l'Allemagne, en raison d'une forte modération salariale associée à des gains de productivité, a réduit fortement ses coûts salariaux unitaires, au prix d'une demande intérieure totalement atone. Parce qu'elle a conduit à un effondrement du commerce mondial, la crise a bien plus fortement impacté la croissance allemande — qui ne reposait que sur les performances à l'exportation — que la croissance française.

À l'inverse, les coûts salariaux unitaires en Italie ont nettement progressé en raison d'une productivité stagnante. L'Espagne et le Royaume-Uni connaissent également une progression des CSU au cours de la période, mais plus limitée qu'en Italie. La compétitivité-coût de l'industrie française recule donc surtout par rapport à l'Allemagne.

Les performances à l'exportation

PART DES EXPORTATIONS DE LA FRANCE ET DE SES PRINCIPAUX PARTENAIRES DANS LES EXPORTATIONS MONDIALES



source : OMC

La France a vu sa part dans les exportations mondiales régresser. Mais elle n'est pas la seule. C'est aussi le cas d'autres pays européens, et des États-Unis, dont la part passe de 12 % à 8 % en dix ans. L'Allemagne fait exception. Il convient de relier cette évolution à la progression mécanique de la part des pays émergents dans le commerce mondial. Pour l'OCDE, cette perte de parts de marché à l'export révèle une incapacité relative à satisfaire la demande étrangère. L'industrie française n'a pas été en mesure de répondre pleinement à l'accélération de la demande mondiale qui lui était adressée depuis 2003 (OCDE, 2009). Mais cet indicateur à lui seul ne démontre donc pas grand-chose. On peut le compléter avec un indicateur du solde commercial ou, encore mieux, un indicateur d'avantages comparatifs. En outre, le bilan du commerce extérieur réalisé par Bercy montre un recul du nombre d'entreprises exportatrices depuis 2002. Il a été procédé en 2008 à une révision des dispositifs de soutien au commerce extérieur.

Au-delà d'une stratégie allemande particulièrement agressive en matière de reconquête de la compétitivité, il faut souligner que la période est marquée par une forte intensification de la concurrence internationale, en particulier avec l'entrée de la Chine à l'OMC en 2001. Il faut également rappeler le rôle important joué par l'appréciation du taux de change de l'euro depuis 2001, marquée en 2008 et à nouveau fin 2009 par une parité très élevée de la monnaie européenne vis-à-vis du dollar. Dans ce contexte, le solde commercial s'est dégradé depuis 2000. Hors énergie, le repli a été significatif en 2007 et 2008. Cette dégradation est imputable à un nombre limité de produits : l'automobile, l'électronique grand public, les métaux non ferreux, la chimie minérale et organique, certaines industries alimentaires subissent une diminution tendancielle de leur solde.

Toutefois, la même étude montre que les facteurs de dégradation diffèrent : renchérissement des importations (métaux non ferreux, chimie organique) en lien avec la montée des prix des matières premières ; forte progression

des importations pour les produits d'électronique grand public, en particulier depuis l'Asie ; pertes de parts de marché dans la construction automobile. C'est dans ce secteur que la situation est la plus préoccupante en 2007. Le déclin est à relier avec « l'internationalisation accrue des systèmes productifs » du secteur, autrement dit la délocalisation rampante de pans entiers de la production. De plus en plus de véhicules français sont produits à l'étranger, de même que les équipements. Les PECO, la Turquie et l'Espagne contribuent le plus fortement à la croissance des importations du secteur. Le ralentissement des exportations est imputable au vieillissement des gammes et à leur inadaptation au marché.

Au final, il n'y a pas de dérive des coûts salariaux unitaires en France, mais une **dégradation relative de sa position par rapport à l'Allemagne qui a mis en œuvre une forme de désinflation compétitive, en recourant à une forte modération salariale**. Dans le même temps, le taux de change de l'euro a pesé fortement sur la compétitivité des produits français à l'exportation dans un contexte marqué par une forte intensification de la concurrence internationale et une forte augmentation des prix des matières premières. Le sort de la compétitivité française est moins lié au coût du travail qu'à l'adéquation de sa spécialisation sectorielle à la demande des zones les plus dynamiques. C'est plus une question d'investissements productifs, d'innovation et de stratégie industrielle que de modération salariale ou de réduction des cotisations sociales.

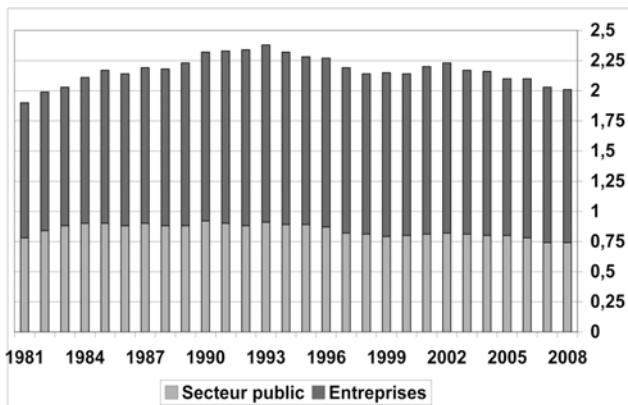
La compétitivité victime du déclin prolongé de l'investissement et du retard accumulé en matière de recherche et d'innovation

À la lumière des facteurs évoqués ci-dessus, les coûts salariaux ne jouent donc qu'un rôle limité dans la dégradation de la compétitivité globale de l'industrie française au cours des dernières années. Il faut souligner que la dégradation des performances à l'exportation touche relativement peu de produits et que sont souvent mis en avant des facteurs comme le vieillissement des gammes de produits et leur inadaptation à la demande mondiale. Ces facteurs renvoient aux aspects hors-coût de la compétitivité, à une insuffisance d'investissements et à l'accumulation d'un retard important en matière de recherche et d'innovation.

Le taux d'investissement est orienté à la hausse depuis quelques années. Toutefois, le taux d'investissement de l'industrie manufacturière a connu un net recul dans la première moitié des années 2000, et cela pour différentes tailles d'entreprises (CES, 2008), avant de se redresser en 2007 et 2008. Au cours de la période, le taux d'épargne des entreprises a baissé. Les entreprises sont devenues plus dépendantes des ressources externes. Dans l'utilisation de l'excédent brut d'exploitation (EBE), les données de la comptabilité nationale montrent une tendance régulière à la hausse du ratio des dividendes versés aux actionnaires rapportés à la FBCF (l'investissement). Une étude de la Banque de France montre qu'en 2006 les prélèvements des actionnaires ont augmenté de 4,5 points depuis 2000 (Cayssials et al., 2008). La même étude montre que le dynamisme de l'investissement doit également être relativisé. Les investissements des entreprises apparaissent moins soutenus dans les comptes des entreprises en raison

de l'absence dans ces derniers du secteur immobilier, qui a été particulièrement dynamique. Enfin, l'investissement en TIC, dont la contribution à l'efficacité de l'appareil productif est avérée, s'il progresse en valeur absolue, recule relativement à l'investissement total depuis 2002.

PART DES DÉPENSES DE R&D DANS LE PIB (ENTREPRISES ET SECTEUR PUBLIC)



Source Eurostat

En matière de R&D, il faut souligner une insuffisance dommageable de l'effort. Les dépenses de recherche et développement en proportion du PIB ne cessent de baisser depuis 2002 (elles sont tombées de 2,23 % à 2,08 % en 2007, source Eurostat), rendant l'objectif des 3 % de la stratégie de Lisbonne en 2010 inatteignable. Cette régression contraste avec l'augmentation régulière des dépenses de l'Allemagne ou du Danemark (passée de 1,92 % à 2,54 % en dix ans) et plus encore avec le chiffre de la Suède (3,63 %). On observe en outre une diminution sensible de l'effort public, que les dépenses privées n'arrivent pas à compenser.

D'autres indicateurs confirment ce retard en matière d'innovation. Concernant les dépôts de brevets, la France se situe dans la moyenne des pays de l'OCDE, mais affiche un retard par rapport aux économies les plus performantes. Par ailleurs, le tableau de bord européen de l'innovation, présenté par la Commission européenne, place la France dans un groupe de pays « moyennement innovateurs ».

On attend souvent de la déréglementation des marchés qu'elle incite les firmes à innover. Or, plusieurs travaux montrent qu'on ne peut se contenter d'agir sur l'environnement des entreprises pour que celles-ci deviennent innovantes. Une étude montre notamment que l'effet de mesures tendant à favoriser la concurrence n'a qu'un impact limité sur l'effort de recherche des petites entreprises (Askenazy et al., 2007).

► c). Les « États généraux de l'Industrie »

Face à la déliquescence du tissu industriel français, le président de la République annonçait, le 3 septembre 2009 des « États généraux de l'Industrie », EGI, format en vogue, au même titre que les « Grenelle », et qui sera décliné sur un certain nombre de sujets brûlants (bioéthique, out-mer, « bien vieillir », recherche et enseignement supérieur,

presse écrite, ...). Pour l'essentiel, les mesures annoncées au terme de ces divers débats en sont restées au stade des intentions et aucun suivi n'a été instauré. Pour mémoire, les états généraux désignaient sous l'Ancien Régime les assemblées exceptionnelles convoquées par le roi pour traiter d'une crise et pour décider d'une intervention et d'actions. Le ministre chargé de l'Industrie lancera donc officiellement ces EGI lors d'une grande opération de communication le 15 octobre 2009.

Une grande précipitation préjudiciable et une organisation imprécise

Cette initiative intervient après plus de trente ans de dénigrement de l'industrie, tous gouvernements confondus. La CGT-FO s'est d'emblée étonnée de la soudaineté et de la précipitation de ces travaux, compte tenu de l'objectif affiché, à savoir la définition d'une nouvelle ambition pour l'industrie nationale !

Les sujets sont effectivement nombreux, fondamentaux et urgents : préserver et développer l'emploi industriel, revaloriser les salaires, contrer les délocalisations et imposer des moratoires aux plans sociaux, renforcer toutes les filières industrielles, combler le retard d'investissement, développer l'innovation technologique, repositionner l'État dans un rôle d'incitateur et d'investisseur pour l'industrie, porteur d'une stratégie industrielle ambitieuse.

Toutes ces priorités méritaient incontestablement de consacrer du temps et des moyens importants et non un cycle d'échanges mené tambour battant dans des délais restreints. De plus, à l'image de la précipitation du calendrier, l'organisation des ateliers régionaux de ces EGI fut cacophonique, d'où un état des lieux bâclé, des préfets peu à l'écoute et trop directifs et, au bout du compte, l'absence de lien entre les réflexions locales et les groupes de travail nationaux.

La CGT-FO a participé au comité national ainsi qu'aux dix groupes de travail nationaux (Biens intermédiaires, biens d'équipement et environnement / Industries de santé / Industries des TIC / Matériels de transport / Biens de consommation / Innovation et entrepreneuriat / Emploi et formation / Accès au financement / Compétitivité et croissance verte / Politique de filières : décroissement et partenariats). Nos représentants y ont développé nos positions et présenté une série de revendications. FO s'est en particulier fermement opposée à la notion ambiguë et attrape-tout de « pacte économique et social ». Elle a également rappelé que les priorités devaient porter sur l'emploi dans l'industrie (sauvegarde et développement des emplois, évolutions salariales, lutter contre les délocalisations industrielles), mais qu'il ne revenait pas aux EGI de se substituer ni d'imposer un cadre préétabli ou un calendrier aux organisations et aux instances de concertation et de négociations sociales existantes, sachant qu'elles dépassent largement le champ de l'industrie.

Des annonces prématurées qui décrédibilisent d'emblée la concertation

À rebours de la logique d'un processus tel que des états généraux, le ministre annonçait avant même le démarrage

des travaux une série de nouveaux outils : un « crédit d'impôt innovation » censé compléter le crédit impôt recherche (CIR)¹. Or, la dernière version du crédit d'impôt recherche méritait d'abord un bilan et c'est avant tout en termes d'aides au développement que les manques se font sentir. De même, l'annonce précoce de « primes à la relocalisation » n'avait aucun sens tant que les EGI n'avaient pas produit un état des lieux exhaustif et une analyse économique globale des secteurs industriels.

Enfin, la mise en place de « prêts verts bonifiés » pose de nombreuses questions. Pour le gouvernement, ils s'inscrivent dans l'esprit de la désormais fameuse « croissance verte » et de son corollaire, la « fiscalité verte » ou écologique ; mais ces instruments constituent davantage des pièges que des axes de développement des secteurs d'activité et des emplois.

Avant de proposer de nouveaux outils (primes ou taxes) à vocation environnementale, il nous paraissait indispensable de définir le cadre politique et de préciser sérieusement les concepts « en vogue » comme celui de croissance verte. Intégrer le développement durable dans l'économie ne peut pas simplement consister à ajouter artificiellement une couche de vernis vert aux activités industrielles comme alibi pratique justifiant ensuite des suppressions massives d'emplois et l'abandon de pans entiers de la production. Il peut s'agir parfois de faire autrement et parfois de créer réellement de nouvelles activités (et donc de générer des emplois et des compétences) mais certainement pas de jeter à la poubelle — non recyclable — les métiers d'aujourd'hui.

Les carences de la coordination nuisent à l'efficacité des structures existantes

Pour la CGT-FO, **l'État doit commencer par coordonner les nombreux outils et organismes** empilés ces dernières années (OSEO² / Fonds stratégique d'investissement – FSI / pôles de compétitivité / crédit d'impôt recherche / médiation du crédit / aides spécifiques au secteur automobile / rôle en matière industrielle de la Caisse des dépôts et consignations) dans le cadre d'une politique affichant les priorités de l'action publique pour l'aide et le développement des filières industrielles.

Par ailleurs, le manque d'informations et l'opacité des décisions du FSI démontrent l'urgence de la création d'une « **banque nationale publique pour l'industrie** », outil assurant la cohérence de l'ensemble des dispositifs existants. Il s'agit toujours d'une revendication majeure de la CGT-FO.

Il convient également de mettre fin au saupoudrage des moyens financiers et à la multiplication des dispositifs d'allègements fiscaux afin de coordonner les outils existants selon une stratégie pluriannuelle ambitieuse, suivie, contrôlée et réactualisée régulièrement. Cela est aussi nécessaire pour améliorer les différents dispositifs et ne pas opposer grandes et petites industries.

Toujours en matière de coordination, la CGT-FO s'est

inquiétée de l'absence de liens entre ces EGI et les priorités du « grand emprunt », les plans de relance français et européen, les assises des territoires ruraux (censés développer l'industrie en zones rurales) et le Plan de mobilisation pour le développement des métiers de la croissance verte. Malgré plusieurs interpellations, nous n'avons jamais obtenu de réponses de la part des différents ministères concernés...

Un État démuni

La réflexion sur l'industrie nécessite d'intégrer les enjeux et les évolutions de la société et des grandes politiques publiques. L'État a vocation à jouer un rôle d'aiguilleur et d'ensemblier. La crise actuelle révèle cruellement **les faiblesses, les absences et la désorganisation de l'action publique en faveur de l'industrie**. Par ses réorganisations et ses suppressions de services, d'effectifs et de moyens et par son absence de coordination et de contrôle stratégique sur les outils existants, l'État s'est démuni depuis longtemps.

À titre d'illustration, les actuelles directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement se retrouvent éclatées et leurs missions et compétences dispersées entre plusieurs nouvelles directions régionales. En novembre 2009, le ministre de l'Industrie lui-même reconnaissait que l'État était aujourd'hui sans politique industrielle et se retrouvait bien souvent impuissant à agir localement !

Pour la CGT-FO, la question des moyens et des missions des services de l'État (administrations centrales comme services déconcentrés) en faveur de l'industrie constitue un enjeu central de la politique industrielle. L'État et ses services doivent impulser un vrai projet structurant porteur de croissance et d'emplois dans l'industrie. Le principe des grands projets peut avoir un impact positif sur les secteurs industriels concernés et constitue un moyen de faire connaître la politique industrielle.

L'industrie mérite plus que des « états généraux ».

La CGT-FO est intervenue dans ces états généraux en défendant l'emploi, les salaires, ainsi que le développement de toutes les filières industrielles. Selon nous, ces travaux devaient **ouvrir sur une politique nationale ambitieuse et volontariste en faveur de l'industrie, suivie et réactualisée en permanence à partir de février 2010**.

En janvier 2010 et dans la continuité de ses actions permanentes pour la défense de l'industrie, FO a écrit au gouvernement pour lui préciser ses revendications générales pour les emplois, les salaires et la production dans l'industrie. Ces revendications complètent et renforcent celles portées par les structures FO dans les branches, les départements et les entreprises. Trente ans sans stratégie industrielle publique, ce sont 600 000 emplois industriels détruits en dix ans, des délocalisations continues, des aides publiques saupoudrées sur les entreprises, sans contrepartie...

Mettre un terme à la désindustrialisation requiert **une politique industrielle nationale** (du ressort et de la responsabilité exclusive des pouvoirs publics) ambitieuse qui doit :

⇒ **réaffirmer la légitimité de l'intervention publique pour l'industrie ;**

1. Le crédit impôt recherche existe depuis 1983, mais le dispositif a été sensiblement remanié par la loi de finances 2008.

2. Établissement public créé en 2005 et destiné à soutenir la croissance et l'innovation des PME.

- ⇒ défendre, valoriser et **développer l'emploi, les salaires, les conditions et les moyens de travail** dans l'industrie ;
- ⇒ combattre les délocalisations, les externalisations et stopper cette course infernale au dumping social et fiscal ;
- ⇒ promouvoir des politiques publiques sectorielles, en lien avec les filières industrielles, dans le respect des branches professionnelles.

Nous souhaitons que ces débats permettent enfin l'ouverture d'une **véritable négociation sur les relations entre donneurs d'ordre et sous-traitants**, à l'instar des avancées, certes insuffisantes, qui ont été obtenues dans l'industrie automobile dans le cadre du pacte automobile. Il s'agit de refonder, par la négociation, ces relations et de mieux armer les entreprises sous-traitantes dans leurs rapports avec les groupes donneurs d'ordre.

Le renforcement de toutes les filières reste une autre priorité, dans le respect des négociations de branches, de la conception au recyclage, sans laisser aucun secteur industriel de côté afin de ne pas pénaliser les salariés des différentes entreprises et dans l'objectif du développement et de la création d'emplois. Il faut en particulier développer les transversalités entre secteurs (notamment en matière de recherche / développement et d'innovation) et s'interroger sur la recomposition des pôles de compétitivité. De même, la CGT-FO a insisté sur l'importance de la formation scientifique et technique et sur l'attractivité à redonner aux métiers de l'industrie. Cela nécessite un **investissement important** dans la formation initiale et continue, les conditions et les moyens de travail, l'hygiène et la sécurité, la prise en compte de la pénibilité des emplois / développer l'attractivité des métiers de l'industrie, notamment par **des augmentations générales de salaires / expérimenter l'allocation de solidarité intergénérationnelle** (ASI) dans les TPI et PMI.

Il apparaît également essentiel de desserrer les contraintes des politiques européennes. Du point de vue de l'industrie, la politique de concurrence imposée par Bruxelles est illisible et bloquante. L'échec de l'Agence pour l'innovation industrielle, chargée en 2004 de porter des « grands projets », est dû à l'impossibilité de faire accepter par Bruxelles des projets de cette nature.

Parmi les revendications de la CGT-FO, **la création d'une banque nationale publique pour l'industrie** demeure une priorité. Elle serait chargée en particulier de coordonner l'ensemble des structures financières existantes et des aides publiques bénéficiant aux entreprises, en conditionnant leur octroi aux industriels à des engagements sur le maintien et le développement de l'emploi sur notre territoire et sur des augmentations salariales. Il s'agit aussi de permettre un meilleur accès aux crédits bancaires et aux financements pour l'investissement productif industriel, pour l'emploi (et les revalorisations salariales) dans l'industrie, de participer à la restructuration des sites fragilisés, de prévenir les faillites d'entreprises et d'intervenir auprès de toutes les entreprises concernées (y compris sous-traitants de tous niveaux de rangs).

Les dispositifs publics doivent également soutenir l'activité industrielle de proximité et surtout permettre le développement, l'industrialisation (ingénierie, process, prototypes, mise en œuvre, brevets) et la production sur le

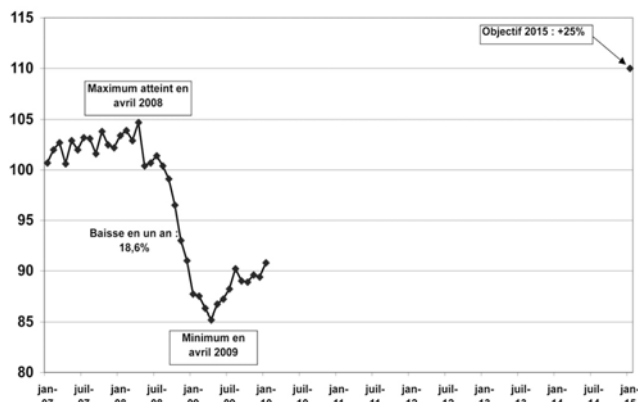
territoire national une fois la recherche et l'innovation identifiées en amont. Ce soutien passe également par les services publics territoriaux de l'État, auxquels il faut assurer les moyens nécessaires pour réaliser les contrôles (inspection du travail, utilisation des aides publiques), aider les salariés et créer un guichet unique pour les entreprises en lien avec la banque nationale publique pour l'industrie.

Enfin, une nouvelle politique industrielle ne peut voir le jour sans engager dans le même temps une **réforme globale de la fiscalité visant des objectifs de meilleure redistribution et favorisant l'activité productive** : moduler l'impôt sur les sociétés pour favoriser les investissements productifs / taxer les bénéfices non réinvestis (une taxe de 5 % rapporterait 5 Md€ par an !) ainsi que la spéculation immobilière et financière / réformer la fiscalité des LBO (rachats d'entreprise par « effets de levier ») pour en supprimer les avantages fiscaux / taxer durablement les profits bancaires.

Production industrielle : des objectifs hors d'atteinte ?

Lors de la conclusion des EGI par le chef de l'État le 4 mars à Marignane, l'objectif de 25 % de hausse de la production industrielle d'ici à 2015 a été avancé. Le graphique ci-dessous montre que relativement à l'effet de la crise sur l'industrie – la chute a été de 18,6 % entre le point haut atteint en avril 2008 et le point bas subi un an plus tard en avril 2009 –, cet objectif n'est pas particulièrement ambitieux. Par rapport à la moyenne de 2009, une hausse de 25 % d'ici à 2015 conduirait à un taux de croissance annuel de la production industrielle de 3,7 % par an, ce qui équivaldrait à retrouver le rythme de croissance qui était celui des années 1997-2000. De plus, cantonner ses annonces à un objectif quantitatif de production industrielle revient à faire l'impasse sur la dimension qualitative de la croissance industrielle visée, et donc à ses effets souhaités sur la valeur ajoutée et par conséquent sur la dynamique économique, sur le contenu en emplois de cette croissance, donc la nature des emplois générés ou encore sur la localisation des productions.

PRODUCTION INDUSTRIELLE (2007-2009 ET OBJECTIF 2015)



Dès cette annonce du chef de l'État, la CGT-FO indiquait que l'industrie méritait plus et mieux que des états généraux. De fait, un « grand soir de l'Industrie » ne présentait aucun intérêt si le processus était bâclé et ne disposait pas d'un suivi sérieux, avec le risque de rendormir la puissance publique pour plusieurs décennies.

Création d'une Conférence nationale de l'industrie

Dans la continuité des EGI, le gouvernement a mis en place une Conférence nationale de l'industrie (CNI). Une telle instance n'est pas sans poser question car le renouveau de la politique industrielle ne peut relever que de la responsabilité des pouvoirs publics et il convient de veiller scrupuleusement au non-mélange des genres, dans le respect de l'indépendance syndicale. En conséquence, la CGT-FO a défendu **un rôle purement consultatif** contre le projet d'une assemblée délibérative, en conditionnant notre participation à cette orientation, afin de respecter la liberté des participants. La CNI doit en effet rester un lieu de débat où les positions de chacun s'expriment directement auprès du gouvernement. Il lui appartient ensuite de prendre ses décisions, une fois entendues les revendications de chacun des membres de la conférence, sans que tous les membres se retrouvent engagés par ses positions et ses avis. Un décret du 3 juin 2010 nous a donné satisfaction sur ce point, contre l'avis des autres organisations syndicales.

Sur la mise en place de **comités stratégiques de filière**, FO a indiqué qu'ils ne doivent en aucun cas empiéter ou se substituer aux branches professionnelles ni contrecarrer ou contrarier les négociations et les conventions collectives. De plus, il revient au gouvernement d'arbitrer et de coordonner les réflexions autour de cette notion de filière, notamment avec le ministère chargé de l'Écologie. Nous peinons encore à comprendre les liens entre les « filières vertes » évoquées par ce ministère et la mise en place de « filières industrielles » pilotée dans le cadre de la Conférence nationale de l'industrie, qui est par ailleurs interministérielle et donc présidée par le Premier ministre. FO s'inquiète de « filières vertes », qui risqueraient d'exclure tout ce qui ne serait pas considéré comme « vert ».

d). Ouverture d'une délibération sur la politique économique et industrielle

Avant la conclusion des États généraux de l'Industrie s'est ouverte en décembre 2009 une « délibération » à propos de la « politique économique et industrielle » entre les organisations syndicales de salariés et les organisations patronales. Cette délibération s'inscrit dans la continuité de la commission de dialogue économique instaurée début 2006. Elle réunit des représentants du Medef, de la CGPME, de l'UPA (ces deux dernières composantes patronales ne participant pas jusqu'ici aux travaux de la commission) et des organisations syndicales CGT-FO, GCC, CFTC, CGT et CFDT.

Le principe de cette délibération avait été décidé au printemps 2009 mais l'organisation des EGI en a retardé le démarrage. Pour sa part, FO avait clairement exprimé sa volonté de ne pas attendre la fin des états généraux pour ouvrir cette délibération en réaffirmant ainsi **l'autonomie pleine et entière des échanges entre nos organisations.**

Le rythme effréné des annonces du chef de l'État ne doit en effet pas conduire à imposer un ordre du jour, un cadre et/ou un calendrier aux diverses délibérations, sociales ou autres, et aux négociations interprofessionnelles en cours. En matière de politique industrielle, les enseignements tirés par l'exécutif et les mesures gouvernementales annoncées à l'issue des EGI n'avaient pas vocation à dépasser le strict cadre de l'industrie, et donc d'interférer sur les sujets plus globaux et généraux du travail ou de l'entreprise. C'est pour cela que nous nous sommes fermement opposés, au sein des EGI, aux velléités gouvernementales (soutenues par certaines organisations patronales et syndicales) de proposer une approche type « pacte économique et social » ou de traiter les « relations sociales dans l'entreprise ».

Cependant, bien que la politique économique et la politique industrielle ne soient pas en soi des thèmes potentiels de négociation, les échanges peuvent éventuellement déboucher sur des négociations spécifiques. C'est notamment le cas pour les relations « donneurs d'ordre – sous-traitant », sujet majeur sur lequel la CGT-FO revendique depuis longtemps l'ouverture d'une négociation.

La délibération s'articule autour de quatre groupes de travail avec pour thème transversal la compétitivité au sens large : financement des entreprises, emplois, financement de la protection sociale, indicateurs.

Pour FO, l'intérêt d'une telle délibération réside dans la souplesse du dialogue entre organisations sur différents sujets dans un cadre d'échanges qui ne relève pas d'une négociation. La délégation FO a réaffirmé la nature spécifique de cette concertation, à savoir un simple échange autour de sujets économiques et industriels devant rester généraux.

Cependant, la CGT-FO a fait part de ses réserves devant l'évolution de la délibération, en particulier une forme d'urgence inutile et contre-productive des réflexions selon un calendrier trop resserré. De même, nous avons bien précisé que certains sujets n'avaient pas leur place dans les débats (retraites notamment) et qu'il n'était pas question pour nous de dépasser le cadre spécifique de cette délibération. Autrement dit, il s'agit pour nous **de travailler et d'échanger avant tout sur des éléments de diagnostic et des analyses comparatives entre pays ou systèmes**, ce qui signifie, bien entendu, que **chaque organisation n'est pas liée par ces travaux**. Cela est une évidence pour la CGT-FO qui s'exprimera en toute indépendance, au sein de la délibération et en dehors, selon ses propres positions et revendications. Sur ces bases précises, nous avons enfin rappelé au Medef (qui a une fâcheuse tendance à considérer que tout est « partagé »...) que nous conditionnions la poursuite de notre participation à ces échanges au strict respect du cadre et de la méthode.

2. Politiques environnementales

► a). Négociations internationales : le syndrome du « capitane ».

Depuis juin 2007, les politiques environnementales françaises sont façonnées par le Grenelle de l'environnement, imaginé conjointement par certaines associations environnementales et le gouvernement. La CGT-FO a saisi cette occasion pour lancer le débat sur la nécessité d'instituer sur de nouvelles bases les rapports entre économique et social, intégrant la dimension environnementale comme véritable gisement d'emplois nouveaux.

En effet, le développement durable doit mieux concilier les enjeux environnementaux, notamment la lutte contre le changement climatique, la préservation de la biodiversité, et les enjeux sociaux. La CGT-FO a également défendu **la légitimité et la nécessité de l'action publique** en termes de mise en œuvre efficace des décisions et d'expertise.

La période a été marquée à l'échelle internationale par un cycle de négociations sur le climat qui s'est soldé par l'échec du sommet de Copenhague en décembre 2009. Les enjeux majeurs de ce sommet ont porté d'une part sur les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) des pays industrialisés et émergents, d'autre part sur le financement des politiques de lutte contre le changement climatique et en particulier l'aide des pays riches aux pays en développement. En effet, il est légitime que les pays industrialisés qui portent la responsabilité historique du changement climatique prennent les engagements les plus ambitieux, dans la lignée du protocole de Kyoto, dont le terme arrive en 2012. Mais l'enjeu était également d'obtenir une plus grande implication des pays émergents qui jusqu'à présent étaient dispensés d'objectifs contraignants.

La Confédération syndicale internationale à laquelle est affiliée la CGT-FO souhaite qu'un accord ambitieux soit trouvé au niveau international – le prochain sommet s'étant tenu en décembre 2010 à Cancun au Mexique – dans lequel les États s'engageraient sur la réduction des émissions de GES et la promotion de nouveaux emplois. Pour la CSI, les États doivent assumer les coûts d'adaptation dans les pays en développement. Ils doivent également approuver le concept de « transition juste » de manière à protéger les travailleurs lors d'éventuelles évolutions vers une économie à plus faibles émissions de CO₂ mais devant être socialement juste.

Aucune décision contraignante n'est sortie du sommet de Copenhague, qui n'a pu produire qu'une déclaration d'intention résumée en trois pages, renvoyant à plus tard d'hypothétiques décisions.

L'échec du sommet de Copenhague est révélateur des déséquilibres importants qui existent au sein même du concept de « développement durable ». Le pilier économique,

prisonnier du capitalisme, de la finance et du tout-profit, écrase et dicte sa loi aux deux autres (le social et l'environnemental). Avec la crise toujours en cours, l'ersatz d'accord de Copenhague n'est qu'un symptôme de plus de ce que le capitalisme détruit ou interdit. Il indique notamment :

- Le contexte de crise conduit les politiques publiques à privilégier le soutien de leur économie à très court terme, reléguant les enjeux sociaux et environnementaux au second plan. Alors que des sommes colossales ont été dégagées pour sauver les banques et le système financier, les urgences sociales (emplois, salaires, précarités, santé, accès à l'eau et aux ressources essentielles, etc.) ne sont pas traitées. Au contraire, les gouvernements européens s'acheminent vers l'abandon des efforts de relance et envisagent déjà des « stratégies de sortie de crise », crise pourtant loin d'être terminée, donnant la priorité au retour aux équilibres budgétaires par des plans de rigueur avant même que soient inversées les courbes de l'emploi et du chômage.
- L'idée selon laquelle une « croissance verte » – terme que réfute et condamne FO – pourrait être un élément majeur de la sortie de crise n'a convaincu personne (pas même ses défenseurs). Le développement durable peut certes favoriser la mise en œuvre et la diffusion de technologies nouvelles, des investissements importants et la création d'emplois nouveaux. Mais, sans politique industrielle ambitieuse et volontariste, défendant et développant tous les emplois (nouveaux comme traditionnels) et les salaires, rien ne se fera. La timidité des engagements, voire l'absence d'engagements, affichée à Copenhague aussi bien par les grands pays industrialisés que par les pays en développement, montre que les États sont incapables de mesures sociales ou environnementales fortes, alors qu'ils savent se mobiliser pour voler en quelques jours au secours de la finance. Cela révèle également leur incapacité à faire le choix de la coordination et de la croissance et rompre avec les logiques de concurrence sociale, fiscale et environnementale qui nivellent vers le bas les conditions d'emplois, de salaires et de vie de tous.

Les déclarations d'intention à plusieurs voix ne peuvent plus tenir lieu de politiques. Des décisions volontaires et ambitieuses sont indispensables, pour replacer l'activité économique au service des femmes et des hommes, pour développer l'emploi et les salaires, pour lutter contre les inégalités (entre pays et au sein de chacun d'entre eux), pour le progrès social et pour relever les défis environnementaux (quand, par exemple, l'eau potable manque à plus d'un milliard de personnes).

► b). Quelle réalité concrète derrière le verni des Grenelles de l'environnement et de la mer ?

En France, le Grenelle de l'environnement a débouché sur le vote de deux lois de la République, en août 2009 et juin 2010. Au menu du Grenelle de l'environnement a également figuré la réforme des institutions, qui a transformé le CES en CESE, permettant aux acteurs environnementaux d'investir les lieux et structures de concertation dans le cadre d'une « gouvernance à cinq » associant l'État, les collectivités locales, les syndicats représentatifs des salariés, les entreprises et les associations.

Dés l'origine en 2007, la CGT-FO a mis en garde sur le fonctionnement de cette gouvernance à cinq et sur ses dérivés, rappelant de façon systématique que le processus ne pouvait être décisionnel, qu'il s'agisse du Grenelle de l'environnement, du Grenelle de la mer ou de leur déclinaison dans nombre d'instances où FO est représentée : groupes de travail, comité national des déchets, conseil national de la montagne, groupe national sur les zones humides, sur les risques, etc. Le risque de confusion des rôles est grand. Les structures de gouvernance à cinq doivent rester des instances de simple concertation, mais leur rôle doit être clairement délimité. La décision appartient aux politiques (gouvernement, parlement, élus locaux) qui disposent de la légitimité démocratique du pouvoir de décision. La CGT-FO s'oppose à la généralisation de cette « gouvernance à cinq » dans d'autres instances nationales ou locales.

La loi Grenelle I, ou loi du 3 août 2009, est un texte dont les enjeux économiques sont importants. L'effort porte sur les trois secteurs jugés prioritaires – bâtiment, énergie, transport – qui contribuent le plus fortement aux émissions de gaz à effet de serre (GES). Les quinze programmes de la loi engagés pour la période 2009-2020 permettraient selon le gouvernement de créer ou maintenir 600 000 emplois pour un montant de 450 milliards d'euros environ, largement autofinancés, c'est-à-dire résultant des économies d'énergie.

Une grande partie des emplois serait générée dans le secteur du bâtiment. Il faut désormais s'assurer que ces projections ne seront pas déçues. On ne peut que regretter qu'elles ne soient pas soutenues par une véritable politique industrielle ambitieuse et volontariste. Sur ce texte comme sur la loi Grenelle II, votée en juin 2010 – la boîte à outils du Grenelle – la CGT-FO a demandé dès les tables rondes du Grenelle à l'automne 2007 que chaque mesure fasse l'objet d'une analyse et évaluation sociale préalable.

Le gouvernement s'y était engagé mais rien n'a été fait. Le risque est bien que le pilier « environnement » du développement durable se paye sur le « pilier social », voire une partie du pilier « économique ».

Du processus Grenelle est également née une concertation sur les « emplois verts », le ministère annonçant un plan de mobilisation sur les « métiers verts » en janvier 2010, en trois axes : stratégie nationale, mobilisation des filières, stratégie des territoires.

Le plan de mobilisation prévoit la création d'observatoires régionaux des « métiers verts », qui viennent s'ajouter aux nombreux observatoires déjà existants. Il se propose également de mettre l'accent sur la formation. Ce plan privilégie également une logique de filières, notion sur laquelle la CGT-FO reste très vigilante. En effet, cette réflexion ne doit pas se faire au détriment des branches professionnelles, lieux privilégiés de la négociation collective. Il ne saurait être question de détricoter les conventions collectives nationales.

Selon le gouvernement, ces « filières vertes » sont susceptibles de dégager plusieurs centaines de milliers d'emplois ! Qu'il existe (depuis longtemps) des métiers particulièrement portés par l'écologie et la protection de l'environnement est évident. Mais ils rencontrent les mêmes contraintes et difficultés que tous les autres. Pour la CGT-FO la vraie question est celle d'identifier, s'ils existent réellement, de nouveaux métiers dans des secteurs nouveaux (liés à l'émergence de politiques publiques récentes, par exemple) ou existants (bâtiment, énergie, agriculture, industries, etc.). Le tout sans dégrader ni détruire les autres métiers traditionnels.

L'affichage dogmatique et infondé du verdissement de certains emplois n'est pas seulement un leurre : c'est aussi un risque d'exclure « les autres » (il y aurait les « bons » emplois verts, et le reste, les mauvais « emplois gris ») tout en dégradant les conditions des nouveaux emplois « propres » ! Par ailleurs, chacun a pu constater l'utilisation de tels concepts par certains pour tenter d'instaurer des principes de « décroissance », synonyme de destructions massives d'emplois. La CGT-FO combat fermement cette approche destructrice.

Enfin, la CGT-FO exprime des doutes sérieux sur la faisabilité de la mise en œuvre de la loi Grenelle dans les territoires, alors que la RGPP se poursuit, que la rigueur s'étend à tous les ministères et que le gouvernement a annoncé en mai 2010 le gel de la dotation globale de fonctionnement et la suppression d'aides en faveur des collectivités locales.

Les réserves de la CGT-FO ont déjà été indirectement confirmées par les propos du rapporteur du budget à l'Assemblée nationale, qui affirmait le 11 mai 2010 que « tout ce qui coûte est in finançable ». Selon lui, le Grenelle 2 « ne passera pas, on le flinguera lors des décrets d'application. Tout ça, c'est nul et non avenu ». Lorsque la rigueur affiche un visage aussi décomplexé, elle a au moins le mérite de la franchise.

► c). L'usine à gaz de la « contribution énergie climat » remise au carbone 14

Autre volet symbolique du Grenelle de l'environnement, le gouvernement a décidé de plusieurs mesures nouvelles dans le champ de la fiscalité environnementale : l'éco-prêt à taux zéro pour la rénovation des logements, le bonus-malus automobile, l'annualisation du malus pour l'achat de véhicules dont les émissions de CO² sont supérieures à 250 g/km et l'extension de la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes) pour favoriser le recyclage et la prévention de la production de déchets.

Mais c'est le projet de taxe carbone qui aura été la mesure la plus emblématique du Grenelle. Elle devait affecter les consommations d'énergie fossile des ménages et des entreprises. Quelques jours après Copenhague, le gouvernement a subi un véritable camouflet avec l'annulation de ce projet par le Conseil constitutionnel, au motif qu'il introduisait une rupture de l'égalité devant l'impôt en raison des nombreuses exonérations prévues par le projet de loi.

La CGT-FO soutient la nécessité de préserver l'environnement, mais elle a estimé qu'une hausse des taxes sur l'énergie n'était pas acceptable dans la mesure où elle frappait principalement les salariés et plus globalement les ménages. La création de la taxe carbone marquait une évolution notable du système fiscal et potentiellement dangereuse.

Elle aurait justifié au préalable une réforme grandeur nature de la fiscalité, fondée sur le renforcement de la progressivité de l'impôt sur le revenu afin de garantir une politique de redistribution conforme au principe républicain d'égalité. En effet, l'IR reste l'impôt le plus efficace en termes de réduction des inégalités. Or, ces dernières années, la réduction des taux d'imposition, notamment sur la tranche marginale, la réduction du nombre de tranches et le bouclier fiscal ont conduit à affaiblir considérablement son rendement et sa progressivité.

3. Fiscalité

► a). L'instrumentalisation des finances publiques

Les finances publiques font partie des grands sujets économiques de ces derniers mois. Les débats autour de la dette publique, dans le sillage de la Grèce, ont viré à l'obsession sur l'endettement public des États, comme si la crise financière y puisait ses origines. Au niveau national, le président de la République et son gouvernement ont mis en œuvre une « *conférence sur les déficits publics* » le 28 janvier 2010, déclinée en cinq groupes de travail chargés d'établir un « diagnostic sur les finances publiques ». Ce bilan des finances publiques (État, Collectivités, Organismes de Sécurité sociale) porte sur les trente dernières années, suivi de l'élaboration de scénarios d'évolution à un horizon de dix ans. Pour ses rédacteurs, la situation est jugée catastrophique, au sens où la permanence d'un déficit public depuis trente ans traduirait une incapacité des gouvernements successifs à gérer les périodes de croissance positive pour réduire l'endettement public.

D'emblée, le changement de dénomination de l'ancienne « *conférence nationale des finances publiques* » en « *conférence sur les déficits publics* » laissait entrevoir des conclusions alarmistes afin de cristalliser toutes les inquiétudes autour de la dette publique et de préparer l'opinion à une cure d'austérité de grande envergure. Un tel glissement sémantique en disait long sur l'objectif final de l'exercice et de la méthode, à savoir une pédagogie de l'angoisse. De plus, le choix gouvernemental de certains pilotes des groupes de travail ne constituait pas un signal positif. Rappelons en effet que, sur le sujet, l'un deux préconisait déjà dans un rapport paru en 2004 le non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite et traçait les grandes lignes de ce qui est devenu la Révision générale des politiques publiques (RGPP) !

Nul doute non plus que le lancement de cette « conférence sur les déficits publics », concomitamment à l'ouverture officielle du « débat sur les retraites », n'a pas été le fruit du hasard : en stigmatisant la dette publique, le gouvernement cherchait à fermer la porte au levier du financement pour préserver le système et les droits en vigueur. Et cela lui permettait de surcroît de s'attaquer au code des pensions et par ricochet au statut général de la fonction publique.

La CGT-FO combat et combattra ardemment toute volonté de réduction des dépenses publiques et sociales, donc de nouveaux reculs des droits sociaux, des services publics, de la solidarité et de l'égalité. Cela passe inévitablement par une véritable réforme fiscale, afin de donner les ressources aux finances publiques pour répondre aux besoins de notre République sociale.

► b). Réhabiliter l'impôt sur le revenu

Le système fiscal est devenu inégalitaire, illisible et instable. Par ses avantages accordés aux plus riches et aux détenteurs de revenus financiers, par sa valorisation de la spéculation, avec un impôt sur le revenu qui ne représente plus que 6 % du total des prélèvements obligatoires, il n'assure plus sa mission de correction des inégalités (au contraire, le gouvernement cherche à en créer de nouvelles comme la fameuse taxe carbone).

Pourtant, la crise financière et économique, toujours à l'œuvre, et les rôles reconnus d'amortisseurs sociaux des services publics et des régimes de protection sociale collective auraient dû ramener à la raison ceux qui prônent en permanence la réduction des impôts.

Il n'en est rien. Au contraire, dès que l'activité économique semble mollement se redresser, et bien que la sortie de crise ne soit en rien assurée, la remise en cause du modèle social reprend de plus belle : aggravation de la RGPP (acte 2 à l'été 2010), destructrice de services, de missions et d'emplois publics ; nouveaux allègements fiscaux pour les plus riches ; nouvelle réforme des retraites ; rigueur budgétaire imposée par une « conférence sur les déficits publics »...

L'« honnêteté », prônée par le chef de l'État dans son intervention du 6 janvier 2010, consiste à traiter la question des finances publiques en refusant de toucher à l'impôt sur le revenu, aux boucliers fiscaux et autres niches fiscales protégeant les plus aisés ! S'interdire d'augmenter les recettes fiscales, tout en poursuivant comme objectif final le respect des critères de stabilité européens, revient à imposer aux finances publiques une cure d'austérité drastique et injustifiée (avec un engagement de réduction du déficit public de 8 à 3 % du PIB d'ici à 2014). Il s'agit d'un jeu dangereux aux règles faussées d'emblée. C'est faire payer la crise à ceux qui n'en sont pas responsables et qui en souffrent déjà.

Attaquer maintenant d'une manière ou d'une autre la protection sociale collective, c'est en effet aggraver les inégalités, en se rendant complice des responsables de la crise ; pire, c'est préparer sa résurgence, en minant les amortisseurs sociaux qui ont pu limiter ses effets dans notre pays (pourtant déjà bien impactés, notamment sur l'emploi). Il s'agit d'un réel jeu de dupes :

- les quelques millions d'euros « économisés » par la suppression de centaines de milliers de postes de fonctionnaires depuis 2007 (dont le gouvernement ose se prévaloir avec fierté en pleine crise de l'emploi !) représentent en fait des missions publiques supprimées pour les citoyens. Ils sont à comparer aux milliards réellement perdus pour la collectivité du fait des cadeaux fiscaux pour les plus riches ;
- le gouvernement fait mine de ne pas augmenter l'impôt,

mais rend imposables des indemnités temporaires d'accident du travail, et crée de nouvelles taxes ou cotisations : du fait de ces impôts indirects, chacun paye, aux mêmes taux, quels que soient son revenu et sa situation (familiale, emploi, retraité, etc.).

Par l'aide publique massive (plan de relance, sauvetage des banques, aides au secteur automobile, grand emprunt, etc.) l'économie s'est retrouvée en quelque sorte sous respiration artificielle, au prix, certes, d'un envol inévitable de l'endettement public. En refusant de redéfinir une fiscalité juste, égalitaire et redistributive, le gouvernement comprime de fait les revenus des salariés et des ménages les plus modestes : d'un côté une limitation des marges de manœuvre en terme de relance du fait des déficits, de l'autre la mise en œuvre de politiques d'austérité publique et sociale d'une ampleur inégalée pour réduire la dette.

Or, par son caractère progressif, l'impôt sur le revenu est le plus à même de favoriser la juste contribution de chacun aux charges de l'État. Il a vocation à jouer un rôle des plus actifs en termes de réduction des inégalités.

Pour la CGT-FO, il faut impérativement réhabiliter l'impôt sur le revenu et :

- restaurer sa progressivité en augmentant le taux marginal appliqué à la tranche d'imposition la plus élevée, alors qu'il n'a cessé de diminuer ;
- accroître le nombre de tranches d'imposition afin de restaurer le principe du paiement de chaque citoyen selon sa faculté contributive ;
- abroger le bouclier fiscal ;
- supprimer des niches qui ne servent qu'à une évasion fiscale déguisée ;
- supprimer ou réduire des taxes (TVA en tête), véritables catalyseurs de l'injustice fiscale actuellement en vigueur.

Les propositions et revendications de FO, plus largement détaillées dans le guide « Pour une fiscalité juste et redistributive » diffusé en octobre 2009, demeurent d'une actualité prégnante. Pour la République sociale contre le capitalisme libéral, pour lutter contre les inégalités, pour se protéger contre les crises et réorienter l'économie, l'évolution de l'impôt sur le revenu demeure une réponse fondamentale dans le sens d'une véritable politique de redistribution !

► c). Ouvrir enfin le chantier d'une réforme fiscale d'ensemble

Face à la délicate question de la réduction du niveau objectivement et réellement élevé de la dette publique en France, les options qui s'offrent à la France sont peu nombreuses. Attendre une reprise de l'activité économique qui permettrait d'accroître le rythme de progression des recettes fiscales ? Difficile, car une reprise pérenne de l'activité économique semble un scénario trop hypothétique. Reste donc à choisir entre les deux autres alternatives que sont la baisse des dépenses publiques ou l'augmentation des recettes fiscales. Sans surprise, le gouvernement a d'ores et déjà tranché en décidant, de façon idéologique, de ne pas toucher aux impôts.

Pourtant, la chasse au « gaspillage » des dépenses publiques présente des limites que nous avons déjà exposées. En effet, selon le gouvernement, 7,7 milliards d'euros d'économies seront réalisées au titre de la RGPP (2009-2011) et le non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite ne devrait rapporter que 500 millions d'euros d'économies annuelles. Pour la Cour des comptes – globalement très critique à l'égard de la RGPP et de sa traçabilité sur le plan budgétaire –, les économies seraient même encore plus modestes : autour de 6 milliards d'euros d'économies au lieu de 7. Ce sont, en d'autres termes, des économies de bouts de chandelles, des économies d'autant plus ridicules au regard des dysfonctionnements qu'elles créent.

Ce n'est donc pas du côté des dépenses qu'il convient de trouver la clé de l'équilibre des finances publiques, mais bel et bien, comme la CGT-FO le revendique depuis longtemps, du côté des recettes fiscales. Plus fondamentalement, c'est du côté d'un **rééquilibrage de la structure fiscale** française qu'il convient d'investiguer. Plusieurs raisons à cela : des raisons d'efficacité économique tout d'abord et des raisons de justice sociale ensuite.

Guidé par cet argument idéologique qui veut qu'une fiscalité faible serait bonne pour la compétitivité, l'investissement, l'emploi et donc l'ensemble des salariés, le gouvernement n'a eu de cesse ces dernières années de réduire la pression fiscale. Pour ce faire, ont été créées de nouvelles **niches fiscales** quand d'autres ont vu leur périmètre s'élargir. Triplement du crédit impôt recherche, réduction de l'ISF en faveur de l'investissement dans les PME, déductibilité des intérêts d'emprunt..., les dispositifs dérogatoires se sont multipliés ces dernières années. Le coût de ces « non-rentées » fiscales ou dépenses fiscales est devenu une véritable aberration !

Outre leur coût, c'est l'efficacité économique de ces niches fiscales qui se pose quand certaines d'entre elles n'ont finalement d'autres finalités que de favoriser certains intérêts catégoriels et de diminuer le niveau d'imposition des ménages les plus aisés ou des grandes entreprises. Aussi, toujours pour la Cour des comptes, « *il ne s'agit pas de créer de nouveaux prélèvements, mais d'accroître le rendement de ceux qui existent, notamment en supprimant ou en réduisant une partie substantielle des dépenses fiscales et niches sociales. [...] Cette réduction passe, au moins à court terme, par une diminution systématique des plafonds appliqués aux réductions et crédits d'impôts¹* ».

S'agissant par exemple de la **fiscalité des grandes entreprises**, un rapport récent du Conseil des prélèvements obligatoires a révélé combien cette dernière avait été considérablement allégée sous l'effet des niches et autres possibilités d'exonérations. Au final, les plus grandes entreprises (celles du CAC 40) paieraient moins d'impôt que les plus petites ! Le taux d'imposition implicite de ces grandes entreprises (impôts sur les bénéfices ramenés à l'excédent net d'exploitation) s'établirait en effet autour de 8 %, loin derrière le taux d'imposition légal sur les bénéfices fixé à... 33 %² !

1. Cour des comptes, février 2010, *ibid.*, p.22

2. Conseil des prélèvements obligatoires, 2009, Les prélèvements obligatoires dans une économie globalisée.

Une situation doublement scandaleuse – qualifiée même de malsaine par la ministre de l'économie – quand on sait par ailleurs que ces mêmes grandes entreprises ont enregistré en 2009 un niveau de profits insolent. Selon les derniers chiffres connus, ces grandes entreprises françaises ont en effet dégagé un bénéfice de 49 milliards, dont 35 milliards seront reversés aux actionnaires. Pour mettre fin à cette situation aberrante, FO revendique d'ailleurs une taxation plus forte des bénéficiaires non réinvestis.

Parmi les instruments les plus emblématiques de ce « mitage » de la fiscalité des entreprises et des grandes entreprises en particulier, figurent notamment le crédit impôt recherche et l'exonération fiscale des plus-values sur cessions de titres. Pourtant largement critiqué, le crédit impôt recherche (CIR) fait toujours de la stratégie fiscale à destination des entreprises – un rapport du Medef de 140 pages, remis fin décembre, pour défendre et pérenniser le CIR n'y est sans doute pas étranger. Destiné à favoriser « l'attractivité du territoire français » et l'investissement, ce dispositif, qui a déjà bénéficié en janvier 2008 de nouvelles modalités visant à élargir son périmètre, n'en est pas moins exempt de nombreuses critiques, notamment par le rapporteur général de la commission des Finances à l'Assemblée nationale.

Il lui est en particulier reproché de bénéficier surtout aux grandes entreprises, au détriment des PME, sans impact véritable en termes de création de richesses et d'emplois ! Autre critique forte : il profite aux grandes entreprises du secteur de la finance et des assurances ! Ces limites sont d'autant plus sérieuses au regard de son coût pour le budget de l'État : quelque 4 milliards d'euros en 2010, deux fois plus qu'en 2007 !

Parmi les autres aberrations fiscales du gouvernement, figurent encore les exonérations de plus-values sur titres (une mesure en vigueur depuis janvier 2007) et dont le coût s'est élevé en 2008 à 12,5 milliards (à 6 milliards en 2009, soit à 22 milliards sur trois ans). Défendue par Bercy au motif qu'elle aurait permis d'accroître le nombre de holdings localisées en France, cette mesure a été sévèrement critiquée par l'ancien président de la commission des Finances à l'Assemblée nationale et le tout nouveau président de la Cour des comptes³.

Critiquant l'absence totale d'évaluation de cette dépense fiscale en termes d'emplois créés ou maintenus, celui-ci a surtout dénoncé son utilisation en tant qu'outil de dumping fiscal profitant aux plus grandes entreprises, aux fonds d'investissements et autres « hedge funds ».

Réellement évaluer les niches fiscales et sociales, abroger celles qui n'ont aucune justification, supprimer le bouclier fiscal, réformer l'impôt sur le revenu, lutter plus efficacement contre l'évasion fiscale : telles devraient être, selon la CGT-FO, les voies prioritaires d'une maîtrise durable, pérenne et juste des finances publiques. Il ne peut y avoir de bilan sérieux des finances publiques sans prise en

compte de la question des recettes fiscales et cela impose d'étudier l'évolution des ressources passées, supprimées par des choix politiques et bien souvent idéologiques, sans quoi il ne s'agit que d'un exercice purement comptable visant une propagande mensongère. Une réforme fiscale d'ampleur s'impose pour répondre correctement aux besoins publics et sociaux de la République sociale.

3. Bercy conteste de son côté le chiffrage de ce manque à gagner fiscal qui serait basé sur une taxation théorique de 33,33 %, taux normal d'imposition des bénéficiaires auquel les plus-values ne seraient plus soumises depuis longtemps.

4. Salaires

Dès 2007, le pouvoir d'achat des ménages a été fragilisé par les hausses des produits de consommation (blé, produits laitiers...) et des loyers, accentués par des politiques de déremboursement des médicaments et les franchises médicales.

Le dispositif nouveau sur la rémunération des heures supplémentaires ne permettra pas d'améliorer les choses, au contraire, il ne fera qu'empiler les difficultés dans les secteurs où la pénibilité du travail, notamment, n'est pas encore reconnue, en incitant les travailleurs à allonger la durée de leur travail.

C'est ainsi que Force Ouvrière a toujours refusé de se laisser enfermer dans cette approche partielle et partielle du pouvoir d'achat.

L'absence de coup de pouce au SMIC depuis 2007 est venue conforter les entreprises dans leur politique de modération salariale.

► a). La loi sur les revenus du travail et SMIC

Si aucune négociation à proprement parler n'a eu lieu sur ce thème, Force Ouvrière, lors de ses auditions, n'a cessé d'alerter sur le décalage entre les déclarations d'intention du gouvernement et les mesures concrètes résultant de la loi dite « en faveur des revenus du travail » du 3 décembre 2008.

Cette loi a créé une commission d'experts dite indépendante à caractère consultatif, relative aux modes de fixation du SMIC.

Elle a pour mission de remettre chaque année au gouvernement et à la CNNC (Commission nationale de la négociation collective) un rapport sur les évolutions souhaitables du SMIC en s'appuyant sur des analyses économiques d'ensemble.

Dès le départ, Force Ouvrière a émis des réserves sur l'indépendance de cette commission, notamment quant au choix des experts.

Nos craintes étaient fondées car les deux rapports rendus font état d'une très forte hostilité au SMIC.

Il ressort des propositions du premier rapport :

- le constat d'un contexte économique difficile pour les entreprises ;
- une limitation de la hausse du SMIC au dispositif légal ;
- la poursuite de la politique d'allègements du coût du travail sur les bas salaires ;
- et une préférence pour des politiques de soutien aux revenus du travail (prime pour l'emploi et Revenu de solidarité active)

Poursuivant dans cette lignée, le second rapport considère que :

- le SMIC augmenterait trop rapidement (argument que ne partagent certainement pas celles et ceux qui le touchent...);
- il est plus élevé que dans d'autres pays européens en raison d'un mode de revalorisation automatique qui n'existe nulle part ailleurs (ce qu'il faut préserver) ;
- il ne participerait pas à la redistribution des revenus, ni à la réduction de la pauvreté. Or, pour Force Ouvrière, le SMIC assure la protection des salariés les plus vulnérables et constitue un instrument efficace de lutte contre le développement des inégalités salariales.

Ce second rapport préconise ainsi :

- la réduction du taux des revalorisations automatiques en remplaçant le SHB (Salaire horaire brut) ouvrier par le SHB moyen qui augmentera moins vite ;
- le rapport propose également de nouvelles règles de calcul de la revalorisation automatique, appuyant ainsi la revendication du Medef de revoir le mode de revalorisation du SMIC ;
- Enfin, le rapport conclut à une stricte limitation de la hausse du SMIC au dispositif légal et réaffirme sa préférence pour des politiques d'allègements du coût du travail sur les bas salaires et de soutien à une politique de revenu.

Pour Force Ouvrière ces préconisations sont inacceptables. À la lecture de ces rapports, ceux-ci apparaissent très partiaux, fortement marqués par l'idéologie libérale.

C'est sous couvert de ce rapport que le gouvernement a refusé d'octroyer un « coup de pouce » lors de la dernière revalorisation du SMIC. Cette absence de coup de pouce au SMIC a rendu les négociations salariales particulièrement difficiles au niveau des branches et des entreprises, les employeurs se cachant derrière la crise économique alors que le pouvoir d'achat n'a cessé de diminuer, ce qui a généré beaucoup de conflits.

Lors de la CNNC de décembre 2009, Force Ouvrière a demandé à ce que les partenaires sociaux soient consultés avant l'élaboration des rapports par le groupe d'experts. C'est ainsi que Force Ouvrière a été reçue, le 4 mai 2010, par la commission.

Au cours de cet entretien informel, Force Ouvrière a rappelé son attachement au SMIC et à son mode de réévaluation automatique.

S'agissant de la composition du groupe d'experts, Force Ouvrière a fait savoir qu'elle regrettait que, sur cette matière pluridisciplinaire qu'est le SMIC, le groupe soit composé exclusivement d'économistes, ce qui revient à occulter le caractère social du SMIC, qui rappelons-le est avant tout un droit pour les salariés, notamment les plus vulnérables, à un

salaires décent leur garantissant un pouvoir d'achat minimum. Force Ouvrière considère qu'il pourrait être opportun de soumettre le rapport du groupe d'experts au CESE (Conseil économique social et environnemental) pour une vision plus globale et permettre ainsi de confronter plusieurs points de vue, gage d'une plus grande indépendance.

S'agissant de la date de revalorisation du SMIC, Force Ouvrière se félicite du nouveau calendrier fixé au 1^{er} janvier de chaque année depuis 2010, ce qui constituait une de ses revendications comme pouvant permettre de démarrer les négociations annuelles au plus tôt dans les branches et les entreprises.

Au niveau des entreprises, la loi conditionne les allègements de cotisations sociales patronales au respect, pour les entreprises qui y sont tenues, de la négociation annuelle obligatoire (NAO) sur les salaires.

Or, l'ouverture de la NAO est une simple formalité que l'employeur peut engager sans même chercher à négocier de bonne foi.

Pour Force Ouvrière, c'est à l'existence d'accords salariaux et non au seul respect de la NAO qu'il convient de conditionner les aides publiques et exonérations de cotisations sociales.

En outre, FO n'est pas favorable aux dispositifs d'exonérations de charges, d'autant plus qu'ils ne sont pas intégralement compensés par l'État.

La loi en faveur des revenus du travail prévoit également de conditionner les réductions de cotisations patronales à la situation de la grille salariale de la branche au regard du SMIC.

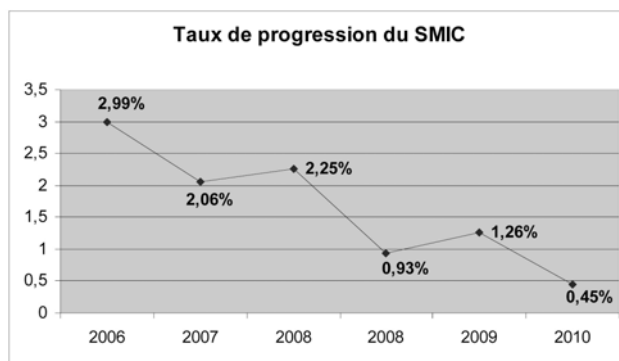
Si ce dispositif est intéressant, il tarde à entrer en application (à partir de 2011 seulement).

Force Ouvrière regrette également que l'intégration d'une clause de rendez-vous automatique dans les accords de branche après toute augmentation du SMIC, ce que nous préconisons, n'ait pas été incluse dans la loi.

ÉVOLUTION DU MONTANT DU SMIC

| Année | SMIC horaire brut en euros | SMIC mensuel brut en euros pour 151,67 h de travail | Date de parution au JO |
|-------|----------------------------|---|------------------------|
| 2010 | 8,86 | 1 343,77 | 17/12/2009 |
| 2009 | 8,82 | 1 337,70 | 26/06/2009 |
| 2008 | 8,71 | 1 321,02 | 28/06/2008 |
| 2008 | 8,63 | 1 308,88 | 29/04/2008 |
| 2007 | 8,44 | 1 280,07 | 29/06/2007 |
| 2006 | 8,27 | 1 254,28 | 30/06/2006 |
| 2005 | 8,03 | 1 217,88 | 30/06/2005 |

TAUX DE PROGRESSION DU SMIC



Annexes :
 Circulaire n°154-2007 du 30 novembre 2007
 Circulaire n° 129-2008 du 16 juin 2008
 Circulaire n° 136-2008 du 25 juin 2008
 Circulaire n° 145-2008 du 4 juillet 2008
 Circulaire n°119-2009 du 29 juin 2009

► b). Les négociations salariales dans les branches (comité de suivi des négociations salariales dans les branches)

Légalement, l'obligation de payer au moins au SMIC ne s'impose qu'à l'employeur et étrangement pas aux branches, de telle sorte qu'il n'est pas rare de voir des grilles salariales de branches dont le ou les premiers niveaux sont inférieurs au SMIC.

Un comité de suivi des négociations salariales de branche a été mis en place en 2006, pour suivre l'évolution du nombre de branches non conformes au SMIC.

Les bilans présentent la situation des négociations salariales de branche dans l'ensemble des 160 branches du secteur général de plus de 5 000 salariés, ainsi que les branches du secteur de la métallurgie (68 branches), du bâtiment et des travaux publics (48 branches), soit au total 276 branches en 2007.

Chaque année, nous déplorons le fait que les branches de moins de 5 000 salariés ne fassent pas également l'objet d'une étude et d'un suivi par la commission.

Par ailleurs, Force Ouvrière attire l'attention sur les recommandations patronales incluses dans les branches conformes alors qu'elles ne sont pas obligatoires.

Depuis 2007, les principales demandes de Force Ouvrière consistent à :

- lutter contre le tassement des grilles de salaires afin de permettre un véritable déroulement de carrière ;
- conditionner les aides aux entreprises à l'existence d'accords salaires (point abordé par le COE – Conseil d'orientation pour l'emploi) ;
- instaurer des clauses de rendez-vous automatique dans les branches après toute hausse du SMIC ;
- et respecter les demandes de mises en commission mixte.

Pour lutter contre le tassement des grilles de classification, il est impératif qu'un véritable déroulement de carrière des salariés soit mis en œuvre.

La négociation salariale est d'autant plus décisive que les écarts de rémunération entre les hommes et les femmes persistent dans des proportions inacceptables (27 % en moyenne en intégrant le temps partiel), alors que la loi du 23 mars 2006 a fixé une exigence de suppression des écarts de rémunération au plus tard le 31 décembre 2010.

Annexes :

Circulaire n° 044-2008 du 19 février 2008

Circulaire n° 086-2009 du 11 mai 2009

